

Diplôme national de master

Domaine – sciences humaines et sociales

Mention – histoire civilisation patrimoine

Parcours – cultures de l’écrit et de l’image

Les différentes manières de raconter le fait-divers au XIX^{ème} siècle à travers le cas du crime de Pantin

Tom PERNODET

Sous la direction de Philippe Martin
Professeur des universités – Université Lumière Lyon 2, ISERL

Remerciements



Je tiens, avant toute autre chose, à remercier mon directeur de recherche, Monsieur Philippe Martin, qui a su m'épauler et me diriger habilement dans mes recherches. Merci pour vos précieux conseils sans lesquels ce travail n'aurait pas vu le jour.

Je remercie également Joëlle qui a su prendre de son temps entre deux corrections pour relire mon travail et m'encourager tout au long de son écriture.

De la même façon, je souhaite remercier la totalité de la promotion de Master 1 CEI 2020-2021 qui fût, en plus d'être un soutien constant dans ce contexte si particulier, d'une aide précieuse, autant au sein des cours qu'en dehors. Merci pour ces moments de partage, de solidarité et de rire. Nous n'aurions pas pu rêver mieux.

Je remercie également mes amis qui m'ont, en plus de m'avoir soutenu et supporté durant la rédaction de ce mémoire, toujours apporté des conseils de qualité. Merci Chloé, Sirine, Marie, Claire et toutes celles et ceux que je ne peux citer.

Pour Bruno.

“Monsters are real. Ghosts are too. They live inside of us, and sometimes, they win.” — Stephen King, *The Shining*

Résumé :

Les faits-divers sont désormais une partie intégrante de nos médias et notamment de la presse. Certains journaux en font même leur spécialité. Ainsi, cette étude a pour but d'étudier la naissance de ce type de presse à travers l'exemple d'un crime particulièrement retentissant dans la France du XIX^{ème} siècle, le massacre de Pantin, aussi connu sous le nom du crime de Troppmann.

Descripteurs : Fait-divers, Crime de Pantin, Jean-Baptiste Troppmann, Famille Kinck, Massacre de Pantin, 1869-1870, Journaux, Presse, Complainte, Images, Philippe Martin

Abstract :

The news are now an integral part of our media and especially of the press. Some newspapers even make it their specialty. Thus, this study aims to examine the birth of this type of press through the example of a particularly resounding crime in 19th century France, the Pantin massacre, also known as Troppmann's crime.

Keywords: News, Crime of Pantin, Jean-Baptiste Troppmann, Kinck family, Massacre of Pantin, 1869-1870, Newspapers, Press, Complaints, Images, Philippe Martin

Droits d'auteurs



Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
INTRODUCTION.....	8
UNE HISTOIRE DU FAIT-DIVERS.....	11
La théorisation du fait-divers.....	11
<i>Roland Barthes, le premier théoricien</i>	<i>11</i>
<i>La poursuite de la théorisation par Laetitia Gonon</i>	<i>13</i>
L'exemple de l'affaire Fualdès : une affaire antérieure aux articles de fait-divers	15
Le tournant dans la presse à fait-divers : l'affaire du Massacre de Pantin.....	18
LE BOULEVERSEMENT DE LA PRESSE POPULAIRE DU XIX^{ÈME} SIÈCLE : L'AFFAIRE TROPPMANN	33
Les Journaux nationaux	35
<i>La présence de Troppmann dans les journaux nationaux</i>	<i>39</i>
Les Images	44
<i>L'imagerie d'Épinal et l'imagerie de Pinot et Sagaire</i>	<i>45</i>
<i>L'affaire Troppmann dans les images</i>	<i>48</i>
Les Complaintes	59
<i>L'histoire des plaintes</i>	<i>59</i>
<i>La structure et le contenu de la plainte</i>	<i>62</i>
<i>Troppmann dans les plaintes.....</i>	<i>66</i>
L'AFFAIRE TROPPMANN DANS LA PRESSE DU XIX^{ÈME} SIÈCLE : ÉTUDE DE CAS	73
Analyse des articles issus de la presse à fait-divers.....	73
<i>La découverte du massacre</i>	<i>73</i>
<i>L'arrestation de Troppmann</i>	<i>75</i>
<i>Les aveux de Troppmann.....</i>	<i>77</i>
<i>L'ouverture du procès</i>	<i>79</i>
<i>L'annonce du verdict</i>	<i>82</i>
<i>L'exécution du condamné.....</i>	<i>84</i>
L'affaire Troppmann dans la mémoire actuelle.....	87
CONCLUSION	93
SOURCES.....	97
BIBLIOGRAPHIE.....	101
TABLE DES ILLUSTRATIONS	105
TABLE DES MATIÈRES.....	107

Sigles et abréviations

FBI : Federal Bureau of Investigation [Bureau fédéral d'enquête]

BSU : Behavioral Science Unit [Unité des sciences du comportement]

CNRTL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

INTRODUCTION

Les tueurs en série sont le sujet d'une réelle fascination de nos jours. Jack l'éventreur, Charles Manson, en passant par Ted Bundy ou encore Henri Désirée Landru, sont des noms connus de tous dont les histoires et meurtres résonnent en chacun de nous. Effectivement, on ne compte plus le nombre de films, séries, livres ou encore reportages qui traitent de ce sujet. S'inspirant de personnes et faits réels ou bien avec des personnalités fictives, les tueurs en série sont traités de manières très différentes suivant les œuvres dont ils font partie. Il s'agit cependant d'un terme très récent. Effectivement, ce n'est qu'au XX^{ème} siècle, et plus précisément avec le travail de l'agent du FBI et fondateur du BSU¹ Robert Ressler, exerçant à Quantico² que le terme apparaît. Il crée alors en 1970 l'appellation « serial killer », traduit ensuite en français par tueur en série, et développera le profil-type de ces individus. Depuis ce jour, de nombreuses autres appellations ont vu le jour. Ainsi, on distingue désormais le tueur en série, qui commet au moins trois meurtres à intervalle répété dans le temps, du tueur de masse qui se doit de tuer un minimum de quatre personnes dans un même lieu et dans un même temps pour être qualifié ainsi³. En France, le premier cas recensé d'assassinats pouvant être assimilés à des crimes sériels serait ceux perpétrés par Gilles de Rais au XV^{ème} siècle. Confrère et homme d'armes de Jeanne d'arc ainsi que maréchal de France, il est accusé d'avoir tué plus de cent-quarante personnes voire plus selon certains historiens. De nombreux autres, principalement des hommes, ont suivi ses traces au sein de l'hexagone dont les plus connus sont Albert Pel, Émile Louis, Marcel Petiot ou encore Jean-Baptiste Troppmann. C'est notamment ce dernier qui sera au centre de cette étude. Accusé et reconnu coupable de la mort d'une famille entière, la famille Kinck, à la fin du XIX^{ème} siècle dans la région parisienne ainsi qu'en Alsace. Dans ce cas précis, Jean-Baptiste Troppmann relève d'un mélange entre tueur en série et tueur de masse. Effectivement, il est responsable de deux meurtres isolés et espacés dans le temps, comme l'introduction d'une suite de meurtre en série. Cependant, son troisième crime se rapproche du meurtre de masse puisqu'il tue les cinq derniers membres de

¹ Behavioral Science Unit

² Dyjak Aurélien, *Tueurs en série*, ISBN 978-2-7535-5059-9, Presses universitaires de Rennes, 2016

³ *Ibid*

la famille dans une même soirée, en bordure d'un champ de la ville de Pantin. De ce fait, il est difficilement catégorisable dans l'un ou l'autre des profils. Il n'en reste pas moins l'un des criminels les plus importants de l'histoire de France, notamment pour l'impact que ses crimes ont eu. En effet, il s'agit du premier crime relevant du fait-divers journalistique. Ainsi, l'affaire Troppmann, aussi connue sous le nom de crime de Pantin, provoque un séisme dans le monde de la presse Française. La population se passionne pour ce crime, sa gravité et sa violence, mais aussi pour l'enquête qui s'ensuit, pleine de rebondissements et de révélations. De ce fait, il s'agira d'étudier l'impact qu'a eu cette affaire au sein des journaux et plus particulièrement à travers les rubriques de fait-divers. Ainsi, à travers une analyse horizontale d'un échantillon de journaux de l'époque, il sera d'ordre de dresser un tableau des différentes manières de raconter le fait-divers au XIX^{ème} siècle. Le choix de l'échantillon de journaux précis à traiter est donc un élément essentiel de la recherche. Effectivement, il s'agissait avant tout de trouver des quotidiens, plus susceptibles de faire suivre l'affaire au jour le jour, mais également assez différents pour obtenir un réel éventail de ce que les journaux du XIX^{ème} siècle proposaient à leurs lecteurs. Le choix du *Petit journal* fût le plus évident puisqu'il s'agit de la pierre angulaire de l'affaire Troppmann au sein de la presse. C'est notamment celle-ci qui rendra le quotidien célèbre. Également, *Le Figaro* était une solution de facilité. En tant que rare journal existant à l'époque et toujours publié actuellement, son étude est des plus intéressante. Le journal *Le Temps* est, quant-à lui, complètement en dehors des rubriques de fait-divers et feuillets à sensations. Il s'agit d'un journal principalement économique, notamment reconnu pour ses articles de bourse. Son étude à travers un fait-divers marquant est d'autant plus intéressante puisque ce n'est pas du tout son sujet de prédilection mais que les rédacteurs choisissent tout de même de traiter le sujet, au vu de la renommée de l'affaire. Pour finir, *Le Gaulois* était un journal très apprécié durant la période étudiée et qui naît presque simultanément à la découverte du massacre de la famille Kinck. Ainsi, l'analyse d'un journal très récent lors de l'apparition de l'affaire semblait également des plus intéressante. Le choix des journaux était désormais réalisé.

De ce fait, il s'agira d'étudier les différentes manières de raconter le fait-divers au moment de son essor. Ainsi, à travers l'exemple de l'affaire Troppmann, réel bouleversement de ce type de presse au XIX^{ème} siècle, il faudra étudier les divergences et les points communs entre les différentes rubriques de journaux de

l'époque afin de donner une idée globale des récits existant. Or, l'étude ne se limitera pas seulement aux récits de presse mais également à d'autres médias influents du XIX^{ème} siècle.

Pour ce faire, il sera nécessaire de proposer une définition exacte de ce qu'est un fait-divers, souvent considéré comme une rubrique fourre-tout. Il s'agira également de donner un exemple de récit antérieur à l'apparition des fait-divers dans les journaux afin de servir de point de comparaison avec l'affaire Troppmann, sujet principal de cette étude. Évidemment, celle-ci sera également résumée dans la continuité de l'exemple.

À la suite de cela, il s'agira de préciser quels médias seront étudiés. Ainsi, il faudra faire une présentation des journaux choisis, mais également analyser les autres médias utilisés. Effectivement, les images d'imprimerie mais aussi les plaintes seront décortiquées afin de voir l'importance que l'affaire Troppmann a pu avoir sur ces médias.

Cette dernière partie sera donc réservée au sujet principal de cette étude, soit les journaux du XIX^{ème} siècle qui seront mis en parallèle à travers le récit des six épisodes et rebondissements les plus importants de l'affaire. Enfin, il sera intéressant de mettre en relation ces recherches avec des réutilisations du sujet plus actuelles afin de voir les évolutions temporelles qui ont affectées l'affaire dans l'imaginaire collectif.

UNE HISTOIRE DU FAIT-DIVERS

LA THÉORISATION DU FAIT-DIVERS

Roland Barthes, le premier théoricien

Le fait-divers est un concept largement connu de tous. Chacun comprend ce que cette expression signifie sans pour autant réussir à mettre une définition claire sur cette formule. En effet, l'idée de fait-divers regroupe tant de notions variables qu'il est difficile de les réunir sous une seule idée. "Crimes, accidents, moutons à cinq pattes, faits étonnants, sordides, inattendus ou héroïques... quel est le lien entre tous ces éléments, qui constitue le fait divers en genre ? Pourquoi tous ces faits disparates peuvent-ils être regroupés sous la même étiquette ?"⁴. De nombreux spécialistes, chercheurs et scientifiques ont tenté de caractériser ce genre d'écriture journalistique, sans y parvenir et en créant certaines discordes entre eux. C'est finalement Roland Barthes qui sera le premier à théoriser ce genre d'article de presse en 1964. Il caractérise alors le fait divers comme une sorte de "classement de l'inclassable, il serait le rebut inorganisé des nouvelles informes."⁵ De ce fait, la rédaction d'un fait-divers est à distinguer de celle d'une information politique ou économique, notamment par le fait que le fait-divers se suffit à lui-même. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir une quelconque connaissance dans le domaine pour pouvoir en comprendre les tenants et les aboutissants puisque "ses circonstances, ses causes, son passé, son issue"⁶ sont donnés de manière explicite et directe. Concernant la structure en elle-même, elle consiste à mettre en rapport deux idées : une action commune qui est mise face à sa rareté, "On vient de nettoyer le Palais de Justice. Cela est insignifiant. On ne l'avait pas fait depuis cent ans. Cela devient un fait divers"⁷. Ainsi, Barthes identifie deux relations différentes reliant les deux idées.

⁴Dubied, Annik. *Les dits et les scènes du fait divers*. [S. l.] : Librairie Droz, 2004. [Consulté le 25 mars 2021]. ISBN 978-2-600-00890-7. DOI 10.3917/droz.dubie.2004.01.

⁵Barthes Roland, « structure du fait-divers », *Essais critiques*, 1964, p.1

⁶*Ibid*

⁷*Ibid*

Il nomme la première la relation de causalité : “c'est une relation extrêmement fréquente : un délit et son mobile, un accident et sa circonstance, et il y a bien entendu, de ce point de vue, des stéréotypes puissants : drame passionnel, crime d'argent”⁸. Barthes relève de ce fait un élément essentiel dans la rédaction du fait-divers : celui-ci se base énormément sur des stéréotypes. Effectivement, c'est à travers des images émotionnelles puissantes que le lecteur va s'identifier. C'est pourquoi les différents protagonistes sont souvent réduits à leur rôle dans la société : la mère, l'enfant, le vieillard, le frère, ... Aussi, il sépare ces relations en deux catégories : les prodiges et les crimes. Le premier recense tous les faits relevant de l'héroïsme, du dévouement voire du miracle tandis que le second relève de la noirceur, la violence, les accidents. D'un autre côté, la relation de causalité dépend énormément du caractère plus ou moins saugrenu de la connexion entre les deux idées. En effet, plus cette relation est étrange et inattendue, plus le fait-divers est remarquable et impressionnant. De ce fait, le lecteur cherche une explication à une situation qu'il ne comprend pas : “l'homme colmate fébrilement la brèche causale, il s'emploie à faire cesser une frustration et une angoisse”⁹. Effectivement, un crime sans cause et sans mobile est un crime qui s'oublie facilement puisqu'il perd toute son essence, de la même façon que lorsque la véritable raison du crime est banale, peu surprenante, décevante : “une femme blesse d'un coup de couteau son amant : crime passionnel ? Non, ils ne s'entendaient pas en politique. Une jeune bonne kidnappe le bébé de ses patrons : pour obtenir une rançon ? Non, parce qu'elle adorait l'enfant. Un rôdeur attaque les femmes seules : sadique ? Non, simple voleur de sacs”¹⁰. Seulement, la relation de causalité peut aussi être tournée en dérision par l'utilisation d'un objet insignifiant, commun : “gangster mis en fuite par un tisonnier, assassin identifié par une simple pince de cycliste, vieillard étranglé par le cordon de son appareil acoustique”¹¹. Dans ce cas-ci, ce n'est plus un sentiment de déception qui se fait ressentir mais plutôt le rire, voire une certaine jubilation de la part du lecteur de voir un retournement de situation causé par un objet si risible. Ici, ce sont deux aspects qui sont mis en exergue : tout d'abord la responsabilité des objets qui agissent presque en tant qu'êtres actifs. De l'autre côté, la puissance de

⁸*Ibid*

⁹*Ibid*

¹⁰*Ibid*

¹¹*Ibid*

l'indice caché, très commun dans les romans policiers, du petit objet banal qui détient la clef du mystère. La seconde relation identifiée par Barthes est celle qu'il nomme relation de coïncidence. Barthes différencie deux aspects de cette relation. Le premier est remarquable par la répétition inexpliquée d'un fait : "une même bijouterie a été cambriolée trois fois ; une hôtelière gagne à la Loterie à chaque coup"¹². Dans ce cas, le lecteur cherche à comprendre la raison cachée derrière cette répétition. L'autre aspect caractéristique se retrouve dans la mise en relation de deux termes, deux idées, différents voire opposés : "une femme met en déroute quatre gangsters, un juge disparaît à Pigalle, des pêcheurs islandais pêchent une vache"¹³. Cet aspect est d'autant plus frappant lorsqu'il met en scène des stéréotypes : "à Little Rok, le chef de la Police tue sa femme. Des cambrioleurs sont surpris et effrayés par un autre cambrioleur. Des voleurs lâchent un chien policier sur le veilleur de nuit"¹⁴. C'est ce qu'on appelle communément un comble et c'est un mouvement déjà bien connu et utilisé dans la tragédie classique.

La poursuite de la théorisation par Laetitia Gonon

C'est donc sur ces deux différentes relations que le fait-divers est théorisé par Roland Barthes jusqu'en 2012 où Laetitia Gonon publie sa thèse sur un sujet identique. Celle-ci ne remet absolument pas en question les idées de Barthes mais y apporte de nouveaux éléments, de nouvelles pistes de réflexion. Ainsi, celle-ci explique que tous les faits-divers reposent sur la même structure, sur le même schéma-type composé d'un résumé, de la situation initiale, du déclencheur, de l'action, de la résolution et enfin de la situation finale. De ce fait, l'autrice montre que la rédaction du fait-divers se veut rassurante, au moins dans la forme. Effectivement, la répétition systématique du même plan évite des surprises rédactionnelles qui peuvent dérouter le lecteur. Celui-ci sait donc à quoi s'attendre en parcourant chaque rubrique de fait-divers de n'importe quel journal. De la même manière, l'auteur de l'article se veut rassurant dans la mention des mobiles des différents crimes évoqués. Effectivement, lors de l'évocation de certains faits-divers particulièrement sordides, le rédacteur n'hésite pas, ou du moins rarement, à invoquer des mobiles de folie, de démence et d'aliénation mentale ou d'hystérie dans

¹²*Ibid*

¹³*Ibid*

¹⁴*Ibid*

les cas où il s'agit d'une femme qui est mise en cause¹⁵. Cet emploi est surtout utilisé dans les crimes sordides mais aussi dans les cas de suicides. Ces inventions ont pour but d'éloigner le plus possible le lecteur de l'accusé, rejetant ainsi son côté humain pour mettre en valeur l'aspect animal, proche du monstre, qu'on préfère lui attribuer. De ce fait, le lecteur s'identifie beaucoup plus facilement à la figure stéréotypée de la victime qu'à la figure abominable de l'accusé. Ainsi, Gonon montre que les rédacteurs de l'époque n'ont aucun scrupule à enjoliver, voire à inventer, les faits qu'ils racontent afin de plaire aux lecteurs. Cela amène à la fictionnalisation du fait-divers, et notamment à l'effet roman-feuilleton que beaucoup de journaux tentent de reproduire. En clair, il s'agit de donner à l'article une allure d'enquête policière, en émiettant les différentes informations et faits en suivant une trame bien précise. Ainsi, l'article suit l'ordre chronologique, commençant par la découverte du crime (découverte d'un corps ou d'une maison cambriolée par exemple) pour ensuite observer l'enquête de la police et les différents avancements pour enfin assister à l'arrestation du coupable, à son jugement et, dans certains cas, à son exécution. Le format du roman-feuilleton apparaît au cours du XIX^{ème} siècle et connaît un succès immédiat. Tout d'abord réservé aux romans comprenant de nombreuses intrigues et rebondissements, comme *Le Comte de Monte-Cristo* de Dumas ou bien *La cousine Bette* de Balzac. Il s'agit de publier régulièrement un chapitre de son roman dans le journal en laissant un suspens à la fin de la lecture afin de donner envie de lire la suite. Les faits-divers les plus marquants empruntent donc ce système aux romanciers, ou plutôt aux feuilletonistes. Laetitia Gonon s'intéresse ensuite à un autre fait commun dans la rédaction des faits-divers : la pratique du "copié-collé" entre les différents journaux : « « La colle et les ciseaux » : adopté après le constat progressivement établi par mes recherches que le fait divers, au XIX^{ème} siècle, se découpe souvent plus qu'il ne s'écrit. »¹⁶. De ce fait, il est important de remarquer que la rédaction des faits-divers se rapproche plus d'un travail commun qu'individuel. Les différents journaux n'hésitent pas à emprunter certaines informations ou tournures de phrases. Il s'agit, en majorité, des sources journalistiques communes, comme des rapports de police ou des rapports médico-

¹⁵ Effectivement, l'hystérie est un concept misogyne inventé au cours du XVII^{ème} siècle, dont les symptômes ne sont pas clairement définis. Il s'agit surtout d'un moyen de contrôler les femmes ayant un comportement en marge de la société de l'époque.

¹⁶ Gonon Laetitia, *Le fait-divers dans la presse quotidienne française au XIX^{ème} siècle*, Presse Sorbonne Nouvelle, Paris, 2012, p.99

légaux. Cette technique est tellement utilisée, notamment chez les plus petits journaux, que Vincent Jamati¹⁷ évoque la thèse que les journalistes s'auto-plagient tous, comme si chacun se servait dans un seul et même document. Pour finir, Gonon donne des principes afin de discerner un fait-divers de ce qui n'en est pas un. Elle reprend tout d'abord deux éléments déjà théorisés par Barthes : la notion de rupture et la notion d'immanence. La première est à entendre dans un sens de rupture d'un ordre ou d'une logique. C'est particulièrement visible lorsque l'ordre qu'est censé suivre le fait divers est aussi celui de l'ordre législatif. La notion d'immanence peut être définie comme l'idée que le fait-divers peut, et doit, se suffire à lui-même et qu'il n'y a pas besoin d'avoir des connaissances approfondies pour pouvoir le comprendre. Gonon met au jour deux autres notions qui caractérisent le fait-divers : la rapidité de consommation et la place des acteurs du quotidien. Effectivement, le fait-divers a la particularité d'être facilement oublié si celui-ci n'est pas monté comme un roman-feuilleton. À l'inverse, les romans-feuilletons sont très faciles à retenir et sont, encore aujourd'hui, les faits-divers les plus connus. La place des acteurs du quotidien est également essentielle. En effet, comme dit précédemment, il est nécessaire que le lecteur s'identifie aux protagonistes du fait-divers, et plus particulièrement à la victime. Ainsi, le fait-divers est un genre à part entière du milieu journalistique. Il prend de plus en plus d'importance au cours du XIX^{ème} siècle, avec le développement de la presse notamment. Avant cela, les affaires criminelles étaient connues par d'autres moyens que le fait-divers, notamment par les plaintes. C'est notamment le cas de l'affaire Fualdès, illustre affaire du début du XIX^{ème} siècle. C'est, par ailleurs, l'une des rares affaires connues par le nom de la victime. En général, c'est par le nom de l'assassin ou bien du lieu de l'assassinat que l'on connaît les affaires.

L'EXEMPLE DE L'AFFAIRE FUALDÈS : UNE AFFAIRE ANTÉRIEURE AUX ARTICLES DE FAIT-DIVERS

Antoine-Bernardin Fualdès est un étudiant destiné à la magistrature lorsque la Révolution française éclate. Il y prend part de manière involontaire en étant désigné, au hasard, pour intégrer le jury lors de la parution du Général Custine devant les

¹⁷ Jamati Vincent, *Pour devenir journaliste : comment se rédige et s'administre un journal : mécanisme de la presse, principaux cas de reportage, législation*, Paris, 1906

assises. Lors du procès, sa détermination et son éloquence permettent de faire adhérer un nombre suffisant de jurés à sa cause et ainsi obtenir l'acquittement de l'accusé. C'est ainsi que Fualdès rentre dans la magistrature de la Révolution puis dans celle de l'Empire sous Napoléon Bonaparte. Il est, par la suite, destitué par Louis XVIII, rétabli sous les cent-jours avant d'être définitivement remercié à la fin de ceux-ci. Il passe sa retraite à Rodez, village dans lequel il a exercé sa magistrature¹⁸. Le 19 mars 1817, Antoine-Bernardin Fualdès se fait égorger dans de troubles circonstances. Son corps est retrouvé le 20 mars à l'aube, flottant dans l'Aveyron et est rapidement identifié comme étant celui de Fualdès. De la même façon, la cause de la mort ne fait aucun doute au vu de la plaie béante présente à sa gorge. Lors de l'arrivée des autorités au domicile de la victime, ceux-ci constatent que l'appartement a déjà été fouillé et que des documents ont visiblement été volés. On assimile rapidement l'assassinat à un mobile de vengeance politique. Ainsi, l'affaire est renvoyée devant la cour prévôtale¹⁹. Cependant, les motifs trop flous et les preuves pas suffisamment incriminantes pour invoquer le mobile politique, la cour prévôtale se débarrasse de l'affaire et la renvoie vers une cour ordinaire. Les déclarations d'un certain Clémandot mettent les autorités sur la piste de Clarisse Manson qui aurait déclaré avoir "été entraînée dans un bouge infect, où s'étaient passées des choses horribles, où sa vie même avait été mise en danger"²⁰. D'autres renseignements mettent les autorités sur la piste d'un établissement à la réputation scabreuse : le n° 603 de la rue des Hebdomadiers. Cette maison de prostitution tenue par le couple Bancal est réputée comme étant un établissement très peu recommandable. Une perquisition est alors faite et confirme les propos des témoins : des linges encore imbibés de sang sont retrouvés à demi-lavés. Après avoir été pressés de questions, le couple Bancal est arrêté et les complices sont identifiés : il s'agirait de Joseph Jausion, un proche de la victime, ainsi que de Bernard-Charles Bastide, contracteur d'une hypothétique dette envers Fualdès. Les deux hommes auraient réalisé leur méfait accompagnés de nombreux autres complices dont une blanchisseuse, Anne Benoit, mais également avec l'aide de quatre hommes à la

¹⁸ Larousse Pierre, *Grand Dictionnaire géographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique du XIXe siècle* Tome 8, p.862

¹⁹ "Tribunal exceptionnel établi en 1815, qui jugeait sommairement et sans appel les délits politiques." définition du Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL)

²⁰ Larousse Pierre, *Grand Dictionnaire géographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique du XIXe siècle* Tome 8, p.862

réputation sulfureuse : Colard, Bax, Missonier et Bousquier. Une fois arrêtés, voici la version jugée "complète" que les différents accusés donnent aux gendarmes : le 19 mars 1817 en début de soirée, Antoine-Bernardin Fualdès sort de chez lui avec des documents cachés sous son manteau. Habitant très proche de la rue des Hebdomadiers, il se fait encercler et enlever par les différents complices tandis que, d'après certains témoignages, un joueur d'orgue de barbarie et un joueur de viel couvraient les cris de l'homme. Fualdès est ainsi emporté vers la maison Bancal dans laquelle il est attaché et forcé de signer divers documents présentés par Jausion. Une fois les documents signés, et après une longue lutte désespérée, Fualdès est égorgé par Jausion, qui porte le premier coup, puis par Bastide, qui porte le coup fatal. Clarisse Manson, dont la présence n'a jamais été réellement expliquée, a assisté à toute la scène, cachée dans un petit cabinet jouxtant la pièce, théâtre de la scène macabre. Envisageant d'abord de la tuer, Bastide se laisse convaincre de la laisser partir en échange d'un serment solennel. Les différents accusés se débarrassent ensuite du corps en le jetant dans l'Aveyron, démarche inutile puisqu'il sera retrouvé à l'endroit même où on l'avait jeté. Le procès ouvrit ses portes le 19 août de la même année. Les débats sont houleux et n'en finissent pas. Le verdict est rendu presque un mois plus tard, le 12 septembre. Celui-ci condamne donc Bastide, Jausion, Bax, Colard et la femme Bancal à la peine de mort, tandis qu'Anne Benoit et Missonier sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité. Bousquier, quant à lui, est condamné à seulement un an d'emprisonnement. Or, à cause d'une erreur dans la rédaction du procès-verbal, la Cour de cassation annule le jugement des différents inculpés. Un nouveau procès s'ouvre le 25 mars 1818. Le nouveau verdict reconnaît également tous les accusés comme coupables du crime. Jausion, Colard, Bastide, Bax et la femme Bancal furent condamnés à mort tandis qu'Anne Benoit est condamnée aux travaux à perpétuité. Missonnier, quant-à lui, est condamné à deux années d'emprisonnement. Cependant, les peines de Bax et de la femme Bancal, à la suite des aveux qu'ils ont formulés sont communiées en peine d'emprisonnement à perpétuité. Les trois autres condamnés à mort seront exécutés le 3 juin de la même année. Cette affaire connaît un retentissement dans toute la France et même dans toute l'Europe. Elle est largement connue de tous et fait partie des rares affaires du début du XIXe siècle à connaître un tel engouement. Les comptes-rendus des différents procès feront même l'objet d'une publication officielle du roi à travers le

procureur Maynier²¹. Les différents poètes s’empressent de l’inscrire dans la légende à travers de nombreuses plaintes. La plus connue est celle rédigée par un dentiste, Catalan. Composée de quarante-huit couplets, elle est créée pour être chantée sur un air du XVII^{ème} siècle, l’air du maréchal de Saxe. Or, la plainte est tellement connue et appréciée que cet air prendra le nom d’“air de Fualdès” et sera réutilisé dans de nombreuses autres plaintes. Afin de parfaire la renommée de cette affaire, certaines sources²² expliquent qu’un moulage des visages des condamnés a été fait à la cire afin de créer des mannequins qui, installés à l’identique “dans la cour des Fontaines, à Paris, un endroit disposé comme le bouge de la femme Bancal, et dans lequel la scène de l’assassinat était représentée au naturel. On y assistait pour la bagatelle de deux sous”²³. La renommée de cette affaire, aussi importante soit-elle, ne s’est donc pas faite à travers les journaux et la presse à fait-divers, mais plutôt à travers le bouche-à-oreille et les plaintes. La première affaire qui se fera véritablement connaître au moyen de la presse, et notamment à travers *Le Petit Journal* qui en fera sa tête de proue pendant toute la durée de l’affaire et du procès, est celle du massacre de Pantin, aussi connue sous les noms de l’affaire Kinck ou encore affaire Troppmann.

LE TOURNANT DANS LA PRESSE À FAIT-DIVERS : L’AFFAIRE DU MASSACRE DE PANTIN

Les faits débutent le 20 septembre 1869 à l’aube. Monsieur Langlois (appelé Sieur Langlois), cultivateur de son métier, se rend sur le lieu-dit “le Chemin-vert”, aux abords de Pantin. Il remarque alors une trace rougeâtre dans le champ, accompagnée visiblement de morceaux de cervelle et depuis laquelle une traînée de sang s’éloigne. Il suit donc celle-ci qui le mène vers un champ voisin dont une partie semble avoir été labourée récemment. Il décide de creuser à cet endroit et y trouve un mouchoir ensanglanté puis, en creusant un peu plus, une main accrochée à celui-ci. Affolé, il court avertir les autorités. La police arrive sur les lieux accompagnée

²¹ Exposition en ligne Criminocorpus *Suspects, Accusés, Coupables*, Les procès de l’affaire Fualdès, 7 décembre 2018 URL : <https://criminocorpus.org/fr/expositions/suspects-accuses-coupables/laffaire-fualdes-le-sang-et-la-rumeur/les-proces-de-laffaire-fualdes/>

²² Notamment Larousse Pierre, *Grand Dictionnaire géographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique du xix^e siècle* Tome 8, p.863

²³ Larousse Pierre, *Grand Dictionnaire géographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique du xix^e siècle* Tome 8, p.863

d'un médecin légiste et d'une cinquantaine de curieux. Elle procède à une fouille et déterre le cadavre d'une femme enceinte d'environ une quarantaine d'années, ainsi que le cadavre de cinq enfants plus ou moins jeunes et horriblement défigurés. Les nombreux curieux affluent sur la scène du massacre, des femmes s'évanouissent et les autres piétinent la scène de crime. Pour tenter de contrôler cette agitation, des militaires du fort voisin, le fort d'Aubervilliers, sont appelés en renforts, sans réel succès. Concernant la scène de crime, les six corps ont été enchevêtrés dans une fosse de trois mètres de long et soixante centimètres de large pour une profondeur d'environ quarante centimètres. Leurs vêtements sont de bonnes factures et la femme porte des bijoux de valeur. Cela amène le commissaire dépêché sur place, M. Antoine Claude, chef de la police de Sûreté à Paris, à considérer ces six cadavres comme faisant partie du monde bourgeois. On retrouve également une pioche, une pelle ainsi qu'un couteau brisé ayant visiblement servi à tuer et mutiler les victimes²⁴.

Les six corps sont ensuite emmenés vers la morgue de Paris, située non loin de la cathédrale de Notre-Dame. Trois médecins sont alors chargés de l'autopsie, s'occupant chacun de deux corps. Les médecins concluent alors que la femme et les deux plus jeunes enfants ont été poignardés. L'un des médecins remarque cependant un acharnement envers la femme. En effet, malgré le fait que le premier coup lui eût été fatal, le médecin dénombre un total de vingt-trois coups de couteau post-mortem. Pour ce qui est des autres victimes, celles-ci ont été tour à tour frappées avec un objet contondant (une hache ou une pioche visiblement) ou étranglées. Le médecin remarque également une absence de blessures défensives : les six victimes ont chacune été tuée par surprise et, visiblement, d'un premier coup fatal. Pour finir, les médecins affirment que les crimes ont été commis moins de vingt-quatre heures avant la découverte des corps par le Sieur Langlois. Il s'agit d'un véritable massacre dont la violence inouïe le distingue tout de suite des autres affaires contemporaines. Concernant l'identité des victimes, c'est grâce à l'étiquette cousue au col d'un des garçons qu'elle est établie. Celle-ci indique "Thomas, tailleur à Roubaix". Des policiers sont alors envoyés sur place. Cependant, le trajet entre Paris et Roubaix est long à la fin du XIX^{ème} siècle et, avant même que les policiers n'atteignent leur destination, leur identité est établie grâce au témoignage du tenancier de l'hôtel du

²⁴ On en retrouve un dessin détaillé reproduisant la pioche et la pelle décrite par un taillandier, M. Bellanger, dans l'exemplaire du Figaro du 26 septembre 1869. Une courte description permet également d'évaluer leur taille et leur poids.

Chemin de Fer les ayant accueillis la veille. Il s'agit d'Hortense Kinck, quarante ans, et de ses cinq enfants : Émile, seize ans, Henri, quatorze ans, Alfred, huit ans, Achille, six ans, et Marie, trois ans. Il est également établi que M^{me} Kinck était enceinte de trois mois lors de sa mort. Le tenancier apporte quelques informations concernant les victimes : celles-ci venaient d'arriver de Roubaix la veille de la découverte. M^{me} Kinck était venue en pensant retrouver son mari, Jean. Le tenancier affirme ensuite avoir reçu un client sous le nom de Jean Kinck huit jours avant la découverte des corps. Celui-ci se disait venant de Roubaix et qu'il exerçait en tant que mécanicien. Il a retenu l'attention du tenancier à cause de ses vêtements qu'il qualifie de fantaisistes. Il ajoute que l'homme n'a jamais dormi dans l'hôtel et qu'il venait uniquement récupérer son courrier. Le tenancier complète son propos en faisant part de la venue d'une femme le 19 septembre ayant réservé deux chambres et qui a demandé à voir Jean Kinck. Ce détail retient l'attention du commissaire puisqu'il s'agit de la veille du massacre. L'homme est donc emmené à la morgue où il reconnaît l'identité de la femme. Au cours de la même journée, un télégramme en provenance de Roubaix confirme l'identité de la femme comme étant Hortense Kinck accompagnée de ses 5 enfants.

Le couple Kinck, Jean et Hortense, habitait dans la ville de Roubaix, rue de l'Alouette. Là-bas, le père de famille travaillait en tant que mécanicien et tenait son propre atelier de mécanique. Ils appartenaient à la société bourgeoise, avaient six enfants et Hortense attendait le septième. Avec ces nouvelles informations, le commissaire remarque immédiatement l'absence de deux membres de la famille : le père, Jean, ainsi que le fils aîné, Gustave, âgé de seulement 20 ans. Leur absence les rend tout de suite suspects du point de vue judiciaire et l'hypothèse principale serait que le père, aidé par son fils aîné, aurait massacré sa famille. Récemment, le père avait décidé de déménager de sa ville pour la ville de Buhl, en Alsace, sa région natale, dans laquelle il souhaite passer sa retraite. Il est accompagné de Gustave. M^{me} Kinck reçoit finalement une lettre lui demandant expressément de rejoindre, non pas l'Alsace, mais la ville de Pantin, en banlieue de Paris.

Le réceptionniste de l'hôtel apporte une dernière information, pourtant primordiale pour l'enquête : l'homme qui s'est enregistré au nom de Jean Kinck huit jours avant l'arrivée d'Hortense Kinck, était jeune, trop pour être le père de six enfants, et imberbe. Or, le véritable Jean Kinck avait cinquante ans et portait une barbe noire. Ainsi, une nouvelle hypothèse suivant laquelle il s'agirait en fait de Gustave Kinck,

le fils aîné, qui se serait enregistré au nom de son père, émerge, le faisant passer de complice à suspect principal.

Durant les premiers jours d'enquête, les policiers remarquent la présence d'un individu dans l'entourage de la famille Kinck. Il est décrit comme un jeune homme de vingt ans, alsacien et mécanicien, que M. Kinck considère comme son propre fils, Jean-Baptiste Troppmann. Les policiers apprennent également que celui-ci vivait à Roubaix mais qu'il est parti avec M. Kinck en Alsace. Depuis ce jour, il a disparu. Plusieurs hypothèses sont ainsi élaborées : dans le pire des cas, il fait partie des victimes du père ou du fils aîné, mais il peut également être un témoin-clef, voire un complice. Cependant, un témoin vient vite confirmer les soupçons des policiers. Effectivement, un cocher de fiacre se présente au commissaire. Celui-ci dit avoir reconnu le portrait des six victimes dans les journaux. Il annonce également que c'est lui qui a déposé la famille sur le lieu du meurtre. Le cocher confirme la présence d'un autre jeune homme en plus des six victimes. Il en fait une description vague : petit, maigre, brun, ce qui correspond parfaitement au profil de Jean-Baptiste Troppmann. Cela confirme ainsi que l'homme n'est ni une victime, ni un simple témoin mais qu'il est, au minimum, un complice des deux autres membres introuvables de la famille.

Afin de retrouver Troppmann le plus rapidement possible, M. Claude fait diffuser son portrait dans toutes les gares, les brigades de police et les ports. Et c'est justement dans un port que l'histoire va connaître un rebond. Le 23 septembre 1869, un gendarme nommé Ferrand est chargé de la sécurité du port du Havre. Aux abords d'un bistrot, il repère deux hommes au regard fuyant. En tant que professionnel, il leur demande de lui montrer des pièces d'identité. Le premier est en règle mais le second dit ne pas les avoir sur lui. Cet homme dit s'appeler Fisch et il attire le regard du gendarme à cause d'une blessure qu'il avait à la main. Le gendarme l'accompagne ainsi à la gendarmerie. Lors du trajet, Fisch dit venir de Paris. Le gendarme, par pure volonté de faire la conversation, lui demande s'il a entendu parler du massacre qui s'est déroulé près de là. A ces mots, le jeune homme prend ses jambes à son cou et plonge dans un bassin du port. Des dockers tentent de l'aider en lui jetant des bouées mais l'homme les refuse et nage dans la direction opposée. L'un des dockers plonge alors pour lui venir en aide et, après avoir réussi à le maîtriser, réussit à le ramener sur le quai. La police, alertée par le gendarme, procède à une fouille de l'homme et découvre de l'argent, deux montres, des titres de propriétés et de créances signés de

la main de Jean Kinck²⁵. Ce nom agit comme un élément déclencheur chez le gendarme Ferrand : il se rend compte que l'homme qu'il a arrêté ressemble trait pour trait à l'homme recherché par la police de Sûreté de Paris, Jean-Baptiste Troppmann. L'homme est ainsi ramené à Paris. Le voyage en train du Havre vers Paris est mémorable : les gendarmes chargés de surveiller Troppmann assistent à un défilé de curieux venus voir l'homme déjà surnommé "le monstre" par la presse. Des centaines de visages de badauds se collent sur les vitres du train à chaque fois que celui-ci ralentit ou entre en gare. Certaines personnes tentent même de le lyncher sur place. Une fois arrivé à Paris, une foule escorte le fiacre de la gare Saint-Lazare jusqu'à la prison. Le commissaire découvre à son arrivée un homme tremblant, terrorisé par la foule. Il décide de profiter de cette vulnérabilité et emmène le suspect à la morgue pour le mettre face aux cadavres. Troppmann reconnaît évidemment les corps des victimes sans pour autant que ça lui fasse un quelconque effet. Il en profite pour se défendre face à son accusation, se plaçant comme simple témoin d'un meurtre commis par Jean et Gustave Kinck. Il avoue cependant sa participation à l'enterrement des victimes et à leur meurtre sous une autre mesure. Celui-ci aurait simplement tenu les victimes pendant que les deux autres hommes les frappaient à mort.

Troppmann raconte son histoire au commissaire. Il se dit mécanicien et annonce qu'il a rencontré Jean Kinck grâce à son travail. Ils ont très vite sympathisé, venant tous les deux d'Alsace. Il commence tout d'abord par expliquer que Jean Kinck, lassé des infidélités de sa femme, décida de partir aux Etats-Unis avec son fils aîné, Gustave, ainsi que Troppmann. Il apprend ensuite au commissaire que le père de famille aurait appelé sa femme et ses cinq autres enfants à Paris, qu'il aurait ensuite assassinés dans le champ de Pantin, avec l'aide de son fils et de Troppmann. Ainsi, il maintient que M. Kinck et son fils aîné sont les auteurs du massacre, ne se donnant pour rôle que celui de complice. Le commissaire lui présente cependant des preuves l'incriminant, notamment les titres de créance au nom de Jean Kinck qu'il portait sur lui. Il explique alors que c'est le concerné qui a signé le chèque, au prix de son silence. Les réponses qu'il apporte aux forces de l'ordre sèment le doute. Celles-ci sont cohérentes et peuvent correspondre aux faits jusqu'ici découverts. Pendant ce temps, le champ de Pantin reste couvert de monde, de curieux assoiffés par le sordide

²⁵ Il sera par la suite prouvé que ces documents étaient des faux, falsifiés par Troppmann lui-même

qui viennent voir eux-mêmes la scène de crime. Il existe même des marchands de souvenirs qui s'installent sur place tandis que des chanteurs composent et interprètent des complaintes. Une compagnie de comédiens vient même sur place en disant rejouer la scène du massacre mais ils sont rapidement renvoyés. Le champ est devenu une véritable attraction touristique. Dans cette masse de personnes, un boucher venu de la Villette, une commune désormais annexée à la ville de Paris, vient sur place avec son chien. Ce dernier s'arrête dans un coin du champ et refuse de repartir. Le boucher décide alors de s'approcher et de frapper la terre à l'aide d'un bâton. Il découvre que la terre sonne creux. L'homme interpelle quelques curieux et ils se mettent à creuser à l'endroit indiqué par le chien. Ils découvrent ainsi une main, un foulard rouge puis le corps entier d'un jeune homme, un couteau encore planté dans le dos. Il s'agit de Gustave, le fils aîné de la famille Kinck. Après avoir transporté le corps à la morgue, l'identité du corps est définitivement établie : ses vêtements correspondent à ceux de Gustave et l'étiquette cousue sur ceux-ci indique également "Thomas, tailleur à Roubaix". Le médecin légiste annonce cependant une différence primordiale entre le corps du jeune Gustave et les six autres membres de sa famille : celui-ci a été tué bien avant les autres, au moins trois ou quatre jours avant. Les autorités se mettent alors à douter et décident de retourner tout le champ, pensant éventuellement trouver le cadavre du père de la famille Kinck, sans succès. Le commissaire confronte rapidement Jean-Baptiste Troppmann à ces nouvelles découvertes. En effet, comment aurait-il pu assister au meurtre et en être le complice si l'un des deux protagonistes était déjà mort depuis plusieurs jours ? Le suspect refuse cependant d'avouer et tente de rejeter la faute sur Jean Kinck, qui aurait assassiné son complice de peur qu'il ne révèle le crime. M. Claude persiste à dire que son histoire ne tient pas debout, pour les raisons déjà énoncées. Troppmann remet alors en doute la parole du médecin légiste, invoquant une décomposition différée suivant l'endroit où le corps est enterré. Refusant de démordre face à ces conclusions, Troppmann est renvoyé devant une première cour d'assise, sans que la police n'ait mis la main sur Jean Kinck, mort ou vif.

Cependant, avant même que le procès commence, le 12 ou 13 novembre selon les sources, l'accusé avoue son crime à la suite d'une ruse du commissaire. Celui-ci aurait feint d'avoir retrouvé le cadavre de Jean Kinck et donc que la culpabilité de Troppmann ne faisait plus aucun doute. Jean-Baptiste Troppmann raconte alors sa version de l'histoire : il commence par avouer le meurtre du père de famille et qu'il

est prêt à désigner l'endroit où le corps est caché, en Alsace. D'après Troppmann, toute l'histoire aurait commencé le 25 août. Grâce à la ruse, Troppmann aurait attiré Jean Kinck dans les ruines d'un château voisin en lui faisant croire à l'existence d'un atelier clandestin de faux monnayeurs. Charmé par l'idée de se faire de l'argent facilement, Jean Kinck aurait suivi sans un soupçon son futur assassin. Troppmann aurait alors proposé du vin à M. Kinck, qu'il but sans savoir que celui-ci était empoisonné à l'acide prussique. Jean Kinck tombe, foudroyé par la mixture. Troppmann aurait ensuite dépouillé le corps et s'en serait débarrassé de la même façon que les suivants : en le jetant dans une fosse. En plus de ces déclarations, le commissaire remarque que l'accusé ne montre aucune culpabilité face à ce qu'il raconte : aucun regret, aucun tremblement de voix, aucun dégoût. Cet apparent détachement de l'homme face à son crime pèsera lourd lors de son futur procès. Troppmann décrit ensuite l'arrivée d'Hortense Kinck et de ses cinq enfants dans la soirée du 19 septembre. Feignant la conduire à son mari, il l'attire au lieu-dit "Le Chemin-vert". Il explique ainsi comment la mère fut la première victime, poignardée sans émettre un seul bruit, puis comment il a tué deux autres enfants de la même manière. Pour les trois derniers, ils furent étranglés avec un foulard. Une fois la tâche terminée, l'homme les frappa chacun à la tête à l'aide d'une pioche et d'une pelle afin de les rendre méconnaissables et ainsi éviter leur identification. Après cela, il les enterre dans un coin du champ. Après ces aveux, des gendarmes se rendent en Alsace dans le but de retrouver le corps du père de famille. Ils le découvrent finalement dans le château indiqué par Troppmann, dans un stade de décomposition avancé. Les analyses médico-légales confirment l'empoisonnement à l'acide prussique.

Visiblement, le mobile de cet horrible massacre était l'argent, le mobile de meurtre le plus récurrent, soit dit en passant. Effectivement, décrit par ses proches comme un homme sombre, envieux et toujours à la recherche d'argent facile, Troppmann était prêt à tout pour gagner sa vie sans avoir à travailler. Après avoir été envoyé à Roubaix par son père en 1869, Jean-Baptiste Troppmann fit la connaissance de Jean Kinck. Après avoir sympathisé, il découvrit que M. Kinck avait, grâce à sa détermination et son organisation, réussi à devenir chef d'un atelier de machines dont il réussit à en tirer une petite fortune. Malgré la grande différence d'âge (Troppmann avait la vingtaine tandis que Jean Kinck avait dépassé la cinquantaine), une amitié se forgera entre les deux hommes ainsi qu'une grande confiance. Jean

Kinck mit alors Troppmann dans la confidence : celui-ci voulait agrandir une de ses propriétés d'Alsace, située à Buhl dans l'optique d'y passer sa retraite. Feignant de l'aider grâce à des contacts familiaux, Troppmann se mit en tête de dépouiller M. Kinck de sa fortune. Attiré par les promesses du jeune homme, Jean Kinck le suivit sans le soupçonner de quoi que ce soit. C'est le 24 août que les dernières traces de Jean Kinck vivant sont relevées, de même que la somme d'argent qu'il avait alors emportée avec lui. La dernière fois qu'il est aperçu en vie était lors d'un trajet en train de Bollwiller à Wattwiller, accompagné d'un jeune homme d'une vingtaine d'années. Alors, pour éviter tout soupçon, Troppmann continue d'écrire régulièrement à Hortense Kinck, prétextant qu'il s'était blessé à la main et donc que seul Troppmann pouvait lui écrire. À travers l'une de ces missives, Troppmann demanda expressément à Mme Kinck de lui envoyer, par le biais de la poste, une somme de 5 500 francs. Cependant, malgré les nombreuses tentatives, l'employé de la poste refuse de donner l'argent à Troppmann, qui se présente sous le nom de Jean Kinck fils, sans une procuration signée de la main de l'intéressé. Or, les vaines démarches de Troppmann alertent l'employé qui contacte une parente de la famille Kinck qui lui confirme l'inexistence d'un Jean Kinck fils. Afin de ne pas se faire compromettre, Troppmann abandonne et décide de retourner à Roubaix afin de demander à Hortense Kinck d'envoyer Gustave Kinck, muni d'une procuration, récupérer cet argent. Une simple erreur de la part de M^{me} Kinck empêche cependant Gustave de mettre la main sur l'argent. Il décide tout de même de se rendre à Paris, comme l'avait demandé Troppmann, sans l'argent voulu. Il arriva le 17 septembre sur place accueilli par ce dernier à la gare. L'homme envoya une ultime missive à M^{me} Kinck, lui demandant de venir à Paris avec les cinq autres enfants, et la totalité de leurs économies. Le soir-même, il amena Gustave au champ de Pantin, le tua d'un coup de couteau et le dépouilla. Déçu par la somme découverte (il attendait 6 000 francs et n'en trouva que 500), il se résigna à assassiner le reste de la famille, en espérant qu'ils aient une somme plus importante sur eux. Le jour même, il achète une pioche et une pelle avec la ferme intention de tuer la totalité de cette famille. Le soir du 19 septembre, Troppmann accueille Hortense Kinck et ses cinq enfants et, prétextant la présence de son mari dans une maison hors de Paris, réussit à la convaincre de faire monter sa famille dans un fiacre. Celui-ci les emmena tous à l'orée du champ devant lequel il persuade M^{me} Kinck de laisser ses trois enfants les plus âgés dans le fiacre et de prendre avec elle les deux plus jeunes. C'est à ce

moment -là que Troppmann assassine méthodiquement les trois premiers membres de la famille avant d'aller chercher les trois autres et de leur faire subir le même sort. Il renvoya ensuite le cocher, qui avouera, après coup, n'avoir rien entendu. Il enterre vainement les cadavres et ne rentre à son hôtel que le lendemain avant de se mettre en route pour le Havre.

Finalement, le mobile du crime est très simple : Troppmann, cupide, rencontre par hasard Jean Kinck qui commet l'imprudence de faire un peu trop confiance au jeune homme en lui parlant de son confortable patrimoine. C'est donc dans le seul but de s'approprier ce patrimoine que l'homme d'une vingtaine d'années commet un octuple assassinat.

Au premier abord, le procès semble simple et l'issue facile à entrevoir : la guillotine. Cependant, dans les jours qui précèdent son procès, l'accusé se rétracte. Il invoque un mensonge dans le but de protéger des complices. Il raconte alors une histoire complètement différente de la version antérieure. Mais celle-ci est si incongrue qu'aucun gendarme ne le croit. De plus, l'achat de la pelle, de la pioche, la confection de l'acide prussique et le mélange avec le vin prouve la culpabilité complète et absolue de Troppmann.

Le procès s'ouvre trois mois après la découverte des corps, le 28 décembre 1869 à Paris. Ce procès est tant attendu, si populaire à la suite de l'engouement des journaux et au récit qui en est fait chaque jour, que des billets de faveurs sont à vendre. Ceux-ci permettent de s'assurer une place aux premières loges, aux côtés de nombreux grands noms de l'époque, comme Gustave Flaubert, Arthur Rimbaud ou encore Alexandre Dumas. Cependant, cela n'empêche pas une foule de curieux de stationner devant la salle et devant le palais de Justice, comme le confirme le journal *Le Gaulois* dans son édition du 30 décembre : "Dire qu'il y avait foule au Palais de justice, c'est être mille fois au-dessous de la vérité".

Jean-Baptiste Troppmann a comme avocat un ténor du barreau de l'époque, maître Charles Lachaud. Reconnu comme étant l'un des rares avocats du Second Empire réussissant à faire transparaître l'humain derrière le monstre, Lachaud est probablement le meilleur avocat pour défendre Troppmann. Il déclare d'ailleurs aux jurés, choqués de voir qu'un avocat est prêt à défendre un homme aussi monstrueux, : " Messieurs les jurés, Troppmann m'a demandé de le défendre ; je n'ai pas cru devoir lui refuser ; c'est donc maintenant un devoir pour moi, et ce devoir je veux le remplir avec conscience. Ceux qui ignorent le caractère de l'avocat [...] ont dû

s'étonner de me voir accepter cette tâche. Ceux-là ont dû se dire qu'il y avait des crimes tellement abominables, et des criminels si terribles qu'il n'était pas possible qu'on essayât pour eux les moyens de défense. Ceux-là se sont trompés et, dans leur indignation généreuse, ils ont confondu la justice avec la colère et la vengeance. Moi, je comprends autrement les obligations qui me sont imposées, car je suis convaincu que le législateur a voulu qu'à côté d'un accusé, quel qu'il fût, il y eût toujours une parole loyale et honnête qui vînt se placer près de lui. La loi est toujours calme, elle ne se laisse jamais aller même aux emportements les plus généreux ; la vérité n'est possible que quand elle est cherchée et par l'accusateur et par la défense, et c'est à cause de cela que le législateur a compris qu'il y avait une heure où il fallait s'écarter du spectacle sanglant et s'éloigner du champ de carnage, il a compris que tout n'était pas dans la victime et qu'il fallait aussi regarder le coupable.”²⁶

Il montre ainsi que le but de l'avocat n'est pas de choisir s'il souhaite défendre ou non une personne en vue de sa prétendue culpabilité pour des crimes horribles, mais qu'il s'agit simplement de défendre un homme.

Maître Lachaud tente de mettre en exergue l'enfance de Troppmann dans la misère et montre l'amour qu'il voue à sa mère afin d'attirer une certaine pitié, voire une certaine compassion. L'avocat tente également d'approvisionner l'idée de la présence de complices, ce qu'affirme Troppmann depuis sa rétractation, en vain. Malgré les efforts et la défense implacable de son avocat, l'opinion générale et la pression qu'elle entraîne est trop forte. Les jurés se retirent à 20h50 pour entamer les délibérations. Ils sont de retour seulement 40 minutes plus tard. Troppmann est condamné à la peine de mort le 30 décembre 1869. Il tente de faire appel par un pourvoi en cassation, mais ses demandes sont toutes rejetées par l'empereur Napoléon III.

L'exécution a lieu le 19 janvier 1870 à l'aube²⁷. La guillotine est installée dans la cour de la prison de la Roquette, située dans le 11ème arrondissement, où est détenu l'accusé. À l'image du procès, une foule colossale s'est déplacée pour assister à l'exécution. Certains témoins parlent de plus de vingt-cinq mille personnes. L'arrivée de Troppmann se fait sous les huées du public. Celui-ci semble impassible, indifférent, jusqu'à ce qu'il monte sur l'échafaud. En effet, une fois la bascule de

²⁶ Extrait de la plaidoirie de Maître Lachaud, avocat de Jean-Baptiste Troppmann.

²⁷ La date exacte de l'exécution est floue. Différentes sources et journaux se contredisent et annoncent l'exécution le 18, le 19, le 20 voire le 21 janvier. Nous privilégierons la date du 19 janvier, puisque c'est celle utilisée par Pierre Larousse dans son grand Dictionnaire qui se trouve être très détaillé.

bois abattue et qu'on le place devant, l'invitant à s'y coucher, Troppmann est pris d'une rage du désespoir et se débat longtemps. C'est réellement à ce moment-là que la foule prend conscience de sa force. En effet, chétif et malingre, Jean-Baptiste Troppmann n'avait pas un physique correspondant au cliché du tueur commun. Or, en se débattant de toutes ses forces, l'homme prend une dimension presque animale dans le regard du peuple. Il aura finalement fallu deux hommes pour le maintenir dans la machine de mort jusqu'à ce que le couperet tombe. D'après la légende, Troppmann aurait, dans un dernier sursaut, mordu le doigt du bourreau jusqu'au sang avant de mourir.

La thèse selon laquelle Jean-Baptiste Troppmann aurait été aidé par un ou plusieurs complices a longtemps été amenée sur le devant de la scène, et ce, même de nombreuses années après la mort de l'accusé. Pourtant, dans la mesure où la médecine légale de l'époque conclut qu'il est possible que le massacre soit le fait d'un seul homme, il ne devrait pas y avoir de débat. Cependant, des éléments peuvent remettre en question les conclusions des médecins légistes. Tout d'abord, la médecine légale n'en n'est qu'à ses balbutiements en France. En effet, la démocratisation de la médecine moderne se fait dès le XIV^{ème} siècle en Allemagne grâce à la promulgation de la *Constitutio Criminalis Carolina* (aussi appelée *Lex Carolina*) par Charles Quint qui promulgue l'obligation de procéder à une autopsie dans les cas où les causes de la mort des victimes ne sont pas naturelles, ou sont suspectées de ne pas l'être.

"Article 149

De la visite du corps mort avant que l'on enterre.

Et afin de parvenir à l'examen, et à la connaissance suffisante des différentes blessures dans les cas susdits, dont on pourrait manquer après que la personne tuée serait enterrée, le Juge accompagné de deux Assesseurs, du Greffier, d'un ou de plusieurs Chirurgiens, au cas que l'on puisse les avoir, et auxquels on imposera le serment à cet effet, doit prendre avec soin l'inspection du cadavre avant qu'il soit enterré, et faire dresser exactement un procès-verbal de la visite des blessures, des coups et contusions qui s'y trouveront."²⁸

²⁸ Extrait de la *Constitutio Criminalis Carolina* promulgué en 1532 par Charles Quint. URL : https://fr.wikisource.org/wiki/La_Caroline_de_1779

Or, il faudra attendre la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème}, pour que la médecine légale fasse réellement son entrée en France. C’est notamment Alexandre Lacassagne, médecin Lyonnais et expert auprès des tribunaux, qui donne à la médecine légale moderne française ses lettres de noblesse. De ce fait, la médecine légale française a beau être en plein essor, il n’empêche que de nombreuses défaillances ont pu se glisser dans l’autopsie de la famille Kinck et donc rendre le jugement des médecins légistes caduc, si ce n’est complètement faux. Ces conclusions, donc potentiellement fausses, sont accentuées par certaines incohérences au sein de l’enquête. Effectivement, la carrure de Jean-Baptiste Troppmann coïncide mal avec un sextuple meurtre. Celui-ci est décrit comme jeune avant tout, mais malingre. Les jurés, et la population en général, ont du mal à imaginer comment un homme seul et aussi frêle a pu contenir et massacrer six personnes, même s’il s’agissait d’enfants. Effectivement, on sait que Jean Kinck fut assassiné par ruse tandis que Gustave est tué par surprise. Mais les six autres victimes ont été égorgées méthodiquement, les unes après les autres. Et même s’il est impossible pour des enfants de trois, six et huit ans de se défendre, on voit mal Madame Kinck et son fils Émile, âgée de seize ans, accepter leur sort sans tenter de sauver leurs proches. Ainsi, l’hypothèse du ou des complices semble envisageable, l’un tenant les enfants tandis que l’autre les assassine chacun leur tour. Pour appuyer cette thèse, le journal du Figaro donne, dans l’exemplaire du 26 septembre 1869 une description précise des outils ayant servi à l’assassinat et à la dissimulation des corps, retrouvés sur les lieux du crime. L’article dit “La pioche à 63 centimètres de long. Son manche est de 96 centimètres. Elle est très lourde. C’est une véritable massue. On la dirait choisie pour un homme de forte taille. Une de ses pointes est taillée en pic, l’autre en ciseau à froid.

La pelle, au contraire, est presque un joujou. On dirait une pelle à charbon comme on en voit auprès de tous les calorifères. Ne semble-t-il pas que le jeune homme ait choisi cet outil pour lui, tandis qu’il réservait la pioche à son athlétique complice, signalé par le cocher du fiacre et le conducteur de la voiture d’Aubervilliers ?”²⁹

Ainsi, un doute plane tout au long de l’enquête, rythmé par les différentes déclarations de Troppmann, clamant un temps la présence d’un complice, un autre temps son entière et complète responsabilité. Il s’arrêta finalement sur la thèse de la

²⁹ Extrait du *Figaro*, exemplaire du 26 septembre 1869.

présence d'un complice, sans pour autant influencer le verdict final. Les jurés préfèrent l'hypothèse selon laquelle Troppmann aurait agi seul, bénéficiant d'un minutage et d'une synchronisation miraculeuse ou bien simplement en assassinant les enfants au fur et à mesure qu'ils descendent de la voiture, étouffant leurs cris à l'aide d'un foulard.

L'affaire Troppmann connaît un retentissement, non seulement national, mais aussi international. L'action se déroulant entre le nord de la France et la région de l'Alsace, les pays frontaliers, et notamment l'Allemagne, sont fortement impactés du fait de leur proximité directe. Ce retentissement se fait surtout à travers la presse de l'époque qui prend un incroyable essor en même temps que l'affaire. Il est difficile de savoir si c'est uniquement grâce à Troppmann où si d'autres causes sont liées mais son influence est indéniable dans le succès de la presse à fait-divers. Effectivement, l'affaire passionne par différents aspects. Le premier est lié à la fascination de la foule pour le macabre et le funèbre, expliquée par l'horreur de la scène de crime et la violence des meurtres. Cela renvoie à l'idée de Barthes que, plus le fait-divers est sordide, plus il restera imprimé dans les mémoires. De plus, cette affaire joue énormément avec les différents clichés déjà exprimés précédemment dans les mêmes propos de Barthes. Effectivement, le stéréotype auquel il est, pour la majorité de la population de l'époque, le plus facile de s'identifier est celui de la famille et il se trouve que les huit victimes découvertes font partie d'une seule et même famille. L'émotion est alors très forte dans les différents ménages puisque chaque père, chaque mère et chaque enfant peut se reconnaître dans ce portrait familial funeste. De plus, ce stéréotype est accentué par le très jeune âge des victimes dans la mesure où la plus jeune victime, Marie, avait seulement trois ans au moment de sa mort et que le plus âgé, Gustave, en avait vingt. D'un autre côté, l'assassin, Jean-Baptiste Troppmann, était également très jeune au moment des faits puisqu'il est juste âgé de dix-neuf ans lorsqu'il passe à l'acte pour la première fois. Ces deux premiers aspects jouent énormément dans l'intérêt que porte la population au désormais célèbre crime de Pantin. Mais c'est majoritairement grâce à la publication que la foule entretient une réelle fascination pour cette affaire. Chaque jour, des journaux comme *Le Petit Journal* s'affairent à publier toutes les nouvelles informations parvenues au fil de l'enquête, transformant alors une simple affaire criminelle, aussi morbide soit-elle, en véritable roman policier en temps réel. Les lecteurs s'identifient ainsi à des enquêteurs, découvrant la réalité des faits

presque simultanément à la police. De ce fait, la presse joue un rôle essentiel dans la renommée de cette affaire et il est possible que, sans celle-ci, cette affaire aurait eu un bien moindre impact dans le quotidien de la foule. Ainsi, il s'agit désormais d'étudier les différents journaux et médias, puisqu'il s'agira également d'étudier des plaintes et des images entre autres, qui ont relaté l'affaire et notamment les différentes approches qu'ils ont empruntées.

LE BOULEVERSEMENT DE LA PRESSE POPULAIRE DU XIX^{ÈME} SIÈCLE : L'AFFAIRE TROPPMANN

Le XIX^{ème} siècle joue un rôle considérable dans l'évolution de la presse française. En effet, c'est à cette époque que celle-ci va faire un bond "les journaux se multiplièrent et se diversifièrent en de nombreuses catégories ; les tirages progressèrent. En France, de 1803 à 1870, le tirage de la presse quotidienne de Paris passa de 36 000 à un million d'exemplaires."³⁰. Ce développement s'explique par plusieurs facteurs coïncidant qui surviennent tous au XIX^{ème} siècle. Le premier facteur est évidemment les énormes progrès de l'alphabétisation, en France et en Europe de manière générale. En France, c'est grâce à la Loi Guizot, précédant celles de Jules Ferry, qui offre une instruction primaire gratuite aux enfants des familles les plus populaires : "Dans les écoles primaires supérieures, un nombre de places gratuites, déterminé par le, conseil municipal, pourra être réservé pour les enfants qui, après concours, auront été désignés par le comité d'instruction primaire, dans les familles qui seront hors d'état de payer la rétribution."³¹. De ce fait, de plus en plus de personnes ont accès à l'éducation et savent désormais lire. C'est là la grande différence qui va provoquer le succès de la presse populaire face aux complaints notamment. Pour ces dernières, il était nécessaire qu'un vendeur vienne dans le village afin de déclamer ses vers, qu'il ne finissait d'ailleurs que rarement afin de donner envie au public d'acheter la suite. Or, lorsque l'accès à la lecture est possible, il suffit de dépenser quelques centimes chez un vendeur de journaux pour obtenir tout le récit. Il est donc beaucoup plus aisé pour le peuple de se procurer des journaux et d'avoir accès aux informations grâce à l'instruction. Un autre paramètre à prendre en compte est celui de l'industrialisation de masse. Effectivement, la première incidence que cela engendre est la simplification de l'impression à la chaîne dans

³⁰ Albert, Pierre. « Chapitre IV. L'industrialisation et la démocratisation de la presse du début du xixe siècle à 1871 », Pierre Albert éd., *Histoire de la presse*. Presses Universitaires de France, 2018, pp. 32-53.

³¹ Extrait de l'article 14 de *La Loi de l'instruction primaire- Loi Guizot du 28 juin 1833* [En Ligne] URL :<https://www.education.gouv.fr/loi-sur-l-instruction-primaire-loi-guizot-du-28-juin-1833-1721>

les différents ateliers de presse. Cela permet donc une plus grande production des journaux et donc amène à une plus grande et plus large diffusion de ceux-ci. Cette ample distribution permet donc de drastiquement réduire le coût des journaux ce qui favorise une fois de plus leur accès. En effet, avant l'industrialisation, le journal était réservé à l'élite puisque seuls ceux-ci avaient les moyens de s'offrir ces documents. La réduction de leur prix permet donc à un public bien plus large de pouvoir profiter des nouvelles informations au point de devenir un objet de la vie courante. D'un autre point de vue, les progrès techniques apportent un renouvellement, ou du moins une amélioration, de la qualité de la presse grâce à la facilité de l'information. Effectivement, il est de plus en plus aisé et rapide de se déplacer et donc les informations circulent beaucoup mieux en Europe. De plus, le télégraphe fait son apparition dans la presse contemporaine. En effet, "Le télégraphe optique de Chappe (1793) fut toujours réservé aux dépêches officielles et la presse n'en profita qu'indirectement. La transmission rapide des nouvelles exigea des efforts considérables dans la première moitié du siècle (pigeons voyageurs, courriers spéciaux...) et ne commença à trouver sa solution définitive qu'avec le télégraphe électrique mis au point par Morse aux États-Unis en 1837, Gauss en Allemagne (1838), Weatstone en Angleterre (1839), Foy et Breguet en France (1845)."³². Ainsi, les nouvelles apportées par les journaux sont réellement nouvelles et ne datent pas de plusieurs jours voire des semaines précédentes. Le développement des lignes de chemin de fer permet également aux journaux de mieux circuler, et notamment aux journaux parisiens de s'étendre jusqu'à la province. Finalement, la diminution du contrôle de la presse par le gouvernement joue également un rôle majeur. En effet, celui-ci tente, depuis l'apparition des journaux, de maîtriser voire de censurer les différents organes qui les composent. Une multitude de lois sont alors créées, toutes dans le but de freiner l'expansion de la presse mais également pour entacher la diffusion de celle-ci. L'exemple le plus pertinent est la mise en place d'une taxe, appelée le timbre, qui n'est appliquée qu'aux journaux traitant de la politique effective. Celle-ci a évidemment pour but de dissuader les plus petits journaux, et donc les plus pauvres, de se mêler des affaires politiques. Ainsi, seuls les journaux les plus importants et riches, donc souvent appartenant aux classes sociales les plus élevées et donc favorables, en majorité, au pouvoir présent, peuvent publier des

³² Idem

actualités politiques. Cependant, cette domination ne fut que temporaire, et eut même l'effet inverse. Effectivement, cela eut comme conséquence contraire de diffuser des idées beaucoup plus libres, et libérales, lorsque la presse retrouve sa liberté. Les thématiques sont alors moins politiques et le lectorat s'intéresse à des sujets plus variés, dont fait partie le fait-divers.

LES JOURNAUX NATIONAUX

Le Journal des débats peut être considéré comme le premier journal français marquant. Créé à l'extrême fin du XVIII^{ème} siècle, celui-ci est le quotidien rassemblant le plus d'abonnés à l'époque, soit plus de 10 000 contre environ 3 800 pour les autres journaux contemporains³³. Il s'agit à l'origine d'un journal court, de quatre pages, qui contient des informations de tous genres, allant des nouvelles étrangères, notamment allemandes ou anglaises, à l'actualité littéraire ou scientifique, mais également sur différents faits quotidiens sans grande importance politique ou économique. Cependant, *Le Journal des débats* reste un journal destiné à une certaine élite. Effectivement, il est nécessaire de connaître les différents milieux dont sont issues les nouvelles, qu'elles soient économiques ou politiques par exemple. De ce fait, ce n'est qu'à l'aube du XIX^{ème} siècle que la presse va prendre son envol, notamment autour des classes les plus populaires. Les quotidiens, périodicité la plus commune et appréciée, se multiplient à travers la France, même si la concentration reste autour de la capitale. Les nouvelles se veulent immédiates, et sont écrites comme si l'action se déroulait au moment même de la lecture de l'article. La lecture du journal devient un acte de plus en plus considéré comme faisant partie du quotidien. Effectivement, la presse s'introduit même dans les classes les plus défavorisées³⁴ puisque les différents imprimés servent de supports d'alphabétisation. De ce fait, les journaux gagnent en popularité à travers le pays, et en particulier les grands journaux parisiens, qui sont expédiés dans toute la province. Ce sont ces grands journaux-là, aussi accessibles que populaires, qu'il s'agira

³³ KALIFA, Dominique, RÉGNIER, Philippe, THÉRENTY, Marie-Ève, et al. *La Civilisation du journal: Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX^e siècle*. [S.l.] : Nouveau Monde, 1 janvier 2011. [Consulté le 7 mai 2021]. ISBN 978-2-36583-650-0. Disponible à l'adresse : <https://www-numeriquepremium-com.bibelec.univ-lyon2.fr/content/books/9782847365436>.

³⁴ Les classes les plus riches et les élites ont déjà fait rentrer le journal dans leurs habitudes quotidiennes dès le XVIII^{ème} siècle

d'observer. Effectivement, ils permettent de donner une image globale de cette affaire selon différents points de vue, tout en garantissant qu'ils touchent un maximum de personnes. L'échantillon de journaux sera alors composé de quatre quotidiens illustres : *Le Petit Journal*, imprimé le plus populaire et le plus impliqué dans l'affaire Troppmann ; *Le Temps*, journal indigeste et sévère ; *Le Gaulois*, journal d'élite destiné à un public noble ou bourgeois ; et enfin *Le Figaro*, journal intemporel encore imprimé de nos jours.

Le Petit Journal est fondé en 1863 par Moïse Polydore Millaud. Il est publié quotidiennement dès le 1^{er} février 1863 jusqu'en 1944. Il s'agit d'un "quotidien parisien républicain et conservateur"³⁵ qui profite très vite d'un grand succès. En effet, après seulement neuf mois d'existence, il dépasse déjà d'autres journaux plus anciens en termes de tirage. C'est notamment dû à son prix très attractif (5 centimes face aux 15 centimes, privilégié par la concurrence) ce qui lui vaut d'atteindre les classes sociales les plus populaires. De plus, la vente au numéro, et non plus sous la forme d'un abonnement annuel comme il est habituel de faire auprès d'autres journaux, joue aussi dans sa diffusion chez les classes les plus populaires. Celles-ci peuvent désormais acheter quelques numéros lorsque ceux-ci les intéressent sans pour autant déboursier de l'argent pour un journal quotidien. Son contenu est varié puisqu'il compte à la fois des informations nationales et internationales, mais aussi des fonds plus légers avec des horoscopes, des feuilletons mais aussi des faits divers. En effet, le succès du *Petit Journal* explose lors de l'affaire Troppmann que celui-ci couvrira tout au long de l'enquête, de manière quotidienne, relatant les moindres avancées de l'investigation. Cependant, malgré le succès certain du journal, les Millaud se voient obligés de revendre les droits à Émile de Girardin en 1873. Le 15 juin 1884, l'impression couleur fait son arrivée dans le quotidien et suscite un vif intérêt. Le journal met alors à disposition *Le Petit Journal supplément illustré* et atteint un record mondial de tirage en 1895 avec 2 millions de journaux imprimés. À partir de 1900 cependant, le déclin se fait ressentir à la suite de sa prise de parti antidreyfusard qui lui fera perdre une partie de son public et laisse *Le Petit Parisien* le détrôner. *Le Petit Journal* tentera, tant bien que mal, de se maintenir à flot, en se délocalisant à Clermont-Ferrand en 1940, mais disparaîtra en 1944. Il s'agit cependant du quotidien le plus important au sujet de l'affaire Troppmann, des deux

³⁵ RétroNews, "Le Petit Journal", [En Ligne] URL : <https://www.retronews.fr/titre-de-presse/petit-journal>

points de vue. En effet, dans la mesure où *Le Petit Journal* fait massivement connaître l'affaire Troppmann, celle-ci porte également le nom du quotidien au rang de plus grand quotidien Français, aux côtés du *Matin*, *Le Journal*, et *Le petit Parisien*. De ce fait, il s'agit de la source la plus importante d'informations et de documentation sur cette sordide affaire puisqu'elle sera à la Une tout au long de l'enquête, tandis que les autres journaux n'écrivent que certains articles aux différents moments-clefs de l'enquête. Le 20 janvier 1870 correspond à un record historique de vente du *Petit Journal*. Ce jour-là, Jean-Baptiste Troppmann est guillotiné dans la cour de la prison de la Roquette. D'abord habitué à environ 40 000 exemplaires écoulés à ses débuts, *Le Petit Journal* atteint péniblement les 250 000 ventes avant de voir ses chiffres décoller au début de l'affaire Troppmann. Effectivement, Les ventes doublent pour atteindre les 500 000 exemplaires au début de l'affaire jusqu'à parvenir au record de 594 000 journaux vendus le 20 janvier 1870.

Le Temps est un autre quotidien français fondé en 1861 par Auguste Neffzer. Il est nommé ainsi en référence au *Times*. Il se définit comme le grand organe libéral Français. Imprimé en grand format, et donc plus cher, cela ne l'empêche pas d'être largement apprécié par le lectorat, majoritairement composé d'une nouvelle classe sociale, libérale et modérément républicaine : la bourgeoisie. Il s'impose rapidement comme journal de référence de la troisième république, remarquable par son écriture rigoureuse et austère qui se veut garante d'une certaine neutralité. En termes politiques, c'est un journal républicain de droite, réfutant le Front populaire de 1936 sans pour autant adhérer aux nostalgiques de la monarchie. Cependant, l'autorisation de sa diffusion alors que la France se trouve sous la gouverne de l'empire montre une certaine volonté de l'Empereur de diviser ses opposants en différents partis. C'est un journal de l'argent, qui est surtout reconnu pour ses articles économiques. Il est finalement dissous en 1942, au profit du *Monde* qui commence sa parution en 1944. Sa dissolution est due car le journal continue ses parutions quelques jours après l'occupation de la zone libre par les Allemands en 1942, en plus de son adhésion plus ou moins profonde au régime vichyste, ce qui lui vaut de ne pas renaître de ses cendres à la libération. Il s'agit d'un journal résolument bourgeois, avec des articles suscitant leurs intérêts : économie, politique, littérature, théâtre. Les faits-divers sont loin d'être sa spécialité mais il cèdera à quelques grandes affaires criminelles, dont celle de Troppmann.

Le Gaulois est un quotidien fondé en 1868 par Edmond Tarbé des Sablons et Henri de Pène. Se revendiquant comme journal de droite, celui-ci est ouvertement monarchiste et anti-républicains à ses débuts. Son public est ainsi très limité, surtout à la bourgeoisie. Il s'agit pourtant d'un journal avec un large succès, notamment pour son écriture incisive et acide. Celui-ci se veut largement critique auprès de ses contemporains, en ayant toutefois d'excellentes informations. En effet, la majorité des journaux de l'époque se contentaient des informations et communications officielles, ce qui n'était pas le cas du *Gaulois* qui offrait alors un autre point de vue. Il est temporairement supprimé en 1871 pendant la Commune avant de renaître quelque temps plus tard à Versailles. Il prend également parti contre Dreyfus. Très proche de la ligne de conduite du *Figaro*, il ne parvient cependant pas à égaler sa popularité. Il reste donc le journal privilégié de la noblesse et de la haute bourgeoisie, dont les articles les ciblent particulièrement : « la chronique mondaine », « l'écho de la vie de châteaux et des salons » et « le carnet du jour ». Sur le plan politique, *Le Gaulois* change régulièrement de parti-pris, préférant d'abord la monarchie à sa création, pour ensuite largement adhérer à Napoléon Bonaparte. Il prend, par la suite, la défense de Napoléon III. Or, en 1879, *Le Gaulois* est vendu à Arthur Meyer qui lui préfère un point de vue légitimiste. Cependant, il est rapidement chassé du siège du journal en 1881 pour reprendre la tête de celui-ci l'année suivante. Cependant, la concurrence engendrée par *L'Action Française* provoquera une chute des tirages. Il sera finalement racheté et fusionné avec *Le Figaro* en 1928.

Le journal du *Figaro* est un quotidien qui renaît de ses cendres en 1854, quatorze ans après sa disparition, avec l'implication de l'entrepreneur Hippolyte de Villemessant. Après avoir intégré le journal *L'Événement* en 1866, *Le Figaro* prend la tête des ventes des quotidiens conservateurs. Il se démarque notamment par son style d'écriture, plus vivant et énergique que ses contemporains, notamment *Le Temps*, reconnu pour son style atone. Dans les années 1880, le journal prend un tournant politique en se rattachant aux principes républicains. Le journal défend également Dreyfus. Cependant, il était déjà un journal plutôt dirigé vers les partis de droite, l'arrivée de François Coty au poste de directeur chamboule l'ordre préétabli. Effectivement, Coty est un "grand admirateur du fascisme italien"³⁶ et le

³⁶ Leteinturier Christine, « Le Figaro », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 20 avril 2021. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/le-figaro/>

journal tombe dans l'antisémitisme qui lui vaudra de perdre de nombreux lecteurs. En 1928, Le journal *Le Gaulois* est fusionné avec *Le Figaro*. Ce n'est qu'en 1936 que la direction du journal change et revient à Pierre Brisson. Le journal revêt alors un ton beaucoup plus modéré et la qualité des articles est augmentée. Ce dernier est momentanément suspendu lors de la seconde guerre mondiale pour réapparaître à la Libération, toujours sous la coupe de Brisson. Il continue actuellement d'être publié quotidiennement.

La présence de Troppmann dans les journaux nationaux

Il s'agira donc d'observer l'influence de l'affaire du crime de Pantin dans les journaux. Pour ce faire, il suffit de montrer et de comparer la place que prennent les articles traitant de cette affaire entre deux journaux, en l'occurrence *Le Petit journal* et *Le Gaulois*. Pour une comparaison équilibrée, deux journaux ayant été édités le même jour seront comparés. Il s'agit donc de deux articles issus de ces deux journaux de la date du 23 septembre 1869, soit le lendemain de la découverte du massacre. Les deux journaux ont été choisis pour leur approche radicalement différente. Effectivement, *Le Petit journal* doit sa renommée à l'affaire Troppmann et, en conséquence, les articles concernant cette affaire sont particulièrement riches et détaillés. De l'autre côté, *Le Gaulois* est un journal plus classique, qui ne traite pas uniquement du fait-divers. Ainsi, une comparaison des deux Unes de ces deux journaux permet une vision relativement globale des façons dont les médias ont traité l'affaire.

Dans le cas du *Petit journal*, le fait-divers occupe une place plus que prépondérante. En effet, comme dit précédemment, le succès du quotidien explose au moment de cette sombre affaire. Cette explosion est notamment due au soin donné aux articles, du fait de leurs détails mais aussi par la régularité qu'ils offraient. Effectivement, chaque jour, du 22 septembre au 20 janvier, soit de la découverte du massacre à l'exécution du condamné, le journal propose un article sur l'affaire qui retrace chaque moindre avancée de l'enquête. Ainsi, la Une du 23 septembre est principalement composée de l'article sur le crime de Pantin. Intitulé « l'horrible crime de Pantin Nouveaux détails », accompagné de la date de rédaction de l'article, soit la date de la veille, le 22 septembre 1869, l'article occupe la place majoritaire de la Une puisque seul le feuilleton quotidien « Voleurs de nègres » partage l'espace. Cependant, le feuilleton reste cantonné au bas de la page, ce qui permet au fait-

divers d'être le premier article et donc d'être mis en valeur. En plus de cela, le titre de l'article est mis en avant par sa taille, au-dessus de la moyenne des autres caractères. Il n'est cependant pas le plus grand puisque le titre du feuilleton est inscrit dans des caractères bien plus imposants. Ainsi, le massacre de Pantin occupe presque toute la première page, en plus de la deuxième. Effectivement, il s'agit d'un très long article puisqu'il accapare deux pages presque complètes sur les quatre du journal. Il s'agit donc du sujet principal de l'édition du jour. L'article est séparé en plusieurs chapitres, chacun entrecoupés d'astérisques. Les différentes parties indiquent les différentes thématiques qui seront abordées au sein de celles-ci. On dénombre ainsi cinq parties intitulées « Le théâtre du crime », « La découverte », « Le mobile du crime », « Á la morgue » et « L'enquête judiciaire ».

Le Petit Journal

Bureaux : rue de La Fayette, 31
Librairie du Petit Journal

Abonnements Paris
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 15 fr.

Abonnements Départ
Trois mois..... 6 fr.
Six mois..... 10 fr.
Un an..... 16 fr.

Septième Année : n° 2.457
Jeudi 23 Septembre 1869

QUOTIDIEN
UN NUMÉRO : 5 CENTIMES

Tirage du Petit Journal : 261.151

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 1869

L'HORRIBLE CRIME DE PANTIN

NOUVEAUX DÉTAILS

Lorsqu'un grave événement se produit à Paris, une commotion électrique parcourt, pour ainsi dire, la ville ; en quelques minutes, cet événement est connu, amplifié, discuté.

Une curiosité ardente, impérieuse agite tous les esprits ; on veut savoir, on veut deviner, on veut voir, on veut toucher si c'est possible.

Les groupes se forment autour des personnes qui ont des nouvelles à donner ; les journaux sont lus et commentés avec avidité ; il faut à la curiosité publique des détails, encore des détails, toujours des détails.

hier, il n'était question, à Paris, que de l'effroyable massacre de Pantin. Ce n'est pas une vaine curiosité qui excitait l'opinion publique ; ce sinistre événement présente des circonstances tellement effrayantes et exceptionnelles, que chacun de nous s'est senti frappé par l'immensité du malheur.

J'ai voulu compléter mes informations d'hier, et je donne de nouveaux renseignements en suivant l'ordre logique des faits.

Je serai probablement obligé de prendre aujourd'hui beaucoup plus de place que d'habitude ; mais il le faut pour satisfaire la légitime curiosité des lecteurs.

Le théâtre du crime

Quand, de la rue de Flandre, on quitte Paris par la route impériale, on arrive, après avoir parcouru deux kilomètres environ, au carrefour formé de quatre voies et désigné sous le nom de *Quatre Chemins*.

En prenant un de ces sentiers sur la droite, on joint un chemin venant de Pantin, c'est le *Chemin-Ferr*.

A cet endroit et sur un champ assez avancé dans les terres (300 mètres environ), on distingue une jardinière fraîchement labourée, qui est limitrophe d'un terrain appartenant à M. Langlois, cultivateur, demeurant à Paris, rue de Nantes.

C'est dans cette pièce, située sur la derrière et à un kilomètre environ de la

gare de Pantin, dans la direction du fort d'Aubervilliers, et à 500 mètres environ de cette commune, que M. Langlois, en se rendant à son champ, aperçut une large mare de sang.

De proche en proche, il fut amené jusqu'à un petit mamelon également taché de sang.

Il souleva cette terre avec sa bêche ; un lambeau d'étoffe parut ; il l'attrapa. Un horrible pressentiment l'agitait ; un crime a été commis, et le meurtrier précipitamment enfoui sa victime.

Il ne se trompait pas.

Un cadavre était là, sanglant, inanimé, criblé de coups de poignard.

M. Langlois perd la tête ; saisi d'horreur et d'épouvante, il court à Pantin, avertit les autorités, et revient avec le commissaire de police et un médecin, M. le docteur Lugagne.

La découverte

C'est alors que commence la plus terrifiante succession de cadavres qui ait jamais été vue en pareille circonstance.

Avec un courage au-dessus de tout éloge, M. Langlois s'est mis à l'œuvre ; il a fait dans l'intérieur de la justice l'office de fossoyeur.

Cette scène terrible est ainsi décrite par le *Temps* :

On détacha d'abord un enfant de sept ans environ : Cet enfant est dans une état horrible, il a trois têtes sous le cou ; il semble qu'on l'ait saisi : un coup de couteau à l'oreille droite, et par derrière trois longues traces de sept à huit centimètres qui ont été faites avec un couteau incliné, mais qui seulement déchirèrent la peau.

Pendant les constatations médicales, on aperçut un deuxième cadavre. C'est un enfant de quatre ans. Celui-ci la porte derrière la tête trois plaies pénétrant de trois centimètres de long et deux de profondeur.

Un coup de bêche laisse bientôt apercevoir le corps d'une petite fille. Des larmes coulent sur tous les visages. La terreur est peinte sur toutes ces physionomies angoissées.

La petite fille doit avoir quatre ans au plus. Elle est vêtue d'une robe bleue, d'un jupon blanc ; une lavette jaunâtre blanchâtre recouvre sa poitrine, un bas blanc blanc est enroulé par-dessus.

Un water-proof cache l'ensemble du vêtement.

On chercha les causes de la mort. Ce n'eurent être les quatre ou cinq lancers coups de couteau qu'on distingue sur la figure. Le médecin relève la petite robe... Horrreur ! de deux plaies pénétrant au niveau du cou, s'échappaient les intestins, pendant qu'un flot de sang fraîche et rose coule d'une troisième blessure, visible sous les côtes, dans la région de l'hypochondre droit.

Au moment où le détecteur aperçut les jupes d'un quatrième cadavre, deux femmes se trouvaient mal dans la foule.

Les soldats du fort d'Aubervilliers cherchant à éloigner les curieux, ou au moins à les empêcher d'échouer les sombres vérifications de la justice.

Et, piles d'épouvante et de dégoût, le commissaire et le médecin reprennent leur triste besogne.

Cette quatrième victime est une femme de trente-cinq ans, petite, vêtue d'une robe de soie noire comme ses enfants, elle a reçu plusieurs coups de couteau au visage, mais la mort a été causée par une large blessure, qui a tranché net l'artère carotide du côté droit. Le sang a dû être instantané. Un autre coup a été porté dans la région du bas-ventre, mais la lame n'a pénétré que dans les jupes ; elle était d'ailleurs ensanglantée déjà.

Un instant de répit est accordé au fossoyeur volontaire.

D'ailleurs, dit-il, il n'y en a plus !

— Si fait, il y en a encore un, fait un paysan ; c'est un garçon, voyez sa casquette.

En effet, une casquette avec un galon d'or apparaît.

Cette fosse était donc inépuisable. On en retire un enfant de onze ans ; celui-ci a la figure horriblement hachée : les tempes, les joues, les oreilles, le cou, ce ne sont que plaies éboulées ; un coup de couteau a complètement arraché l'œil droit, qui pend par quelques lambeaux rouges. C'est atroce à voir.

Au moment où l'on croit que tout est fini, un soldat retire de ce trou sanglant, à la plus grande surprise et au plus grand effroi des spectateurs, le corps d'un jeune homme, âgé de seize ans à peu près. Ce dernier cadavre, car c'est enfin le dernier, porte au-dessus de l'oreille droite et à la nuque deux plaies longues de huit centimètres, qui ont pénétré jusqu'au cerveau. De plus, il apparaît sur quelques os autour du cou, le nœud a été fait par derrière.

Une femme d'environ 35 ans ; quatre garçons de 15, 13, 10 et 8 ans ; et une petite fille de 4 ans avaient donc été enfouis dans une fosse de 3 mètres de longueur, 60 centimètres de largeur et 10 de profondeur.

Tous ces corps, par les vêtements qu'ils portaient, indiquaient des personnes aisées. La femme qui paraissait être la mère, avait une robe de soie noire ; ses mains étaient chargées de bagues, ses oreilles avaient des boucles d'une certaine valeur, et dans sa poche se trouvait un porte-monnaie contenant une vingtaine de francs.

Les quatre garçons portaient des costumes de demi-collégiés. Ils avaient également dans leurs poches quelque monnaie. La jeune fille, qui avait au ventre trois affreuses blessures, d'où s'échappaient les intestins, avait à ses oreilles des boucles semblables à celles de sa mère.

Le docteur Lugagne a constaté que sur plusieurs de ces corps il existait un reste de chaleur vital.

Ces victimes ont été massacrées d'une façon horrible.

Plus de cent coups leur ont été donnés. La nature des blessures fait présumer que

les meurtriers se sont servis d'instruments tranchants, aigus et acide, tels que couteau ou hache.

L'argent et les bijoux trouvés sur ces infortunés éloignent, dans cette horrible localité, toute pensée de vol.

Quel en a été le mobile ? L'enquête à laquelle a procédé immédiatement M. le commissaire de police, sur les lieux mêmes du crime, tendrait à établir que ces personnes étaient arrivées à Pantin dans la soirée de dimanche.

De plus, à 300 mètres du théâtre du crime, on a trouvé un manche de couteau de table, et un peu plus loin, une lame s'y adaptant parfaitement ; l'un et l'autre de ces deux objets étaient marqués de sang. La violence du manche était tordue.

Les boutons des vêtements des garçons portaient l'adresse d'un tailleur de l'île-de-France.

Dans la fosse, on a retrouvé des morceaux de sautoir et la moitié d'un petit pain au beurre.

Le mobile du crime

Et d'abord comment ce sextuple assassinat a-t-il été commis ?

Y a-t-il eu plusieurs meurtriers, ou bien une seule personne a-t-elle frappé ?

Est-ce un acte de vengeance, ou bien a-t-on affaire à un fou furieux ?

Sur ce point, les conjectures sont très nombreuses, et tant que la justice n'aura pas terminé ses investigations, il ne sera possible de rien dire qui soit positif.

Ce qui est certain, c'est que la femme avait encore sur elle son porte-monnaie, dans lequel il y avait 7 fr. 45 cent. et 3 cent. en monnaie belge ; l'un des enfants avait dans ses poches de 5 à 6 fr. ; les autres qu'elle monnaie monnaie.

La femme portait en outre des pendants d'oreilles en or.

Ces faits font supposer que le vol n'a pas été le mobile du crime.

L'opinion générale est que c'est le mal et le père des victimes qui a trébuché.

Cependant je dois noter ici d'autres versions qui sont également accréditées.

La famille assassinée serait originaire d'un de nos départements du Nord. Elle émigrerait, devant partir pour l'Amérique, et était accompagnée de quatre hommes, de leurs compatriotes probablement.

Les émigrants ne s'expriment ordinairement pas sans avoir réalisé, en argent, tout ce qu'ils possèdent.

La mère des cinq enfants morts avec elle aurait donc posséder une certaine somme.

Et ce serait pour s'emparer de cette somme que ses quatre compagnons du voyage auraient commis ce sextuple forfait.

Feuilleton du 23 Septembre 1869

N 295 - N 1628 - N 292

DEUXIÈME PARTIE

LES

VOLEURS DE NÈGRES

VII

LE PIRATE

C'était Night en effet qui venait de se présenter sur le pont du *Regain*.

— Night, le fils de la pauvre Mariely.

Il était assis dans les bras d'un homme en l'appelant : — Père !

Reproduction et traduction interdites.
Voir le *Petit Journal* depuis le 17 août.

Cet homme était Néron, le capitaine du *Regain*, le pirate.

Le pauvre nègre, qui ne demandait qu'à vivre tranquille dans sa case, au-dessus de sa femme et de ses fils, en avait été chassé par le crime ; et les hasards de la vie avaient fait de cet homme infirme un être redouté, redouté même, puisque les trois premières puissances du monde avaient daigné se préoccuper de lui : jusqu'à cette heure deux frégates et une corvette cherchaient ses eaux, et que trois gentilshommes avaient reçu mission de s'occuper spécialement de lui : Sir Mortley, le baron Van Brock et la vicomte Lionel de Capoue.

Cette vie aventureuse s'était présentée toute faite à cet homme, qui ne l'avait pas cherchée, et dont les circonstances avaient soignées éveillé la bouillante énergie.

Nous l'avons quitté au moment où, après le rapt de l'enfant de Mme de Berençon, on avait livré aux lois la petite Françoise, la fille de sa bienfaitrice, il avait repris son fils et s'était trouvé au bord de la mer, seul et seul, avec une condamnation à mort derrière lui et n'ayant devant lui que l'océan, c'est-à-dire le hasard infini ; la mort presque certaine. — mais peut-être la salut.

Néron n'avait pas hésité.

Le pouvait-il d'ailleurs ?

Il avait détaché un canot et largué la

grande voile à la brise du soleil levant.

Il était parti, cherchant au hasard, comme dix années plus tard nous avons vu partir Night avec Edmond, et dans ce premier voyage comme dans l'autre, c'était le *Regain* qui devait se montrer.

L'enfant, qui avait toujours vécu à la Pointe-à-l'Écluse, au plein milieu des terres, s'amusait de ce voyage qui endormait dans son esprit les pénibles souvenirs des journées précédentes. Il regardait autour de lui les eaux bleues dans lesquelles il prenait plaisir à plonger les mains et les bras.

L'homme, au contraire, se reposait pour la première fois depuis qu'il avait été enlevé par le cri de sa femme, au moment où le fils de Pérel avait voulu arracher Night des mains de Mariely.

Tout ce qui s'était passé depuis, lui semblait un songe lointain ; le cri de sa femme, la haine, la petite Françoise, les courses folles... Ce n'était pas trop de l'air vit de l'océan, pour oublier son passé, pour oublier ses douleurs.

Néron se sentait aux larmes qui lui brûlaient les yeux.

Mais l'enfant était devant lui qui jouait, cet enfant qui n'avait plus que lui et l'océan.

Il lui rendit des forces et de l'espoir.

D'un long regard, il interrogea l'horizon. La ligne était nette et continue ; aucune silhouette de navire ne la coupait. Rien.

Le nègre continua sa route.

Toute la journée, l'embarcation courut droit devant elle.

La terre s'était effacée. L'enfant qui ne vit plus que l'eau et le ciel est peut-être le seul à avoir encore à son effroi.

Toute la journée, le petit Night s'était tenu à l'avant ; il vivait alors près de son père, dont il prit le cou dans ses deux petits bras et lui dit dans l'oreille, bien bas, comme si instinctivement il sentait mal faire.

— Père, j'ai faim !

Néron tressaillit.

La faim !... Il n'avait pas songé à cela... L'enfant avait faim !...

Il soula des yeux tous les coins et recoins du canot.

Rien !

Il reporta alors sur son fils ses regards inquiets et débiles.

Nicht souriait.

L'enfant avait saisi l'angoisse de son père ; il l'avait comprise ; il avait senti ce que devait souffrir le pauvre homme qui ne voyait rien à lui donner. Il voulait apaiser cette souffrance ; il força son sourire.

— Ne t'inquiète pas, dit-il, c'était pour

Figure 1 : Une du *Figaro*, 7^{ème} année-n° 2457, 23 septembre 1869

De l'autre côté, le quotidien *Le Gaulois* présente le fait-divers d'une manière bien différente. Effectivement, celui-ci occupe une place minoritaire, malgré le fait qu'il soit inscrit en première page. En effet, l'article du crime de Pantin est, contrairement à celui du *Petit journal*, encerclé par deux autres articles, le premier étant une revue critique d'un opéra « Théâtre Lyrique : le dernier jour de Pompéï » et le troisième étant un article donnant des informations variées « Ce qui se passe ». Ainsi, l'article du crime de Pantin, intitulé « Le drame des quatre-chemins » ne se distingue pas particulièrement au sein de toute la page. De la même manière, son titre est de la même taille que les autres titres de la page, ne permettant qu'une simple séparation entre deux thématiques sans en mettre une plus en valeur qu'une autre. Enfin, l'article est très court. Il occupe seulement deux colonnes sur les six de la première page.

Ainsi, le traitement de l'affaire Troppmann, ou plutôt du crime de Pantin puisque le nom de l'accusé n'est pas encore connu au moment des articles, est très différent suivant les journaux. Dans le cas du *Petit Journal*, il est facile de se rendre compte que le quotidien veut faire de l'affaire son principal sujet de publication. Les informations sont foisonnantes et pleines de détails multiples, l'article est long et largement mis en valeur par sa place en Une. De l'autre côté, *Le Gaulois* traite l'affaire avec beaucoup plus de retenue en ne l'envisageant que comme un fait-divers comme un autre. De ce fait, le journal ne met pas particulièrement l'article en valeur malgré sa place à la Une. Le quotidien répond simplement à une demande des lecteurs de connaître les informations sur l'affaire, sans pour autant s'étendre sur le sujet.

LES IMAGES

Les images sont très largement utilisées dans le domaine du fait-divers. Effectivement, elles servent souvent à illustrer les journaux, notamment les journaux décrits précédemment. Ces images peuvent être de nature très diverses. Certaines sont de simples estampes, voire même de simples plans qui servent simplement le lecteur à situer sur une carte l'endroit où l'action, quelle qu'elle soit, s'est déroulée. D'autres images plus travaillées et plus élaborées sont également présentes dans les journaux. Il s'agit souvent de lithographies, du moins dans le cadre de l'époque étudiée. Celles-ci peuvent représenter certains éléments essentiels de l'article, comme une arme de crime par exemple, voire des représentations des acteurs principaux de l'affaire. Dans les affaires les plus célèbres, certains journaux s'offrent même le luxe d'imprimer des portraits des victimes ou bien des coupables suivant l'article. Effectivement, l'utilisation de lithographie n'est pas accessible pour tous les journaux mais seulement aux plus reconnus. De plus, la grande majorité utilisent des impressions en nuances de gris, l'utilisation de la couleur étant encore une nouvelle technologie à l'époque, et donc réservée aux maisons d'édition les plus riches, et vendant le plus grand nombre de tirages pour pouvoir s'offrir ces illustrations. Ils peuvent également imprimer des représentations de paysages ou de lieux. Cependant, ce n'est pas parce que le journal propose des illustrations des différents protagonistes que ces portraits sont réalistes et ressemblants. Effectivement, seule une minorité de journaux peuvent se permettre de proposer des

lithographies au sein de leur quotidien puisque ce service coûte une somme d'argent très conséquente. Ainsi, il est encore plus rare que le lithographe s'efforce de faire un portrait ressemblant, surtout qu'il ne servira qu'un nombre de fois très limité. En conséquence, la même gravure peut être réutilisée plusieurs fois d'une affaire à une autre. Il peut s'agir de la représentation d'une scène de crime qui peut être retrouvée dans de multiples articles, mais également de portrait. Effectivement, certains journaux utilisent un seul et même portrait pour illustrer des protagonistes variés. Ainsi, une même gravure représentant une femme servira à dépeindre toute femme présente dans une affaire, peu importe la nature de l'article. Il en va de même pour l'identification de professions ou de groupes de personnes. En effet, certains portraits de personnages célèbres, comme ceux de Louis Pasteur, sont utilisés pour illustrer la présence d'un médecin ou bien d'un scientifique au cœur de l'affaire. Le but n'est pas de montrer la réalité, mais plutôt de décorer, d'illustrer par un exemple l'article afin de donner un visuel au lecteur. Cependant, dans ce contexte de récit de fait-divers, les illustrations de journaux ne sont pas les seules représentations imprimées existantes. En effet, l'industrie de l'image est une industrie très prospère au cours du XIX^{ème} siècle, notamment autour des imageries d'Épinal, qui proposent également des illustrations de l'affaire.

L'imagerie d'Épinal et l'imagerie de Pinot et Sagaire

L'imagerie d'Épinal est attestée dès le XVII^{ème} siècle, or ce n'est qu'à partir de 1810 que son succès devient notable. Cette imagerie gagne en célébrité tout au long du XVIII^{ème} siècle jusqu'à atteindre un quasi-monopole et une renommée mondiale au cours du XIX^{ème} siècle³⁷. Le succès mondial n'est pas réellement explicable outre par la qualité du papier, fourni par le bois des Vosges qui jouxte l'imagerie, et celle des impressions en elle-même. À l'origine, les images créées dans la région des Vosges sont essentiellement religieuses mais l'imagerie d'Épinal propose aussi des papiers peints, des cartes à jouer et même des cadrans d'horloge³⁸. C'est la famille Pellerin qui tient cette entreprise et qui lui fait connaître son succès et notamment Jean-Charles Pellerin. Effectivement, c'est ce dernier qui reprend l'atelier artisanal de son père après sa mort en 1773. Le cadre idéal qu'offrent les

³⁷ Michel Melot, "Épinal, image d'", *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 8 avril 2021. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/image-d-epinal/>

³⁸ Yann Lagarde "À l'origine de l'image d'Épinal", *France Culture* [en ligne], consulté le 8 avril 2021. URL : <https://www.franceculture.fr/histoire/a-lorigine-de-limage-depinal>

Vosges est un réel atout pour la création d'une imagerie pérenne, grâce à la présence des forêts mais aussi par la présence d'artisans spécialisés dans le domaine de l'image. L'entreprise connaît un succès relatif au début de sa création car l'imagerie sainte subit un déclin après la révolution³⁹. Jean-Charles Pellerin décide alors, après la prise de pouvoir de Napoléon Bonaparte, de réaliser des images de l'empereur et de sa famille. Celles-ci connaissent immédiatement un très large succès. De plus, Jean-Charles Pellerin obtient son brevet d'imprimeur ce qui lui permet d'agrandir son atelier et de le transformer en véritable industrie. L'imagerie d'Épinal va connaître un essor fulgurant, élargissant de plus en plus ses thèmes de prédilections⁴⁰ malgré une certaine censure⁴¹. De la même manière, Pellerin va s'ouvrir vers un public plus large et plus jeune. En effet, des sujets tels que des illustrations et représentations de contes traditionnels et populaires⁴², mais également des sujets à découper comme des soldats. Une autre raison de ce succès est l'amélioration de la qualité des impressions. En effet, l'imagerie d'Épinal utilise tout d'abord la technique de la xylographie qui consiste à tailler une pièce de bois et de s'en servir dans la presse. Cependant, au début du XIX^{ème} siècle, Louis-François Lejeune apporte de l'Allemagne une technique nouvelle permettant de créer des impressions de meilleure qualité : la lithographie. Il ne s'agit plus de graver une pièce de bois mais une pierre qui servira à l'impression. Ainsi, cette nouvelle technique permettra à l'industrie d'offrir de plus belles images. Au fur et à mesure, les thèmes politiques se font de plus en plus rares jusqu'au XX^{ème} siècle où les thèmes républicains font leur apparition, sous l'impulsion de Léon Gambetta notamment. L'imagerie se maintient jusqu'au début de la grande guerre mais connaît un déclin à la fin de celle-ci. Ce déclin est notamment dû au recul de l'analphabétisme et à l'apparition des bandes-dessinées qui éloignent alors le public illettré ou jeune. Elle reste cependant l'ultime imagerie encore en activité de nos jours. Malgré ce monopole apparent du commerce de l'image, l'atelier Pellerin n'est pas la seule imagerie prospère de l'époque. Effectivement, l'imprimerie de Pinot et Sagaire se positionne comme leur principale concurrente pendant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. François-Charles

³⁹ Notamment avec la montée de l'anticléricalisme

⁴⁰ Les thèmes s'étendent de la représentation allégorique de devoirs moraux à des représentations historiques, notamment des scènes de batailles.

⁴¹ Après la chute de l'Empire et l'avènement de la Restauration, cette dernière censura certaines images considérées comme mettant trop en avant le régime Napoléonien.

⁴² Et notamment l'image du chat botté qui deviendra une image phare de l'imagerie d'Épinal

Pinot naît le 9 janvier 1817 à Épinal. Il y fait ses études avant de partir pour entrer à l'École des Beaux-arts de Paris. Il y travaille auprès de Paul Delaroche, un artiste peintre français largement reconnu pour ses œuvres. Cependant, malgré ses ambitions de devenir également artiste peintre, Pinot retourne à Épinal en 1847 et il se fait engager au sein de l'entreprise de Pellerin. En effet, ses études au sein de l'école des Beaux-arts lui font obtenir aisément un travail de dessinateur. Ces mêmes études lui permettent également d'acquérir un brevet de lithographe mais aussi un brevet d'imprimeur en lettres. Avec ces nouveaux diplômes, Pinot choisit de quitter l'entreprise Pellerin pour créer sa propre imprimerie, spécialisée dans l'imagerie. Ainsi, il s'associe à Sagaire pour créer l'imprimerie Pinot & Sagaire, rivale directe de l'imagerie Pellerin. Celle-ci entame son activité le 26 novembre 1860⁴³. Trois années plus tard, le 1^{er} mars de l'année 1863, Pinot décroche un brevet de libraire qui lui permet désormais d'écouler sa marchandise sans passer par un quelconque intermédiaire. Son commerce se porte bien puisque l'imagerie propose ses légendes des différentes lithographies en plusieurs langues. Effectivement, certaines des images les plus populaires existent sous plusieurs exemplaires : l'un avec le texte en français, l'autre en anglais ou encore en espagnol. Cela montre qu'outre revendre sa marchandise en France, l'entreprise Pinot & Sagaire exportait certaines de ses images en Europe, visiblement en Espagne et en Angleterre. Ces images comportent en grande partie des sujets religieux. Toujours en 1863, l'imagerie propose un nouveau type de lithographie : les planches à monter. Il s'agit ici d'impressions qui, une fois découpées selon un tracé bien précis, s'assemblent afin de former une construction ou un personnage, parfois articulés. Ce principe sera ensuite repris par une autre entreprise, le petit constructeur parisien, en 1868. C'est lors de l'année 1872 que Pinot et son associé Sagaire se détachent. Deux ans plus tard, François-Charles Pinot décède. Son beau-frère prend sa relève. Il est alors miniaturiste. À sa mort, c'est son neveu, Olivier Pinot, qui poursuit l'aventure familiale. La société change donc de nom au profit de "Olivier-Pinot". Elle est, par la suite, rachetée par l'imagerie Pellerin, qui, elle, a survécu, en 1888.

⁴³ Ecole Nationale des Chartes, *Dictionnaires des imprimeurs-lithographes du XIX^{ème} siècle*, "Pinot François, Charles" [En Ligne], URL : <http://elec.enc.sorbonne.fr/imprimeurs/node/24936>

L'affaire Troppmann dans les images

Ainsi, il existe deux types de représentations de Troppmann en image. Le premier englobe les différentes illustrations présentes dans différents quotidiens contemporains. Il s'agit essentiellement de représentations d'éléments autour de l'enquête, comme des plans du lieux du massacre ou des portraits des victimes. Le second contient les représentations issues des imageries d'Épinal, soit de l'atelier Pellerin, soit leur concurrent, l'atelier Pinot & Sagaire.

Comme dit tout au long de l'étude, l'affaire Troppmann provoque un réel basculement dans la presse du XIX^{ème} siècle. De ce fait, la grande majorité des dessins et impressions présentes dans les journaux sont exclusives et donc créées directement pour l'article. Ainsi, il y a très peu d'usage de portraits ou de paysages déjà utilisés dans d'autres journaux. Les dessins sont de natures très différentes. La première représentation notable est issue du journal *Le Figaro* datant du 26 septembre 1869. Il s'agit d'une illustration des deux armes du crime présumées : une pelle et une pioche⁴⁴. Cette illustration est remarquable par sa singularité. Effectivement, tous les journaux, sans exception, font état de ces deux outils, les décrivant avec plus ou moins de minutie. Or, *Le Figaro* est le seul à en proposer une impression, tout en les décrivant avec soin.

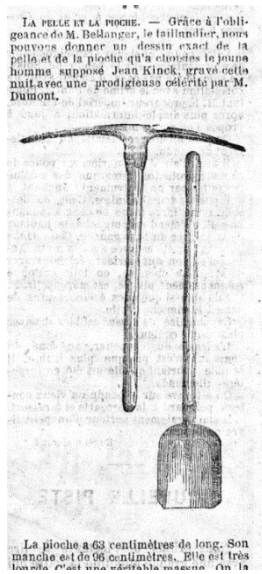


Figure 3 : *Le Figaro*, 16^{ème} année-3^{ème} série-n°268, 26 septembre 1869

⁴⁴ Cf Figure 3

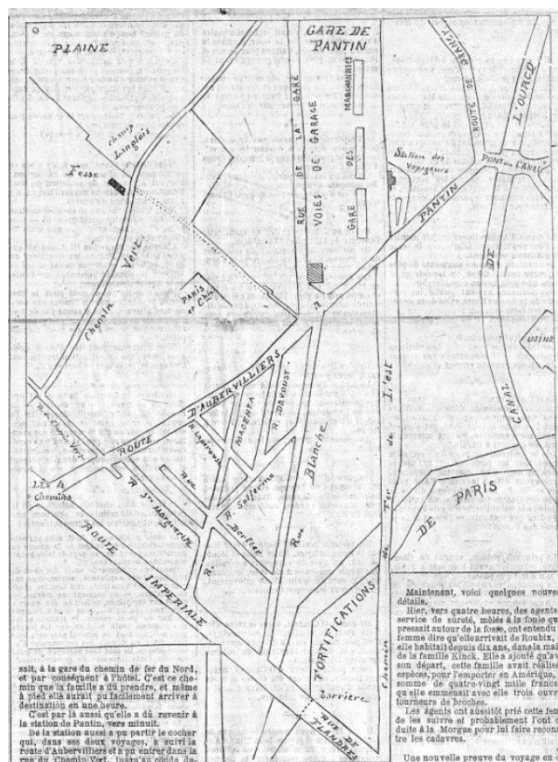


Figure 4 : *Le Figaro*, 16ème année-3ème série-n° 267, 25 septembre 1869

La deuxième représentation marquante est une image issue du même journal datant de la veille⁴⁵. Il s'agit ici d'un plan représentant la ville de Pantin, et plus particulièrement le terrain de Langlois, lieu où l'on a retrouvé les corps de la famille Kinck. On voit différents bâtiments simplifiés, notamment celui de la gare de Pantin, qui permettent de se repérer spatialement sur le terrain. Le lieu du massacre, ou du moins celui où les corps ont été enterrés, est indiqué par un rectangle, colorié en noir avec l'inscription « fosse » inscrite sur le côté. Comme dit précédemment, ces plans étaient relativement communs.

Effectivement, ils sont simples à dessiner et à imprimer, du moins beaucoup plus simples qu'une lithographie, et sont donc infiniment moins chers. Cependant, *Le Figaro* ne possède pas le monopole de ces dessins. En effet, le quotidien *Le Gaulois* propose de manière beaucoup plus régulière des dessins et plans autour de l'affaire. Pendant les cinq jours suivant la découverte, et l'annonce, du massacre de Pantin, la une du journal arborait une illustration. Celle-ci était diverse, parfois un plan⁴⁶, parfois un dessin du champ du massacre⁴⁷, mais aussi des portraits des victimes⁴⁸.

⁴⁵ Cf Figure 4

⁴⁶ Cf Figure 5

⁴⁷ Cf Figure 6

⁴⁸ Cf Figure 7

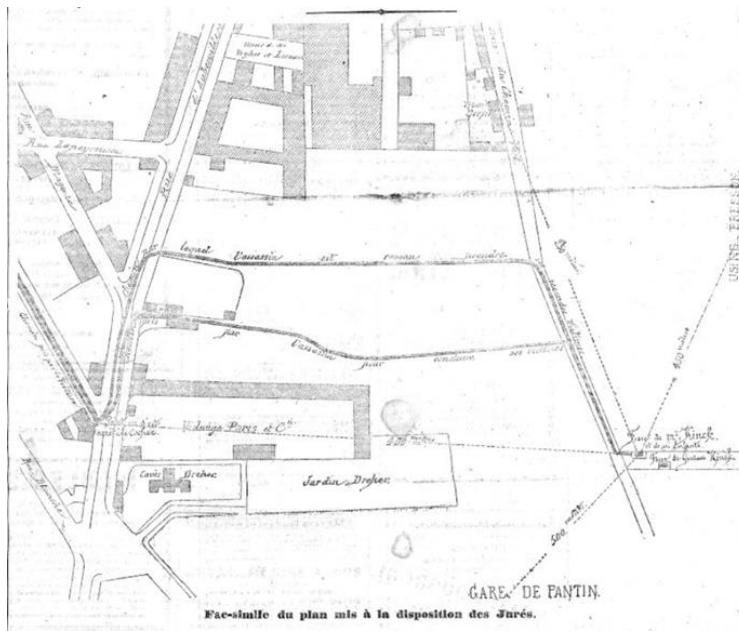


Figure 5 : *Le Gaulois*, 2ème année-n°542, 29 décembre 1869

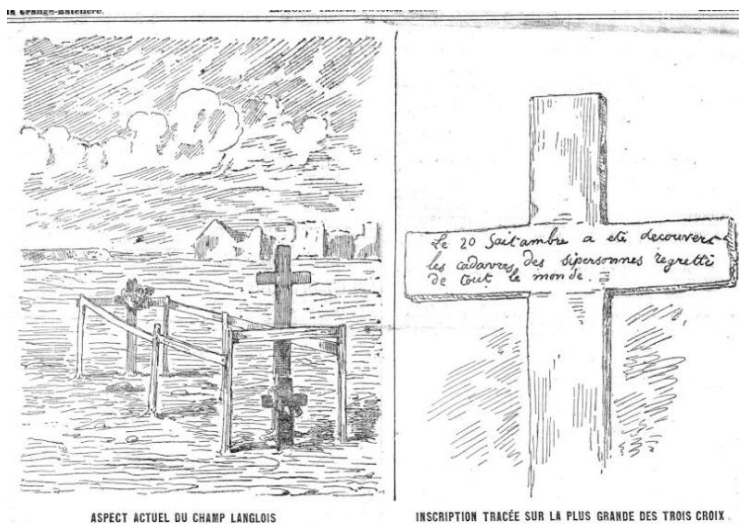


Figure 6 : *Le Gaulois*, 2ème année-n°449, 27 septembre 1869

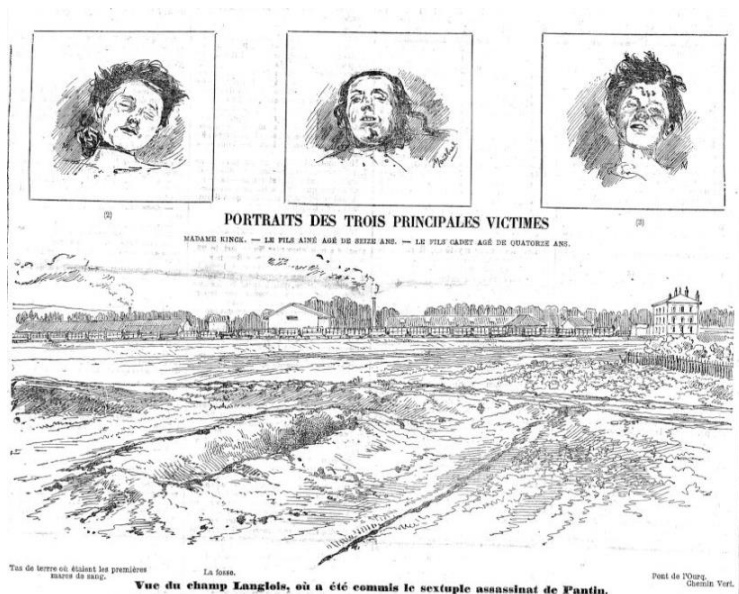


Figure 7 : *Le Gaulois*, 2ème année-n°446, 24 septembre 1869

En effet, *Le Gaulois* est un des rares quotidiens à proposer de tels dessins, avec une réelle volonté de se rapprocher le plus possible de la réalité. Ainsi, dans l'édition du 24 septembre 1869⁴⁹, *Le Gaulois* publie un article retraçant la découverte des corps de la famille Kinck accompagné d'une illustration du champ du massacre, ainsi que les portraits des trois membres les plus âgés de la famille, soit M^{me} Kinck et ses deux fils, Émile et Gustave. Les visages sont défigurés, mutilés, méconnaissables. Ils sont dessinés comme ils ont été découverts, sans chercher à embellir les faits ou à les rendre plus supportables. De cette manière, le journal rend compte de l'horreur des faits, mais assouvi également la soif morbide des lecteurs, passionnés par le sordide de cette affaire. Le lendemain, le 25 septembre, la nouvelle Une arbore une nouvelle illustration, représentant les six corps des victimes⁵⁰.



Figure 8 : *Le Gaulois*, 2ème année-n°447, 25 septembre 1869

LES SIX VICTIMES DANS LA SALLE D'AUTOPSIE A LA MORGUE

Ceux-ci sont dessinés comme s'ils étaient à la morgue, couchés sur leurs tables d'autopsie. Cette fois, malgré le fait que l'artiste représente chacune des dépouilles, les dessins sont beaucoup plus édulcorés. Effectivement, les corps sont représentés de loin, sans détails précis des blessures ni détails des réels visages des victimes.

⁴⁹ Cf Figure 7

⁵⁰ Cf Figure 8

Le 26 septembre, un dessin représentant l'arrestation de Troppmann⁵¹ est distribué.

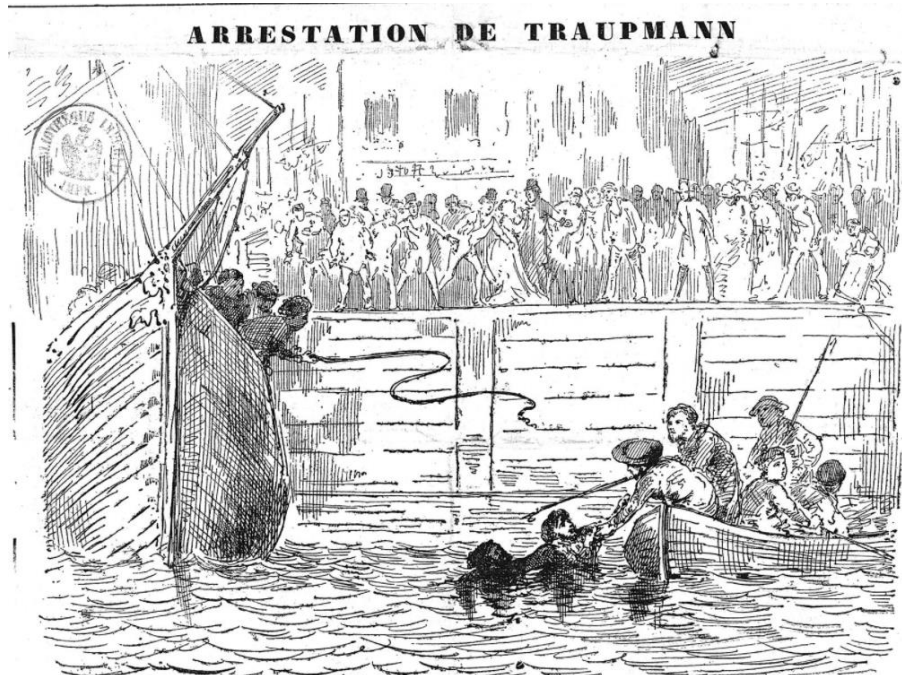


Figure 9 : *Le Gaulois*, 2^{ème} année-n°448, 26 septembre 1869

Plus que l'arrestation, cette image montre le moment où l'assassin, qui s'était jeté à l'eau dans l'espoir d'échapper à ses ravisseurs ou de mettre fin à ses jours, est repêché par Hauguel. Il s'agit également d'un moment phare de l'enquête puisqu'il annonce le premier rebondissement de l'affaire après la découverte du massacre. Ainsi, l'action fait grand bruit et le quotidien profite de cet épisode pour offrir une Une des plus travaillée, représentant Troppmann comme une ombre flottante, montrant déjà l'image de monstre qui lui collera à la peau. Le journal *Le Gaulois* propose de nombreuses autres Unes illustrées concernant l'affaire Troppmann. Certaines représentent le champ de Langlois, d'autres encore un plan annoté qui retrace le parcours mortel de la famille Kinck. Ces différentes illustrations montrent l'ampleur que prend l'affaire Troppmann dans la presse. En effet, ces dessins font vendre et en rajouter dans son journal assure une recette confortable pour celui-ci. Or, les images de la presse ne représentent pas le seul domaine de prédilection des images. Effectivement, les ateliers d'imagerie profitent de ce succès pour graver et imprimer de nombreuses illustrations des moments-clefs de l'affaire. Les imprimeries d'Épinal sont les plus prolifiques, et les plus reconnues, dans ce

⁵¹ Cf Figure 9

domaine. La première illustration est issue de l'imprimerie de Pinot et Sagaire et représente l'assassinat d'Hortense Kinck et de ses cinq enfants⁵².

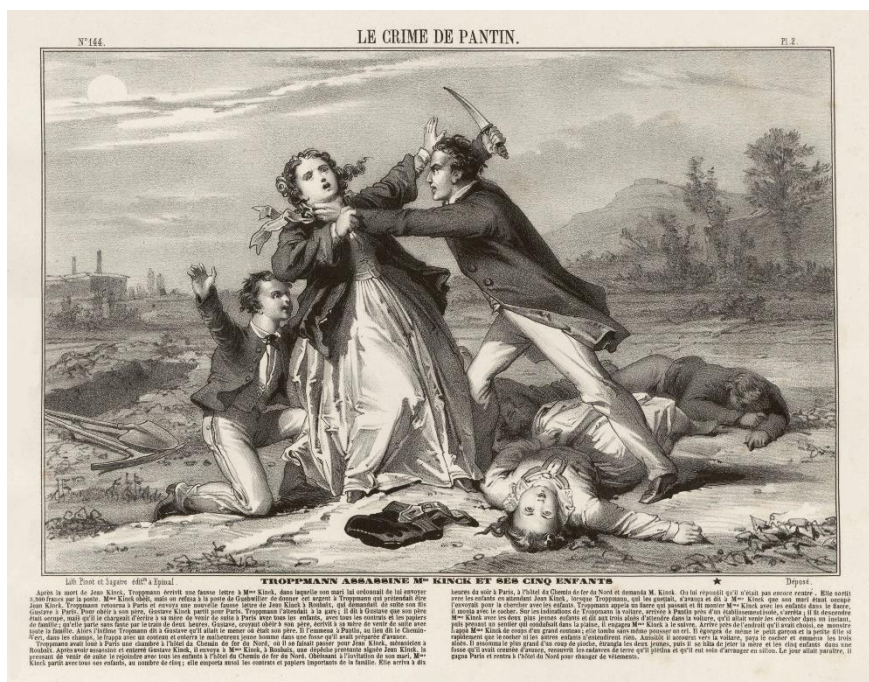


Figure 10 : Imagerie Pinot & Sagaire, image n°144, Le Crime de Pantin "Troppmann assassine Mme Kinck et ses cinq enfants"

Cette image d'une excellente qualité de gravure est surmontée du titre « Troppmann assassine M^{me} Kinck et ses cinq enfants » et est accompagnée d'une longue légende décrivant précisément l'action qui se déroule ainsi que les raisons de ce crime. L'image représente Troppmann brandissant un couteau, prêt à s'abattre sur M^{me} Kinck. Un de ses fils, encore en vie, s'abrite derrière sa mère. Les cadavres des autres enfants, et notamment celui de la petite Marie qui se trouve au premier plan, s'entassent sous l'assassin. Cette image a beau atténuer l'horreur de l'action, avec une absence totale de sang ou de blessure visible, la scène n'en reste pas moins spectaculaire et poignante. Un détail est cependant à remarquer. En effet, le texte, qui correspond à la réalité des faits, explique que Troppmann attirât d'abord Hortense Kinck et ses deux benjamins hors de la voiture pour les tuer en premier. Or, l'illustration montre M^{me} Kinck comme une des dernières victimes du meurtrier. De ce fait, l'image n'a absolument pas pour but de refléter la réalité, preuve en est qu'elle ne respecte même pas le texte qui l'accompagne. L'illustration est juste un élément de décoration, avec une volonté de frapper l'acheteur. Effectivement, l'image est bien plus bouleversante et émouvante si l'on met en scène la mère de

⁵² Cf Figure 10

famille comme ultime survivante, obligée d'assister à la mort de chacun de ses enfants. Ainsi, toutes les mères se reconnaissent dans cette histoire ce qui amène une certaine clientèle. En effet, même si le scénario réel des enfants, assistant d'abord à la mort de leur mère suivie de celle de leur fratrie entière est tout autant bouleversant, ceux-ci ne sont pas réellement considérés comme des clients des images. Ainsi, les graveurs préfèrent détourner une certaine part de la réalité afin de faire gonfler leurs ventes. Cette première image fait partie d'un groupe d'illustrations, intitulé « Le crime de Pantin », qui retrace l'affaire dans les moindres détails. Ainsi, une illustration « Troppmann empoisonne Jean Kinck dans la forêt de Wattwiller »⁵³ ainsi que « Arrestation de Troppmann au Havre »⁵⁴ font partie de la série.

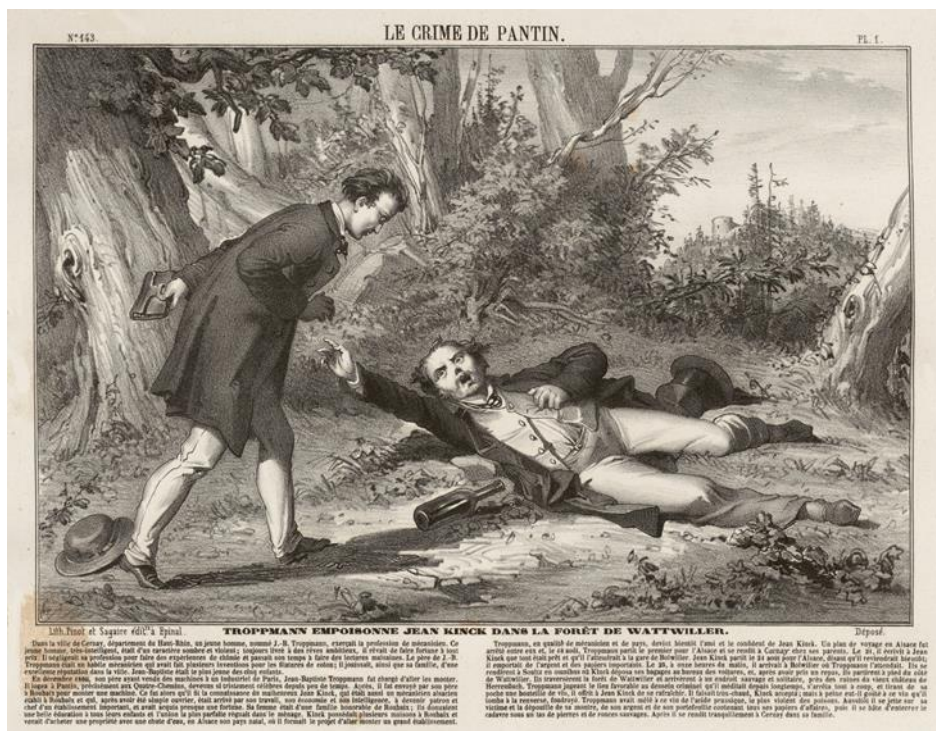


Figure 11 : Imagerie Pinot & Sagaire, image n°143, *Le crime de Pantin* « Troppmann empoisonne Jean Kinck dans la forêt de Wattwiller »

⁵³ Cf Figure 10

⁵⁴ Cf Figure 11



Figure 12 : Imagerie Pinot & Sagaire, n°145, *Le crime de Pantin* « L'arrestation de Troppmann au Havre »

Les images, toutes imprimées par Pinot et Sagaire et éditées à Épinal, sont accompagnées d'un texte explicatif qui raconte les faits. Dans la première image, on voit Troppmann qui observe les effets de l'acide prussique sur sa victime, Jean Kinck, agonisant et cherchant une aide désespérée auprès de son assassin. Cette fois-ci, l'image est fidèle au texte, en témoigne la présence du portefeuille de Kinck dans la main de Troppmann, accompagné du texte « Aussitôt, il se jette sur sa victime et la dépouille de sa montre, de son argent et de son portefeuille ». La deuxième illustration est, elle aussi, fidèle au texte et aux faits. Effectivement, on y voit Troppmann, reconnaissable puisqu'il porte les mêmes vêtements dans les trois images, inconscient qui se fait remonter sur une barque par deux hommes tandis que deux autres tentent d'appeler du secours. L'un des hommes, en tenue militaire, représente probablement le gendarme Ferrand, à l'origine de cette arrestation. Cependant, l'imagerie Pinot et Sagaire n'est pas la seule à produire de telles images puisque l'atelier Pellerin en propose également. Dans un style très différent, mais utilisant la technique des pochoirs, ce qui permet un résultat en couleur, ces illustrations retracent également l'affaire Troppmann et ses nombreux rebondissements. Les deux plus populaires sont celles illustrant « la condamnation et l'exécution de Troppmann »⁵⁵.

⁵⁵ Cf Figure 13 et Figure 14

Le 19 janvier 1870.

Nº 24.

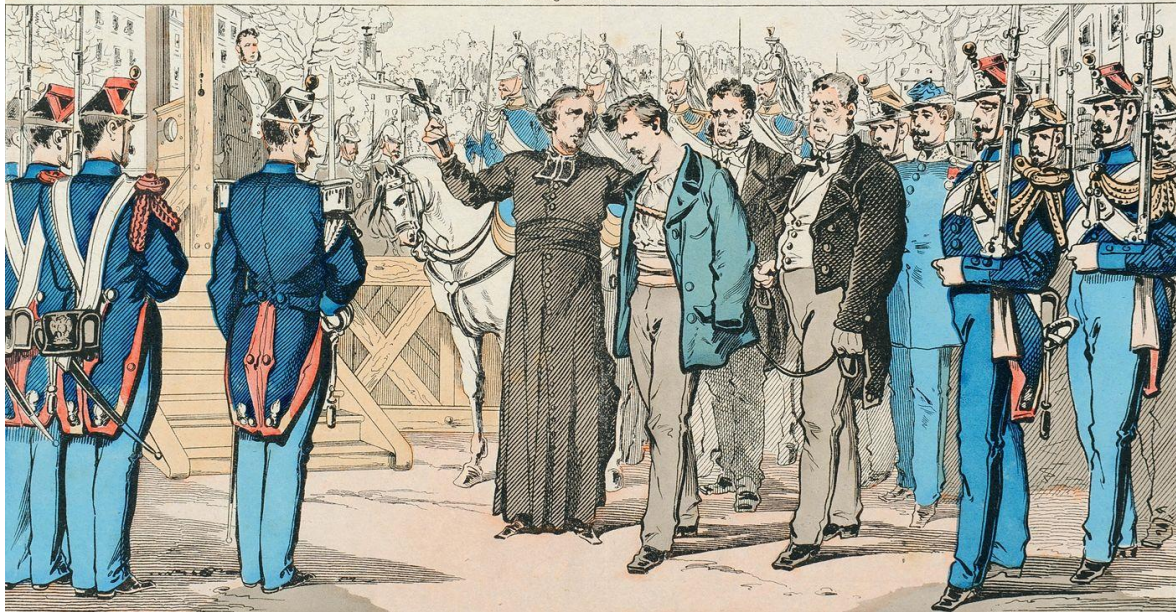


Figure 13 : Imagerie Pellerin, n°24, Condamnation et exécution de Jean-Baptiste Troppmann le 19 janvier 1870

EXÉCUTION DE JEAN-BAPTISTE TROPMANN.

GRANDE COMPLAINTE
sur le
CRIME DE PANTIN
Air de Fualdès.

Si d'après l'histoire on juge,
On a vu des esclaviers
Gourmands des esclaves manger
Avant même le déluge;
Mais jamais, sous le Soleil,
On ne vit forcé pareil.

A celui qui prit naissance,
Vers une heure du matin,
Dans la plaine de Fantin :
Il épouvanta la France
Et tous les États divers
Qui composent l'univers.

Kinck, était un honnête homme
Qui ne se souciait de rien,
Père de six beaux enfants,
Laborieux, économe,
Il cherchait un bon moyen
D'augmenter son petit bien.

Pour son malheur il rencontre,
Dans la ville de Renchoix,
Où il travaillait en paix,
Un garçon qui lui demontre
Que l'on peut gagner de l'argent
U. p. p. s. r. fabricant.

Ça fait être horrible
 Et ça fait être artiste
 En mécanique dit-on
 L'un de vous nous le dit
 Ça fait être un grand
 Ça n'était qu'un être bideux
 Un moine auvacois
 Trompmann, âme des plus vils
 Dit : ça fait être un vil
 Il n'est qu'une ville pour
 Gagner des cents et des mille :
 Ça fait être un noble
 Nous gigneries des millions
 Kinké prêt, simple et bonasse,
 Dit : ça fait, toi, tu raison ;
 Ça fait être un homme
 Que le poète en Alsace :
 Prends le chemin de fer
 Ça fait être pour être fier
 Trompmann fort en mécanique
 Estait bon chimiste aussi ;
 Ça fait être faire l'âne
 De qu'on appelle prussique,
 Qu'il transportait avec soin,
 Ça fait être un homme
 En route, Juss Kinké l'héberge ;
 Ils descendent tous les deux
 Vers Sooslt, dans un chemin creux
 Ça fait être un homme ;
 Ils en emportent du vin
 Pour en avoir en chemin.

La journée était superbe,
 Le ciel bleu, les fleurs blanches
 Il fait toujours bon et frais
 Nous nous assour sur l'herbe
 Les fleurs ont vu dire encore
 L'air d'un amant, de l'air d'un
 L'air d'un amant, de l'air d'un
 Herminette, ruine sociale
 Marquée au plus cadavre
 Les fleurs ont vu dire encore
 Offrant un air plus d'homme
 C'était l'admir, qui d'essence
 Avant choisi l'ex-essence
 Les fleurs ont vu dire encore
 Aiseux-nous, attendez
 Que sans peur d'être entonné
 On peut cracker à son aise
 Les fleurs ont vu dire encore
 Nous avons marché beaucoup.
 Le fourbe, avec politesse,
 Offrit à Klack le premier
 De l'air d'un amant, de l'air d'un
 Une bouffée traitresse :
 Avant le, l'infortune,
 Trop tôt mort en chemin.
 Trop aimé, l'affreuse canine
 Demon par l'enfer vu,
 Pourre son créble au
 En l'air d'un amant, de l'air d'un
 En ayant soin d'excoiler
 Ses bijoux et ses papiers.

A political cartoon titled "The Execution of the French Republic" (1848). The scene depicts the guillotines of the guillotine, with figures of the French Revolution being executed. On the left, a man in a blue coat and a woman in a black dress are being executed. In the center, a man in a blue coat is being executed. On the right, a man in a black coat is being executed. In the foreground, a line of British soldiers in blue uniforms and red trousers stands at attention. To the left, a crowd of people, including a man in a blue coat and a woman in a black dress, are watching the execution. The background shows a city street with buildings and a crowd of people. The cartoon is a commentary on the French Revolution and the role of the British in its suppression.

Imp. Lith. PELLEBIN et C^{ie} à Epinal

Comme il avait fait du père.
 Il cachait l'adolescent,
 Qui avait perdu son sang,
 Son ventre contre terre ;
 Puis, sans le moindre remord,
 Regagna l'hôtel du Nord.

Il écrivit vite à la veuve,
 Qui ne se doutait de rien :
 « Dame Kinck, tout va bien.
 « Si vous en voulez la preuve,
 Vous n'avez qu'à venir voir
 « Par le dernier train du soir.

« Votre mari vous demande,
 « Venez avec vos enfants ;
 « Apportez beaucoup d'argent
 « Lussine a de la commande :
 « Votre mari n'écrit pas
 « Parquoi j'ai mal au bras.

Ne concevant aucun doute,
 D'attendre revoir son époux,
 Parti depuis la fin d'août,
 Dame Kinck se met en route
 Emmenant ses cinq enfants
 Qui étaient tous bien contents

Elle arriva du bonno heure,
Et se rendit à l'hôtel
Du Nord, envroit dans le quel
Tropmann avoit sa demeure,
En se faisant le grelin,
Kinck.

Tropmann vient sur l'entrefaite
Et lui dit, d'un air joyeux :
Votre mari qui va mieux,
Est dans sa nouvelle emplette ;
Car l'usage d'aujourd'hui,
Est bien : aller au lui.

Quoque la nuit fut obscure
Ne consultant que son cœur
Dame Kinck avoit bonheuer
Ne laissa mettre en voiture
Mais regarda Tropmann
Mann au cocher, va grand trot.

Bientôt la voiture arrive
Au lieu dit le Chémin vert
Jamais dans ce lieu désert
On ne voit âme que Tropmann
Tropmann dit à son cocher :
Attends ici sans brouder.

De l'autre ouvrant la portière
 Dit : l'usine est à cent pas ;
 Madame, prenez mon bras
 Pour éviter les ornières ;
 Des Kéack ! Il encoira trois
 Dans le champ de Monsieur Langlois !
 Alors la bête force
 Sur la femme se jeta
 Et sans pitié lui jura
 D'une pioche un coup atroce
 Dans le crâne, et dit : j'ai put,
 De la tête l'occiput !
 La pauvre éme éstant encointe !
 Ne pouvait, vu son état,
 Résister au scélérat.
 Sans proférer une plainte,
 Elle tomba sur le champ
 De Langlois teignant le champ.
 De l'innocente Marie,
 Qui était encore au sein,
 Le misérable assassin
 Traita de même dans la vie !
 Et de la même façon
 Traita le petit garçon !

Après ce quadruple crime
Le ténacité vers le cocher
S'en fut en sifflant, chercher
Les trois fils de sa victime,
Et son contentement
Eventra les trois frères !!

Après cet affreux carnage,
Qui ferait couler des pleurs
Des yeux des plus mauvais cœurs
Le bandit eut le courage
D'aller à ces parents morts,
Pour dissimuler leurs corps.

Abandonnant les cadavres,
Et prévoyant qu'il pourrait
Être inquiété, si restait,
Tropéman, partit pour le Havre
D'un air de voir de l'argent.
Un vaisseau pour s'embarquer,
Mais la divine justice
Qui toujours a l'œil ouvert,
Ne permit pas un pervers
De se soustraire au crime et
Langlois, se rendit au lieu
Du meurtre, conduit par Dieu.

Le brave propriétaire,
Qui marchait à petits pas,
Vit que son champ n'était pas
Dans son état ordinaire;
Il crut même apercevoir
De soi sortir un mouchoir.

Vers cet objet il se penche
Et veut le tirer à lui.
Horreur ! une main le suit
Une main, petite et blanche !
L'Anglois quelque peu surpris
Poussa d'effroyables cris.

De tous les côtés du monde
A tel appel arriva,
Et tout de suite on trouva,
Dans une fosse profonde,
Les malheureux trépassés
Aussi raides que glacés.

Ce spectacle épouvantable
Attira des magistrats,
Des gens de tous les états,
En quantité innombrable,
Dans chaque département.

Dans le Havre la nouvelle
Se répandit comme ailleurs.
Un gendarme, des meilleurs,
Se dit : faisons sentinelle
De près observons l'aspect
De tout individu suspect.

De tout individu suspect.
Ce modèle des gendarmes,
Incorporé sous le nom
De Ferrand au bataillon,
N'est point dépourvu de charmes
Il a l'air avantageux
Et le port majestueux.

Ce brave guerrier remarque
 Le sanguinaire Tropmann;
 Vêtu comme un gentleman,
 Cherchant partout une barque,
 Il lui dit, auprès du port :
 Monsieur, votre passeport.

A ces mois pleins d'importance
L'assassin, à moitié mort,
Prend ses jambes à son cou
Et dans le canal s'élançe,
Espérant finir ses jours
En se noyant pour toujours.

Il disparaissait sous l'onde,
Lorsque le calfat, auquel
On donne le nom d'Hauguei,
Repêcha, le mieux du monde,
Celui qui voguait sous l'eau
Ramené à l'échafaud.

Escapper à l'échafaud.
 Tropmann reconnu pour être
 Le meurtrier réclamé.
 Fut bien vite enfermé.
 Dans un cachot sans fenêtre.
 Avec plaisir on apprit

Que le bandit était pris.
Ramené, sous bonne escorte,
A Paris, pour s'expliquer,
Il essaya de craquer,
Mais sa colle était trop forte :
Au juge, il eut beau mentir.

Au juge, il eut beau montrer,
 Qu'il empêcha de sortir :
 Par-devant la Cour d'assises,
 L'avocat maître Lichaud,
 Pour lui se montra si chaud ;
 En ses paroles aiguisées,
 Le résolu Théophile

Le président Thevenin
Lui dit : vous parlez en vain.
• Tropien, monstre de nature,
• A déjà donné la mort
• Avant de tirer au sort,
• A près de dix créatures.
- II 2-16 54

« Il doit être condamné
« A se voir guillotiné. »
Celle lamentable histoire
Prouve qu'il y a danger,
D'écouter un étranger
Qui veut nous en faire accroire :

Cette histoire aussi nous prouve,
 Que celui qui veut gagner
 De l'argent sans travailler,
 Désirera l'honnête mariage.

Désir que l'honneur réproûve,
Deviens un être immoral
Qui, pour sûr, finira mal.

Figure 14 : Imagerie Pellerin, Exécution de Jean-Baptiste Troppmann

La première, représentant sa condamnation, montre Troppmann, près de l'échafaud et ligoté, tandis qu'un homme d'église lui administre les derniers sacrements. L'image est bien éloignée de la réalité, ou du moins du sujet qu'il est censé dépeindre. En effet, l'annonce de la condamnation de Troppmann ne s'est pas faite au moment de l'exécution mais plusieurs semaines avant. Cependant, si l'on considère que l'image est une représentation de l'exécution, celle-ci est fidèle à la réalité. La seconde image retrace également l'exécution de Troppmann. Elle représente Troppmann, épaules dénudées, montant à l'échafaud. Il est entouré par le même homme d'église et par un autre homme. Ses bourreaux l'attendent en haut de l'estrade, aux côtés de la guillotine. Au pied de celle-ci, de nombreux soldats armés gardent l'estrade et le calme parmi la foule immense de spectateurs venus assister à l'exécution. Effectivement, des personnes sont gravées jusque sur les toits du bâtiment de droite et deux cavaliers sont nécessaires afin de maintenir la foule éloignée de la scène. La représentation de la foule est importante puisqu'elle représente de manière très réaliste les faits. En effet, déjà lors de son procès, la foule parisienne se bouscule pour tenter de rentrer dans la salle d'audience et les billets de faveur, assurant une place aux premières loges, provoquent des émeutes et sont achetés à prix d'or. Il en va donc de même pour son exécution au sein de la prison de la Roquette, qui se déroule pourtant à 6h30⁵⁶, donc en pleine nuit. Les billets de faveur se vendent également au prix fort afin de pouvoir assister à l'exécution au sein de la prison. La foule s'amasse dans la cour de celle-ci et certaines sources de l'époque parlent de plus de vingt-cinq mille personnes dont certains grands noms, également sur place. Le plus marquant est certainement l'auteur Ivan Tourgueniev, originaire de Russie et de passage à Paris qui racontera avec forts détails cette exécution. Situé aux premières loges lors de l'exécution, celui-ci regrette le comportement sanguinaire, presque animal de la foule « Aussitôt après l'exécution, pendant que le corps, jeté dans la charrette, s'en allait dare-dare, deux hommes, profitant du tumulte inévitable, auraient pu rompre le cordon des soldats et, en rampant vers la guillotine, tremper leurs mouchoirs dans le sang qui filtrait à travers les fentes du plancher... »⁵⁷. Il s'agit là d'un témoignage qui détone nettement avec

⁵⁶ De la même façon que la date, l'heure exacte de l'exécution n'est pas connue. Certaines sources indiquent l'heure de la mort comme étant 23h, d'autres se rapprochent des 6h30.

⁵⁷ Tourgueniev Ivan, « l'Exécution de Troppmann », traduction de Pavlovsky Isaac, *Souvenirs sur Tourguénéff*, Paris, 1887

la représentation iconographique qu'offre l'imagerie d'Épinal. En effet, malgré les impressions d'une foule considérable, l'ordre semble régner parmi celle-ci et les quelques spectateurs présents au premier plan semble cordiaux et prévenants, bien loin de l'image de foule animale, avide de sang, décrite par le témoin. De la même façon, la représentation de l'illustration se fait en pleine journée, au contraire de la réalité puisque la scène se déroule de nuit. Il s'agit sans doute d'un choix purement pratique dans le sens qu'il est bien plus simple de représenter une scène de jour que de nuit. Dans les divergences entre représentation et réalité, une divergence fondamentale est à remarquer. Effectivement, dans la réalité, l'accusé n'accepte pas son jugement et refuse de monter à l'échafaud. Il se débat et tente de s'enfuir. Certains témoignages racontent même que le bourreau a dû maintenir la tête de l'homme contre la guillotine jusqu'à ce que le couperet tombe. Au contraire, dans l'image, Troppmann se dirige vers la guillotine, avec un air d'acceptation, la tête baissée mais debout, stoïque. Cette représentation, ajoutée à la projection d'une foule organisée, prouve que le dessinateur a voulu montrer une certaine puissance des forces de l'ordre, un certain respect. Pas de bain de sang ni de condamné révolté, la simple présence des soldats permet de conserver le calme et de garantir la sécurité de chacun. De la même façon, la présence religieuse incarnée par la personne à droite du condamné apporte une certaine humanité, un apaisement, à l'image. Elle a aussi pour vocation de rappeler la puissance de la religion aux côtés des forces de l'ordre. Ainsi, les images sont un moyen puissant pour véhiculer les moments-clefs de l'affaire Troppmann. Les Unes particulièrement illustrées de journaux, et notamment celles du *Gaulois* qui sont régulières, en sont un premier bon exemple. Cependant, les images des industries d'Épinal, soit de l'atelier Pellerin soit celui de Pinot et Sagaire, profitent également du succès de l'actualité pour proposer des images de l'affaire et de l'enquête. Ces images sont variées. Dans le cadre des journaux, il s'agit plus largement d'images d'illustrations ou aidant la compréhension comme à travers des plans ou des portraits des victimes tandis que les images issues des imageries ont une volonté bien plus décorative. Celles-ci montrent des moments spectaculaires ou poignants dans le but d'émouvoir ou de choquer. Or, le point commun entre ces deux types d'images est leur faciliter à déformer la réalité. Effectivement, dans le cadre des journaux, les images sont souvent édulcorées afin de ne pas montrer d'images trop violentes. Mais concernant les images d'Épinal, leur but est plutôt de changer la réalité afin de susciter

l'empathie des clients ou bien dans un but de promouvoir l'ordre et la justice. Cependant, les illustrations ne sont pas cantonnées à la presse ou bien à l'industrie de l'imagerie. Effectivement, il est également possible d'en retrouver dans un autre média de l'époque, aujourd'hui complètement disparu : les complaintes.

LES COMPLAINTES

L'histoire des complaintes

La complainte peut être définie comme une “chanson populaire à déroulement généralement tragique et ayant pour thème un sujet pieux ou les faits et gestes d'un personnage légendaire.”⁵⁸. Effectivement, à l'origine, la complainte n'est pas réservée au domaine criminel mais plutôt à des domaines narratifs ou religieux. On peut notamment prendre comme exemple *La complainte du roi de Thulé* ou bien *La complainte de saint Nicolas*. C'est seulement au cours du XIX^{ème} siècle que le genre de la complainte devient presque exclusif au thème du fait-divers. Il n'y a pas de date exacte d'apparition de ce genre de texte mais il est majoritairement reconnu que c'est à la suite de l'affaire Fualdès que la complainte sera popularisée. Elle sert, par ailleurs, de modèle absolu de la complainte criminelle du XIX^{ème} siècle. Au début de son existence, la complainte criminelle existait au sein de canards. Il s'agit de journaux qui abondent notamment entre la Restauration et le Second Empire. Ce type de journal est souvent caractérisé par “un support papier, imprimé ou dupliqué, où figure le texte d'une chanson traitant d'un fait divers criminel.”⁵⁹. De ce fait, ces journaux constituent la genèse du journal à fait-divers, sans pour autant proposer d'articles. Du point de vue purement matériel, les canards sanglants (c'est ainsi qu'ils sont parfois surnommés), ont des formats variables, allant de feuilles In-16 aux très grands formats In-plano. Cette grande variation de formats suivant les différents journaux se perpétue tout au long du XIX^{ème} siècle pour plus ou moins prendre fin au début de la première guerre mondiale. Or, le format privilégié reste un “format de poche”, beaucoup plus simple à transporter pour les colporteurs. Concernant le contenu, “Tous s'inscrivent dans la trilogie des composants du canard

⁵⁸ “Complainte”, Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL)

⁵⁹ Heintzen Jean-François, « Le canard était toujours vivant ! De Troppmann à Weidmann, la fin des complaintes criminelles, 1870-1939 », Criminocorpus [En ligne], Musique et Justice, Portraits d'accusés et figures de criminels en musique, mis en ligne le 26 novembre 2013, consulté le 10 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/2562>

: l'illustration, la complainte et le récit.”⁶⁰. De ce fait, ils ne font pas le même nombre de pages suivant l'affaire qu'ils traitent. Ainsi, si l'histoire traitée est plus ou moins longue, et plus ou moins complexe, le canard suivra son rythme. Cependant, cette “trilogie” n'est pas universelle mais elle agit plutôt comme une entité englobant la majorité des caractéristiques des canards. Effectivement, nombreux sont les journaux ne contenant qu'un résumé de l'affaire ou bien seulement la complainte. Néanmoins, les canards ne sont pas le seul moyen de diffuser les plaintes. En effet, il existe également des placards. Il s'agit de grandes impressions, en format in-plano, qui comprennent jusqu'à quatre grandes plaintes. Elles sont souvent accompagnées d'un résumé de l'affaire et des éléments qui l'entourent, comme le procès ou l'exécution s'il y en a, mais aussi des illustrations. La taille des placards est habituellement très grande, avoisinant les 60 x 80 centimètres. Or, leur taille va progressivement réduire pour atteindre un format plus restreint et donc plus facile à transporter. Ces petits formats sont majoritairement des in-plano ou bien des in-folio, contenant les différents vers de la complainte, mais également une ligne mélodique, donnant l'air approprié à la chanson. Néanmoins, même si les canards et les placards utilisent des techniques d'impressions, ils sont loin d'être associés aux organismes de presses de l'époque. Au contraire, une rivalité s'installe entre les deux bulletins d'informations. Effectivement, les journaux n'acceptent pas réellement la survie des canards, les jugeant comme peu informatifs, pour ne pas dire complètement mensongers. De plus, certains rédacteurs volent ostensiblement des articles de presse pour les greffer dans leurs articles de canard. En effet, certaines compositions, notamment une de Louis-Modeste Simonet, plagient des articles, en l'occurrence un extrait d'un article du *Petit Parisien* du 22 juin 1926, afin de l'inclure directement, évidemment sans aucune mention de la source du document, en ajoutant uniquement une image d'illustration. Ces images d'illustrations, imprimées avec une technique de xylographie, vont petit à petit disparaître car elles prennent une place trop importante dans l'article par rapport au texte. De plus, la xylographie est une méthode vieillissante au courant du XIX^{ème} siècle. On lui préfère alors largement la technique de la lithographie. Petit à petit, les récits ainsi que les illustrations sont négligés par les canards au profit des plaintes. En effet, il s'agit du seul élément exclusif aux canards, les autres étant également présents dans

⁶⁰ Idem

d'autres médias plus prisés. Les canards changent donc de formule et se rapprochent de plus en plus d'une feuille de chanson d'un format relativement restreint. La complainte est un élément apprécié et attendu à chaque crime sordide. En effet, lors de la conclusion d'une affaire criminelle, de nombreux journaux amorcent la publication de celle-ci à travers de petites phrases d'accroche telles que "L'enquête continue / Demain nouveaux détails / Une complainte est en préparation"⁶¹. La complainte devient donc un élément essentiel du fait-divers, relié aux journaux qui la sait très prisée du lectorat. Cependant, malgré la popularité considérable de ces complaintes, elles restent considérées comme un genre "du pauvre". En effet, la complainte est souvent rédigée d'une écriture maladroite, enfermée par des règles formelles très strictes. L'enjeu principal de la rédaction tourne autour de l'usage et le respect des rimes, au détriment d'autres règles rythmiques, comme celle du mètre, souvent fluctuant, mais aussi au détriment de l'orthographe et du style, parfois dissonant, souvent confus. Il est donc facile de déduire que les auteurs ne sont pas, contrairement à l'idée commune, des membres de l'élite écrivant pour le peuple, mais plutôt des membres des classes les plus populaires, et donc ayant moins accès à l'éducation, qui écrivent pour leurs pairs. De ce fait, les complaintes voyagent peu entre les différents intermédiaires puisqu'ils sont écrits par le peuple et pour le peuple. Il n'existe que deux intermédiaires entre l'auteur, ou le rédacteur, et le client : l'éditeur et le vendeur. Cependant, ce faible nombre d'intermédiaires ne signifie pas qu'il n'y a pas de contrôle sur le contenu de ces complaintes. Effectivement, des contrôles concernant la propriété intellectuelle mais également des contrôles administratifs sont largement effectués. Ceux-ci ont pour but de superviser les contenus écrits, mais également leur source, afin d'éviter la "contrefaçon de chansons"⁶². D'une autre façon, ces différents contrôles servent également à surveiller la qualité, mais également les déplacements, des différents revendeurs. Effectivement, jusqu'à l'avènement du Second Empire, les différents marchands ambulants seront étroitement surveillés par les autorités, jusqu'à ce que ce phénomène se raréfie sous Napoléon III qui leur offrira plutôt des passeports, afin que ceux-ci puissent circuler plus librement tout en maintenant une surveillance. Les contrôles concernant la propriété intellectuelle s'intéressent surtout au problème des fausses adresses. En effet, certains ouvrages parmi les plus scandaleux ou

⁶¹ Idem

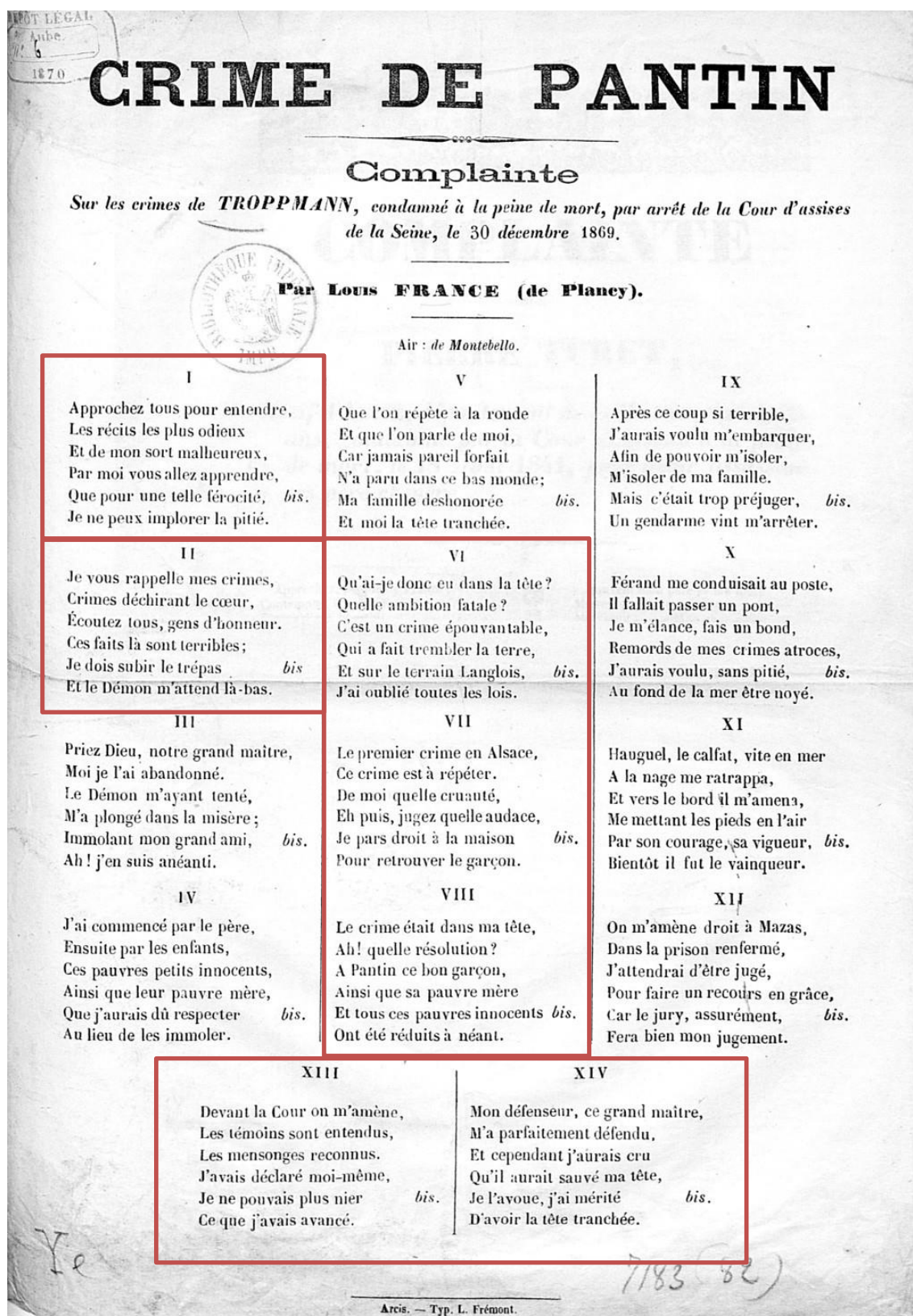
⁶² Idem

problématiques inscrivent une adresse volontairement confuse ou imprécise, voire complètement inventée, afin d'échapper à une éventuelle censure. C'est ainsi que certains imprimeurs français donnent une adresse Genevoise à leur travail. Cependant, ces nombreux contrôles n'empêchent pas la large diffusion de ces différentes plaintes. Effectivement, les tirages exacts ont beau être inconnus, on estime à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires imprimés à destination de la province et plus de cinq milles imprimés pour la capitale, et ce, seulement pour les plaintes traitant des affaires les plus illustres. Le genre de la plainte persistera environ jusqu'aux années 1930. Sa disparition coïncide avec celle des chanteurs et colporteurs, des marchands de rue en général. Privée de son moyen originel de diffusion, la plainte ne se distribue plus autant qu'avant, ce qui l'emmène inexorablement vers sa dissolution.

La structure et le contenu de la plainte

La structure de la plainte est fortement codifiée. Ainsi, la même ossature se retrouve dans la grande majorité des plaintes antérieures au XIX^{ème} siècle. Pour illustrer celle-ci, il s'agira de prendre comme exemple l'une des plaintes de l'affaire Troppmann : Celle de Louis France, « Crime de Pantin : Complainte sur les crimes de TROPPMANN, condamné à la peine de mort, par arrêt de la Cour d'Assises de la Seine, le 30 décembre 1869 », Arcis, 1870⁶³.

⁶³ Cf Figure 15



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 15 : France Louis, « Crime de Pantin : Complainte sur les crimes de TROPPMANN, condamné à la peine de mort, par arrêt de la Cour d'Assises de la Seine, le 30 décembre 1869 », Arcis, 1870

Le texte commence toujours par un appel à la lecture ou à l'écoute, sorte de phrase d'accroche ou d'amorce au texte. Dans ce cas-ci, cette phrase est transformée en strophe, la première du texte⁶⁴. Elle est plutôt destinée à être entendue qu'à être lue, comme en témoigne l'usage du verbe "entendre". Les lieux des différentes actions sont aussi indiqués. Cela permet simplement de pouvoir situer l'action. Dans certains cas, la portée de l'affaire est également donnée pour pouvoir insister sur l'importance et la grandeur du drame qui s'est joué. Dans ce cas-ci, les lieux des deux scènes de crime sont évoqués⁶⁵. Dans la strophe VI, "le terrain Langlois" est la première notion de lieu donnée dans la complainte. Aussi précis qu'ambigu, cette mention est trop exacte pour pouvoir donner une réelle indication de lieu pour une personne qui ne connaît rien de l'affaire. En l'occurrence, dans cet exemple, la région de l'Alsace est mentionnée comme étant le théâtre du premier crime, celui de Jean Kinck. La strophe VIII cite la ville de Pantin tandis que la strophe six évoque le terrain Langlois, lieu du massacre. Les deux différents lieux des crimes sont ainsi donnés au lecteur. Cette partie est souvent accompagnée d'un résumé des faits, souvent de manière linéaire, plus ou moins long suivant les différentes affaires. En effet, dans cet exemple, la complainte est assez courte puisqu'elle ne comprend que quatorze vers mais certaines parmi les plus longues peuvent aller jusqu'à une centaine de strophes, comme c'est notamment le cas avec la « Grande complainte sur les crimes épouvantables de Pantin et d'Herrenflug », rédigée par Simon Laurent et imprimée à l'imprimerie Daubourg en 1870 qui fait plus de soixante-treize couplets. Cette partie se termine sur une conclusion, soit avec l'arrestation, le jugement et l'éventuelle exécution du ou des coupables, soit avec un appel à la justice ou aux forces de l'ordre pour arrêter cette personne. Dans cet exemple⁶⁶, l'auteur narre en trois strophes l'arrestation, le procès et le verdict de l'affaire. Enfin, la majorité des complaintes possèdent une ultime strophe contenant une morale, ou du moins une mise en garde contre les faits énumérés. Celle-ci apostrophe le lecteur en le mettant en garde contre les actes criminels "soit enfin elle prend à témoin l'auditoire sur la dépravation des criminels, exhortant familles et jeunesse à rester dans le droit chemin". Cependant, dans notre exemple, cette strophe se trouve,

⁶⁴ Cf Figure 15, encadré de la strophe I

⁶⁵ Cf Figure 15, encadré des strophes VI – VII - VIII

⁶⁶ Cf Figure 15, encadré des strophes XIII - XIV

non pas à la fin de la complainte, mais au tout début. En effet, il s'agit de la deuxième strophe⁶⁷. Ici, le narrateur, qui est incarné par un Troppmann emplit de remords, explique que commettre ses crimes l'ont fait se tourner vers le démon.

Ainsi, les complaintes de la fin du XIX^{ème} siècle reprennent toutes une structure relativement identique, composée d'une première strophe qui accapare l'attention du lecteur. Les différents faits sont ensuite exposés, accompagnés des lieux concernés pour amener l'arrestation et le jugement du ou des coupables. Il y a ensuite une strophe finale comportant une morale. Évidemment, cette ossature est loin de se retrouver de manière identique dans toutes les complaintes de l'époque. Il ne s'agit que de donner une vision générale de leur constitution. Or, l'apparition des refrains change profondément la structure des complaintes. Effectivement, ceux-ci prennent alors le devant de la scène, reléguant les couplets au second rôle. Ce sont les refrains qui se doivent d'être percutants puisque ce sont eux qui resteront en tête, tandis que les couplets sont voués à l'oubli, surtout dans les cas de longues complaintes. Les complaintes ne se limitent cependant pas à du texte. Effectivement, tout l'intérêt de ces documents est d'être mis en musique. Les cas les plus anciens de complaintes montrent que celles-ci sont composées sur "timbre", c'est-à-dire sur un air ou un chant existant et souvent largement connu. Cela évite ainsi de devoir rajouter des feuilles afin de noter la partition du chant, et donc d'économiser du papier sur les nombreux tirages effectués. Le rédacteur se contente fréquemment d'annoter "sur l'air de ...". De plus, ne pas indiquer directement la mélodie sur le papier permettrait d'éviter tout type de censure, liée notamment aux droits d'auteurs. Cependant, lorsque la partition n'est pas indiquée, il est possible que le vendeur chante directement l'air aux passants, et donc aux potentiels acheteurs. Or, afin de tout de même vendre ses journaux, sans que de simples passants s'arrêtent simplement pour l'écouter sans acheter la complainte, le vendeur se limite souvent au premier couplet afin de laisser en suspens la complainte et donc de donner envie de se procurer la suite. Ce sont souvent les mêmes airs qui sont retrouvés dans les complaintes. Effectivement, l'air de la Paimpolaise est largement utilisé pendant tout le XX^{ème} siècle puisque son apparition dans une complainte date de 1985 et qu'elle est utilisée jusqu'à la seconde guerre mondiale. Cependant, l'air de complainte le plus populaire au moment de l'affaire Troppmann est celui de Fualdès. À l'origine connu sous le

⁶⁷ Cf Figure 15, encadré de la strophe II

nom de “l’air du Maréchal de Saxe”, cet air est victime de son succès puisqu’il prend le nom de l’affaire qu’il dépeint, celle de Fualdès. Cependant, après les airs de Fualdès et de la Paimpolaise, d’autres airs prennent leur place, comme celui de “ « Du gris », « C’est une chanson dans la nuit », « Quand on s’aime bien tous les deux »”⁶⁸.

Troppmann dans les plaintes

Dans la mesure où l’affaire Troppmann est, sans aucun doute, l’affaire la plus retentissante du XIXème siècle, de nombreuses plaintes ont été composées en l’honneur de cette tragique histoire. Cependant, même si celles-ci traitent d’un sujet commun, elles sont loin d’être identiques. Il s’agira de prendre comme exemple trois plaintes : *Le Crime de Pantin*⁶⁹, composée par Sombreval, *Le Crime de Pantin*⁷⁰, rédigée par Rupp, et enfin *La Grande plainte sur les crimes épouvantables de Pantin et d’Herrenflug. Découvertes des cadavres - Arrestation - Jugement - Exécution de Troppmann*⁷¹, écrite par Laurent. Elles sont toutes trois de longueur et de styles différents. Il s’agira alors de les analyser une par une. Ainsi, la première plainte est publiée le 31 décembre 1869, le lendemain même de la condamnation à mort du protagoniste.

⁶⁸ Heintzen Jean-François, « Le canard était toujours vivant ! De Troppmann à Weidmann, la fin des plaintes criminelles, 1870-1939 », Criminocorpus [En ligne], Musique et Justice, Portraits d’accusés et figures de criminels en musique, mis en ligne le 26 novembre 2013, consulté le 10 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/2562>

⁶⁹ Cf Figure 16

⁷⁰ Cf Figure 17

⁷¹ Cf Figure 18

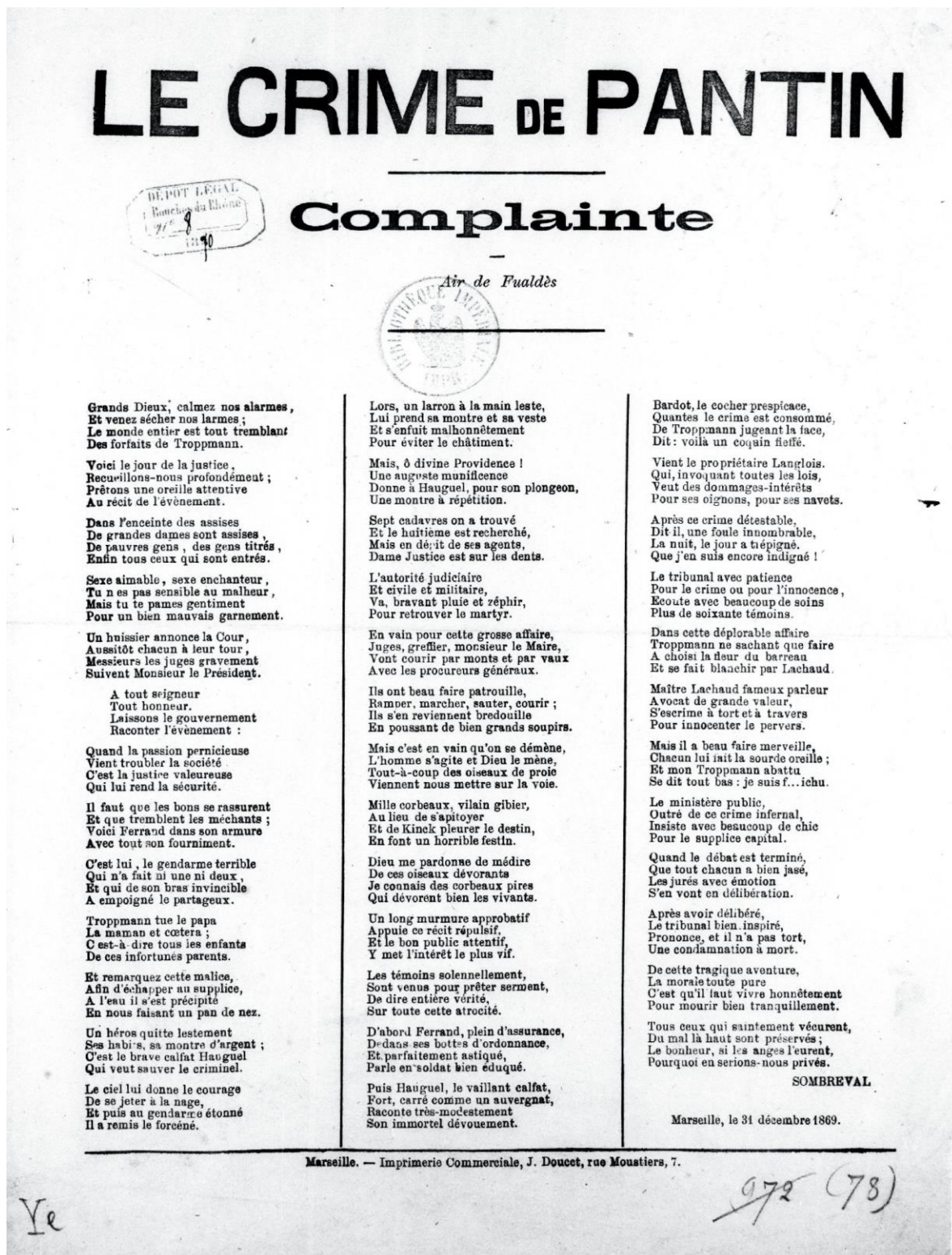


Figure 16 : Sombreval, « Le crime de Pantin, Complainte », Marseille, 31 décembre 1869

Elle est publiée à Marseille au sein de l'imprimerie commerciale J. Doucet, preuve de plus de la rapidité de communication des informations puisqu'il a fallu moins d'une nuit pour transmettre le verdict de la cour à l'autre extrémité de la France. Sur la forme même de la complainte, celle-ci est composée de trente-huit strophes au total, contenant chacune quatre vers, rythmés en rimes suivies. Elle est écrite pour être chantée sur l'air de Fualdès. Concernant le contenu de la complainte, l'auteur adopte le point de vue du procès. Effectivement, les paroles sont écrites comme si le lecteur assistait aux débats de la cour. Ainsi, le schéma habituel des procès en cour d'assise est respecté, avec l'arrivée de l'huissier, suivie de près par celle du président de la cour. Les nombreux témoins défilent ensuite à la barre. Parmi ceux-ci, l'auteur cite notamment Langlois, Ferrand, Bardot, le cocher ayant déposé Troppmann ainsi que M^{me} Kinck et ses enfants au champ de Pantin, ainsi qu'Hauguel, l'homme ayant sauvé l'assassin de la noyade. Enfin, l'auteur décrit la plaidoirie, apparemment excellente mais inutile, de Maître Lachaud, pour finir sur la prise de connaissance du verdict par la cour et par l'assassin. Cette complainte peut facilement être considérée comme respectant à la lettre le modèle des complaintes classiques. Effectivement, celle-ci n'est pas particulièrement longue ou complexe, obéit à un schéma rythmique et se chante sur un air plus que courant, celui de Fualdès. Aussi, sa structure même respecte celle de la complainte classique, avec un appel à l'écoute ou à la lecture :

“Grands Dieux ; Calmez nos alarmes,
Et venez sécher nos larmes ;
Le monde entier est tout tremblant
Des forfaits de Troppmann.”

Les différents lieux ne sont cependant pas indiqués. Effectivement, il s'agit d'un point de vue du procès, donc les actes en eux-mêmes ne sont pas spécialement donnés. Le but ici est de raconter l'audience, l'auteur suppose que le lecteur connaît déjà les différents faits et acteurs du récit. Le récit se termine sur le verdict de Troppmann, suivi par la morale, élément commun à toute complainte :

“Après avoir délibéré,
Le tribunal bien inspiré,
Prononce, et il n'a pas tort,
Une condamnation à mort

De cette tragique aventure,
La morale toute pure
C'est qu'il faut vivre honnêtement
Pour mourir bien tranquillement.

Tous ceux qui saintement vécurent,
Du mal là-haut sont préservés ;
Le bonheur, si les anges l'eurent,
Pourquoi en serions-nous privés”

La deuxième complainte est très différente de la première. Sur la forme, les deux sont plutôt similaires : celle écrite par Rupp et publiée en 1869 à Paris au sein de la revue “Le



Figure 17 : Rupp, « Le crime de Pantin »

Calino” est composée de dix strophes, composées elles-mêmes de huit vers. La rythmique se fait sur des rimes croisées puis suivies et l’air de chanson proposé est “air des charcutiers, de Ça vous coupe la gueule à quinze pas ou celui qui vous conviendra le mieux”⁷². Cependant, le contenu de la complainte est très différent. Effectivement, l’écriture est beaucoup plus approximative, avec de très nombreuses abréviations et fautes d’orthographe “Pendant que Paris, dans quatr’circonscriptions, cherchait des sauveurs pour la Frrrance”⁷³. Ainsi, le texte est écrit dans un langage parlé, preuve de plus que les complaintes étaient composées par le peuple et pour le peuple. Aussi, une véritable rengaine apparaît dans ce texte. En effet, un refrain avant l’heure est répété, avec quelques différences mais le rythme reste le même, à la fin de chaque strophe : “Car à Pantin, près de Paris, C’est lui qui les avait occis”. Une dernière remarque concernant le fond est à noter : le quotidien *Le Petit Journal* est cité dès la première strophe de cette chanson.

“Il est évident qu’on ne s’y attendait pas
Puisque les journaux de la veille
Dans leurs faits divers n’paraient pas de c’trépas
Et nous la faisaient à l’oseille
Mais le lend’main, le p’tit journal
Nous annonça ce fait phénoménal
Qu’c’est à Pantin, près de Paris
Qu’y en a eu cinq ou six occis”⁷⁴

Cela montre, dans un premier temps, la popularité de ce journal auprès des classes populaires, mais aussi que *le Petit Journal* est le seul quotidien digne de confiance pour le peuple. Effectivement, d’après la complainte, il semble que tous les autres journaux ont caché l’information de ce massacre tandis que *Le Petit Journal* aurait été le seul à révéler l’affaire. C’est bien évidemment faux mais cela montre la relation de confiance que le quotidien a réussi à créer avec ses lecteurs. Outre le texte, cette deuxième complainte est intéressante par l’illustration qui la complète. Placée au centre, entourée par le texte, celle-ci est composée d’une silhouette fantomatique brandissant un livre ouvert à l’intérieur duquel l’on peut lire les inscriptions “Assurances sur la vie” et

⁷² Extrait de la complainte « Le Crime de Pantin » rédigée par Rupp

⁷³ *Ibid*

⁷⁴ *Ibid*

“Stations : Paris-Pantin...Méry sur Oise”. Cette silhouette surplombe un groupe de deux personnes, l’une représentant Troppmann, le bras levé, près à frapper sa victime d’un coup de couteau, et l’autre représentant un homme accroupi, que l’on peut attribuer à Jean Kinck. Cette illustration permet immédiatement de différencier cette complainte des autres. Elle interpelle le lecteur, tout en lui proposant un élément esthétique en plus du simple texte. La troisième complainte est la plus complète. Effectivement, c’est la plus



Figure 18 : Laurent Simon, « La grande complainte sur les crimes épouvantables de Pantin et d'Herrenflug, Découvertes des cadavres – Arrestation – Jugement – Exécution de Troppmann », 1879

longue des trois avec soixante-treize strophes de six vers chacune. Les rimes sont composées selon un schéma de rimes embrassées puis suivies. Son très long titre, *La Grande complainte sur les crimes épouvantables de Pantin et d'Herrenflug. Découvertes des cadavres - Arrestation - Jugement - Exécution de Troppmann*, annonce la couleur : il s’agit d’une complainte ayant pour but de raconter tous les éléments de l’affaire, en n’omettant aucun point afin de faire un résumé détaillé. C’est en effet le cas. Toute

l'affaire est révélée, en commençant par la découverte des corps, l'arrestation de Troppmann, la découverte des cadavres de Gustave puis de Jean Kinck, les aveux de l'assassin suivi du procès et de l'annonce du verdict. Le ton de la complainte est très consciencieux et sérieux. Le but de ce troisième texte est purement informatif, tandis que le ton de la deuxième était bien plus dans une visée divertissante. Effectivement, de nombreux vers sont amusants, soit tournant le protagoniste au ridicule, soit faisant des comiques de situations. Par exemple, lors de l'annonce du verdict de la condamnation de Troppmann à la peine de mort, l'auteur écrit cet échange humoristique

“Le bon Président lui dit en soupirant :

Qu'est-c'que vous voulez, M'sieu Troppmann,

“Mon Président : j'n'ai plus qu'un rêv'

C'est qu'la Franc' mett' l'échafaud en grèv' ”⁷⁵

Il est également nécessaire de remarquer que cette dernière complainte est rédigée exactement dix ans après la découverte du massacre. De ce fait, elle n'a aucune visée d'actualité. Cette complainte est écrite pour rappeler les terribles événements de cette affaire et non pour informer de l'avancée de l'enquête, ni même pour célébrer le dénouement de l'instruction.

Ainsi, l'affaire Troppmann est une grande source d'inspiration pour tous les auteurs de complainte de l'époque. Cependant, même si la thématique est identique aux différents textes, ils possèdent de nombreuses différences. Effectivement, la forme est, tout d'abord, variée, autant sur le nombre de strophes que sur les vers. Aussi, une des complaintes se démarque par l'illustration qui règne en son centre, attirant tout de suite l'œil et la démarquant face aux autres. Or, le fond est également différent. Comme dit précédemment, le ton est changeant, entre purement informatif ou humoristique. Mais la qualité de la langue est aussi différente puisque certains textes comportent de nombreuses fautes d'orthographe et abréviations, tandis que d'autres ont un français parfait. Malgré tout, ces différentes complaintes respectent le schéma classique de la complainte, avec les différentes parties considérées comme obligatoires dans chaque complainte, comme la morale notamment.

⁷⁵ *Ibid*

L’AFFAIRE TROPPMANN DANS LA PRESSE DU XIX^{ÈME} SIÈCLE : ÉTUDE DE CAS

Comme dit précédemment, l’affaire Troppmann provoque un réel bouleversement dans la presse du XIX^{ème} siècle. Effectivement, l’intérêt qu’elle suscite auprès des lecteurs de tout âge et de toute classe sociale engendre un renouvellement des quotidiens puisque l’enquête est décrite par tous les journaux français, sans exception. De ce fait, chacun apporte sa propre vision, ses propres informations et ses propres sources à l’affaire qui prend une dimension immense.

ANALYSE DES ARTICLES ISSUS DE LA PRESSE À FAIT-DIVERS

La découverte du massacre

Le massacre ayant été découvert le 20 septembre 1869, les journaux reçoivent la nouvelle le jour-même ou bien le lendemain. De ce fait, les premiers articles n’apparaissent que lors de l’édition du mercredi 22 septembre. Ceux-ci sont de longueurs variées. Effectivement, l’article du *Petit Journal* occupe la totalité de la Une tandis que d’autres articles comme celui du *Temps* n’occupe qu’une seule colonne en troisième page. Les contenus restent cependant sensiblement similaires. Le lieu, la date et parfois même l’heure exacte « Hier matin, vers sept heures »⁷⁶ de la découverte sont mentionnés dans chaque article, de même que le nombre de victimes présentes « On reconnut bientôt que ces cadavres étaient ceux de la dame et des cinq enfants qui, la veille, étaient descendus à la gare de Pantin »⁷⁷. L’identité des victimes n’est cependant pas encore établie mais de nombreuses conjectures cherchent déjà à expliquer le mobile de ce crime. Effectivement, les journaux *Le Petit Journal* et *Le Gaulois* écartent très vite la théorie du vol, les victimes ayant encore sur elles des objets de valeur ou de l’argent. Ainsi, ceux-ci s’interrogent sur les potentielles causes de ce massacre : « Ce n’était donc pas le vol qui avait été le mobile du crime. Mais alors, quel est le mot de cette sinistre énigme ? quelle est cette fureur ? A l’heure où j’écris ces lignes, on ne le sait pas encore, mais les investigations les plus actives ont été

⁷⁶ Extrait du journal *Le Figaro* du 22 septembre

⁷⁷ Extrait du journal *Le Gaulois* du 22 septembre

immédiatement combinées, et il est impossible que l'identité des victimes ne soit pas établie dès aujourd'hui ... »⁷⁸.

Cependant, même si le fond reste identique (les journaux relatent la découverte d’un charnier de six victimes dans la ville de Pantin), les informations données sont différentes, notamment sur l’exactitude des détails donnés. En effet, *Le Petit Journal* donne énormément de précisions sur les méthodes d’assassinat, les blessures subies ainsi que sur l’exhumation des corps tandis que des journaux comme *Le Gaulois* sont bien plus succincts sur ces informations, relatant seulement les faits les plus généraux, en restant extrêmement vague. En effet, on ne parle que de la découverte de six cadavres « labourés de coups de couteaux »⁷⁹ sans pour autant donner le descriptif de chaque blessure reçue par chaque victime. De ce fait, comme dit précédemment, chaque journal ne traite pas de l’affaire dans la même optique. Effectivement, certains quotidiens narrent cette affaire comme un simple fait-divers semblables aux autres, même si les circonstances sont particulièrement terribles. Mais d’un autre côté, *Le Petit Journal* voit déjà cette affaire comme un futur feuilleton à succès, ce qui l’amène à donner de nombreux détails afin de répondre à la curiosité des lecteurs.

Un dernier élément est remarquable. Effectivement, à la lecture des articles du *Temps* et du *Petit Journal* des similitudes sont à noter. Certains passages sont quasiment de l’ordre du plagiat : *Le Petit Journal* raconte « il poursuit ce chemin sanglant et arrive près d'une *jachère* fraîchement labourée et dont une surface assez étendue présentait cette particularité étrange, qu'elle formait mamelon sur le plan général du champ. »⁸⁰ tandis que *Le Temps* écrit « Pressentant un crime, et de plus en plus effrayé, il suivit la trace ensanglantée, qui le conduisit tout près d’une *jachère* fraîchement labourée, et sur la lisière de laquelle il remarqua, avec étonnement, comme un mamelon formé de terre fraîchement remuée. »⁸¹. Ces deux passages sont identiques en de nombreux points, notamment par l’usage du mot *jachère* écrit en italique dans les deux extraits mais également par l’expression « mamelon » qui est bien trop spécifique pour qu’il s’agisse d’une simple coïncidence. Cette démonstration montre bien l’idée exposée

⁷⁸ Extrait du journal *Le Petit Journal* du 22 septembre

⁷⁹ Extrait du journal *Le Gaulois* du 22 septembre 1869

⁸⁰ Extrait du journal *Le Petit Journal* du 22 septembre 1869

⁸¹ Extrait du journal *Le Temps* du 22 septembre 1869

précédemment par Vincent Jamati selon laquelle chaque journal se plagie mutuellement au point où l’on se demande si les rédacteurs ne possèdent pas tous un document unique dans lequel chacun pioche les informations nécessaires à son article. Il est donc difficile de déterminer quel journal a volé le texte de l’autre, même si le quotidien *Le Temps* utilise régulièrement des textes d’autres journaux, la majorité en les citant mais pas de manière systématique. Mais ce quotidien n’est pas le seul à le faire. Effectivement, l’édition du dimanche 26 septembre 1869 du *Figaro* présente un long article traitant du plagiat récurrent de ces articles, et en l’occurrence par le quotidien *Le Gaulois* qui ne se contente pas de copier son article mais en plus de le contredire : « Quelques journaux nous citent, d’autres nous dépouillent sans rien dire, mais le Gaulois est plus intelligent ; il nous contredit : « un-journal a dit ceci ; nous, nous disons cela ? »⁸². Une véritable lutte s’engage donc entre les journaux, chacun cherchant à être le premier, le meilleur, le mieux informé par rapport aux autres.

L’arrestation de Troppmann

Jean-Baptiste Troppmann est arrêté le jeudi 23 septembre 1869 au Havre par le commissaire Ferrand après avoir tenté de fuir, ou de se suicider, en se jetant dans un bassin du port. La nouvelle commencera à faire son apparition dans les éditions matinales du samedi 25 septembre 1869. Contrairement aux éditions du 20 septembre, les articles sont beaucoup plus courts et bien moins mis en valeur. En effet, ceux-ci se perdent dans la masse des autres informations tandis que les titres annonçant la découverte du massacre attiraient l’œil. La nouvelle n’est pourtant pas minime et est digne d’intérêt pour la suite des événements. Les journaux y accordent seulement une importance moindre pour le moment, inconscients de l’importance que la nouvelle aura. De ce fait, les articles sont généralement plus courts, sauf pour *Le Petit Journal* qui fait exception une fois de plus en proposant un article plutôt long et très détaillé. Effectivement, le quotidien propose deux dépêches successives

⁸² Extrait du journal *Le Figaro* du 26 septembre 1869

séparées de 35 minutes exactement. La première annonce l’arrestation de Gustave Kinck tandis que la seconde dit qu’il ne s’agit finalement pas de la bonne personne mais d’un certain « Traupmann »⁸³ qui transportait des papiers dont *Le Havre* fait l’inventaire. L’identité de l’homme arrêté est au cœur des débats dans les journaux du jour. Effectivement, celui-ci transporte des documents au nom de la famille Kinck et se présente comme l’ainé de la fratrie, Gustave, ou bien comme le patriarche, Jean. Les informations ne sont pas claires et chaque quotidien donne son propre point de vue sur la véritable identité de l’homme. Le journal *Le Figaro* ne se mouille pas et annonce seulement l’arrestation d’un membre de la famille Kinck en ajoutant le télégramme annonciateur de la nouvelle directement à la suite de l’article « Le Havre annonce arrestation ici Kinck, auteur assassinat Pantin - circonstances dramatiques. - Kinck précipité bassin, sauvé, conduit hospice. »⁸⁴. *Le Temps* évite également de s’avancer sur l’identité de la personne arrêtée en citant un autre quotidien traitant du sujet, *Le Havre*, qui fait également l’inventaire des effets personnels de l’homme. À l’image du *Petit Journal*, *Le Temps* fait la même faute au nom « Traupmann », plus que récurrente dans les différents médias de l’époque dû au fait que le nom de famille de l’homme est d’origine Alsacienne et donc peu compris par les Français en général. *Le Gaulois*, de son côté, n’accorde qu’un simple encart à la fin d’un long article détaillant les faits. Une fois de plus, *Le Petit Journal* fait réellement exception dans le traitement de cette affaire par les journaux de l’époque. Il est le seul à continuer de consacrer sa Une aux différentes avancées de l’enquête, tandis que les autres quotidiens, soit se désintéressent de l’affaire, soit jugent que l’avancée n’est pas assez pertinente ou spectaculaire pour être mise plus en avant que le reste des informations. Cependant, même si l’information est peu mise en valeur pour le moment, il s’agira d’un épisode largement utilisé et raconté par la suite dans les différents résumés ou œuvres qui retracent l’enquête. L’imagerie d’Épinal reprendra notamment ce passage pour l’intégrer à sa série d’images sur le célèbre crime. De la même façon, il s’agit d’un point culminant dans de nombreuses plaintes portant sur le sujet. Ainsi, l’arrestation de Troppmann, encore anodine à ce moment de l’enquête et inconsciente de l’importance qu’il aura, explique le manque d’intérêt pour les journaux. Une ultime remarque reste cependant à noter. Effectivement, l’épisode étant peu digne d’attention des rédacteurs, nombreux sont

⁸³ Extrait du journal *Le Petit Journal* du 25 septembre 1869

⁸⁴ Extrait du journal *Le Figaro* du 25 septembre 1869

ceux qui préfèrent citer, ou du moins se référer, à d’autres journaux qui auraient traité plus précisément et profondément le sujet. C’est ainsi une manière d’éviter de passer un temps trop long sur un épisode peu intéressant de l’affaire. De ce fait, le journal *Le Havre* est régulièrement cité, notamment puisqu’il possède les informations les plus précises, mais aussi parce qu’il consacre une partie de son article à un inventaire détaillé de tous les effets personnels retrouvés sur l’homme arrêté. Ainsi, on retrouve dans *Le Temps*, habitué à citer d’autres journaux, la phrase « Voici le récit que nous apporte *Le Havre* hier soir »⁸⁵ suivi d’une longue citation du journal en question. *Le Petit Journal* fait de même, sans pour autant citer directement le journal, mais en y faisant directement référence « Il portait tous les papiers de Jean Kinck dont le journal *le Havre* donne l’énumération. »⁸⁶. Ainsi, cet épisode permet de déduire que, en plus des facilités à emprunter voire copier les articles des autres quotidiens concurrents, il est encore plus commun d’user de ce procédé lorsque l’article est peu intéressant, même s’il reste nécessaire d’en informer le lectorat.

Les aveux de Troppmann

Il s’agit désormais d’une avancée bien plus importante que la précédente. Effectivement, le 12 ou 13 novembre⁸⁷ 1869, Jean-Baptiste Troppmann avoue, non seulement son implication dans le meurtre⁸⁸, mais sa culpabilité complète et absolue. Effectivement, il avoue avoir prémédité et effectué le crime seul, sans aucun complice. Il s’agit évidemment d’un véritable bouleversement dans l’enquête, les autorités ne soupçonnant pas qu’un homme seul ait pu commettre ce crime seul. Les journaux s’emparent donc de l’information, mais la traitent très différemment les uns des autres. En effet, comme à son habitude, *Le Petit Journal* propose un long article sur les avancées qui jalonnent l’enquête. De ce fait, une nouvelle de cette ampleur est, bien évidemment, au centre de toutes les attentions. Le quotidien ne se sert pas pour autant de sa Une pour traiter l’affaire mais lui consacre deux colonnes complètes de la deuxième page. Également, il est le seul quotidien à se démarquer par le titre de l’article. En effet, *Le Petit Journal* intitule ce passage « Affaire

⁸⁵ Extrait du journal *Le Temps* du 25 septembre 1869

⁸⁶ Extrait du journal *Le Petit Journal* du 25 septembre 1869

⁸⁷ La date exacte diffère selon les sources, au même titre que la date exacte de l’exécution

⁸⁸ Il reconnaît assez tôt son implication dans le meurtre, mais il se proclame seulement complice contre son gré, forcé par Jean et Gustave Kinck qui seraient les véritables responsables du crime.

Troppmann » tandis que les autres journaux étudiés ne semblent pas consacrer la même importance à la nouvelle. La majorité n’accorde qu’un fragment de leur rubrique de fait-divers pour traiter du sujet. Ainsi, l’article du *Figaro*, extrêmement court face à l’importance de la nouvelle se contente de résumer très rapidement :

« Dans l'après-midi d'hier, Troppmann a renouvelé ses aveux relatifs à l'assassinat de Jean Kinck, en présence de M. le procureur général, de M. le procureur impérial et de M. Claude, qui s'étaient transportés à Mazas. Le plan qu'il a adressé jeudi matin au chef de la sûreté publique a été représenté à l'assassin de Pantin, qui est entré dans de longues explications au sujet de la route suivie par lui et sa victime, et y a désigné, du doigt, l'endroit où il a enfoui le cadavre. M. Claude va se rendre à Guebwiller pour procéder à de nouvelles recherches. »⁸⁹

De la même façon, les articles du *Temps* et du *Gaulois* sont très succincts et se contentent de donner les informations les plus nécessaires pour la compréhension de l’affaire. Ce n’est pas pour autant que l’information se trouve être complètement dénigrée. Effectivement, les journaux expliquent les informations obtenues par M. Claude, soit la culpabilité et l’aveu de préméditation de Jean-Baptiste Troppmann, mais également l’emplacement du corps du patriarche de la famille, Jean Kinck, que l’accusé indique sur un plan. Seul l’article du *Figaro* est trop concis pour exprimer la totalité des enjeux entraînés par cette nouvelle. Effectivement, cet article oublie de préciser l’aveu de Troppmann sur le fait qu’il a agi seul et avec préméditation. Ainsi, seul l’assassinat de Jean Kinck est soulevé, avec l’éventuel emplacement de sa dépouille. Le quotidien néglige donc de précieuses informations dans le cas de cet article. Un autre point est à remarquer. Effectivement, la date exacte des aveux est inconnue mais semble s’être déroulée entre le 12 et le 13 novembre 1869. Les premiers journaux relatant les faits sont publiés dans l’édition du 15 novembre 1869, sauf pour le quotidien *Le Gaulois*. Effectivement, le premier article concernant la nouvelle des aveux paraît le matin du 18 novembre 1869, soit trois jours après les autres. De plus, cette édition n’évoque pas des aveux, mais simplement des fouilles organisées en Alsace dont les autorités ressortent bredouilles, malgré les indications de Troppmann. Ce n’est que dans le journal du lendemain, le 19 novembre 1869, que les circonstances exactes des aveux de Troppmann, et ce qu’ils impliquent, ne sont révélées. Ainsi, le quotidien a un certain retard sur les nouvelles, qu’il tente de

⁸⁹ Extrait du journal *Le Figaro* du 15 novembre 1869

camoufler. Effectivement, l’édition du 19 novembre dit « Nous avons déjà fait connaître les principales circonstances que Troppmann a révélées. Il a postérieurement complété ces premières explications. »⁹⁰. Cependant, aucun article précédant celui-ci ne donne ces circonstances, ce qui implique soit un oubli de la part du rédacteur, soit une tentative de dissimuler cette négligence en pariant sur le fait que le lecteur a connu l’information par un autre journal ou par un tiers, et ne remarque donc pas la supercherie. Comme à son habitude, le journal *Le Temps* se contente de citer un autre journal, *La Gazette des tribunaux* pour son article. L’explication de ce phénomène de reprise presque systématique de journaux de semblables pour décrire l’affaire peut être comprise facilement. Effectivement, *Le Temps* est, comme dit précédemment, un journal austère et strict surtout reconnu pour ses articles économiques et financiers poussés. Ainsi, les articles de fait-divers sont loin d’être la spécialité du journal. De ce fait, il est bien plus facile de se référer à des quotidiens plus habitués à traiter des sujets similaires. C’est pourquoi le journal cite si souvent d’autres quotidiens au lieu de faire écrire un article par l’un de ses rédacteurs.

L’ouverture du procès

L’ouverture du procès est, sans doute, l’épisode le plus attendu et le plus commenté au sujet de l’affaire Troppmann. Daté du mardi 28 décembre 1869, les journalistes s’arrachent les places au sein de la salle de la cour afin de donner le plus de détails à ses lecteurs. De ce fait, les quatre journaux rédigent tous un long article détaillant ce premier jour de procès dès le lendemain, soit le mercredi 29 décembre 1869. Il s’agit réellement du point culminant de l’intérêt des lecteurs, en témoignent les très longs articles présents dans chaque journal. Effectivement, les articles couvrent souvent une page entière, si ce n’est deux dans le cas du quotidien *Le Gaulois* qui consacre sa Une et sa deuxième page à un résumé extrêmement détaillé de toute l’affaire ainsi qu’à la retranscription de la première journée de procès. Le journal propose même un dessin du plan du champ de sieur Langlois, lieu de découverte des cadavres. Ainsi, le journal offre à chaque lecteur la possibilité d’avoir à portée de main les mêmes éléments que le jury afin de se faire son propre avis sur l’affaire. Cette volonté passe aussi par l’énumération des pièces à conviction

⁹⁰ Extrait du journal *Le Gaulois* du 19 novembre 1869

et la retranscription de l’acte d’accusation. Cette retranscription est commune à chaque journal étudié. *Le Petit Journal* va même plus loin en annonçant à travers un petit encart d’introduction, au début de l’édition du 29 décembre, que le journal aura un contenu différent de manière exceptionnelle au vu de la longueur de l’acte d’accusation :

« L'importance et la longueur de l'acte d'accusation de l'affaire Troppmann nous obligent, à notre grand regret, d'ajourner le très intéressant feuilleton d'Émile Gaboriau : LA CLIQUE DORÉE, ainsi que l'émouvant souvenir judiciaire d'Eugène Chavette : LA BELLE ALLIETTE. Nous sommes également obligés de ne pas publier le tableau de la Bourse.

À partir de demain, et pendant les débats de l'affaire Troppmann, le Petit Journal sera mis en vente à huit heures du matin et contiendra le compte rendu complet de l'audience de la veille. »⁹¹

Ainsi, il est très aisé de se rendre compte de l’importance que *Le petit Journal*, mais aussi les autres quotidiens de l’époque, portent à l’évènement. Ceux-ci sont, en effet, prêts à sacrifier une partie de leurs articles, et donc de leurs lecteurs, pour pouvoir développer plus en détail ce jour d’ouverture de procès.

Cependant, les journaux ne se contentent pas de retranscrire les différentes interventions des nombreux acteurs du procès, mais ils vont décrire le plus précisément possible le déroulement de celui-ci. Par exemple, *Le Gaulois* va offrir aux lecteurs de très nombreuses descriptions de nombreux éléments très variés. Ainsi, on retrouvera des descriptions de lieux, comme avec la cellule de Troppmann ou la salle d’assise flambant neuve, mais il peint également le portrait physique de Jean-Baptiste Troppmann et notamment de ses mains. En effet, le public est très déçu du physique de Troppmann, très chétif et banal, eux qui s’attendaient à voir un monstre assis sur le banc des accusés. Ils ne trouveront de réconfort que dans l’observation de ses mains, jugées anormalement longues, « Les mains rappellent celles de Dumollard⁹² : doigts noueux, tordus, spatulés ; le pouce est d'une longueur anormale. »⁹³. Chaque journal propose sa propre description de l’accusé, sauf *Le*

⁹¹ Extrait du journal *Le Petit Journal* du 29 décembre 1869

⁹² Martin Dumollard (1810-1862) est un tueur en série accusé d’avoir agressé ou tué douze femmes. Il est surnommé « le tueur de bonne » et est souvent considéré comme le premier tueur en série français. De grands auteurs tels que Honoré de Balzac ou Victor Hugo feront souvent référence à lui dans leurs ouvrages.

⁹³ Extrait du journal *Le Gaulois* du 29 décembre 1869

Figaro qui se contente de recopier l’acte d’accusation tout en annonçant une collaboration exceptionnelle avec le procureur impérial « Nous avons pensé qu'aucune chronique ne pourrait rivaliser d'intérêt avec l'acte d'accusation de Troppmann. Nos ténors cèdent donc la place aujourd'hui à M. le procureur impérial qui, pour cette fois, et par exception spéciale, devient notre collaborateur. À partir de demain le procès de l'assassin de Pantin reprendra sa place habituelle sous la rubrique : Gazette des Tribunaux. »⁹⁴. L’acte d’accusation est un document très long, et occupe souvent une page complète. Celui-ci a pour but de retranscrire chaque fait de l’affaire tout en énumérant les charges que l’accusé encourt, ce qui explique sa longueur, surtout dans une affaire telle que celle-ci. Outre cela, les journaux passent beaucoup de temps à décrire le déroulement d’un procès, et notamment les différents acteurs de cet évènement. Effectivement, *Le Petit Journal* et *Le Gaulois* énumèrent un à un les différents protagonistes qui vont animer le procès. Ainsi, les journaux égrainent les noms des juges, huissiers et avocats, parfois associés à une courte biographie ou à leur emplacement dans la salle « Voici M. Berthelin le président élégant et distingué de l'affaire Beresouski. Très bel homme, d'une figure gracieuse, d'un esprit charmant, il a dit au palais de ces mots qui restent. Frédéric Thomas en a recueilli plusieurs dans ses *Vieilles lunes d'un avocat*. Le tribunal et la cour se les rappellent, et dans le monde on les répète. C'est une monnaie frappée au bon coin, que chacun est tenté de s'approprier. »⁹⁵. Ces nombreuses descriptions permettent au lecteur d’avoir l’impression de véritablement assister au procès. Pour finir, certains autres journaux, et notamment *Le Temps* proposent un compte-rendu complet des interrogatoires.

« Qu'entendiez-vous par cette entreprise ?

R. Je songeais à une invention que j’avais faite

D. Vous avez dit aussi Je "veux faire quelque chose qui étonnera le monde.

R. Non, ce n'est pas exact.

D. Ainsi, à Roubaix, comme à Pantin, comme à Cernay, toujours des désirs de fortune.

Troppmann. Je n'entendais pas faire fortune par de mauvais moyens. »⁹⁶

⁹⁴ Extrait du journal *Le Figaro* du 29 décembre 1869

⁹⁵ Extrait du journal *Le Petit Journal* du 28 décembre 1869

⁹⁶ Extrait du journal *Le Temps* du 19 décembre 1869

Pour conclure, les différents journaux cherchent à faire vivre la scène d’ouverture du procès à travers la lecture de leur article. Ceux-ci peuvent s’y prendre de différentes manières, soit en proposant de très nombreuses descriptions très détaillées de la salle et des acteurs, soit en transcrivant, phrase par phrase, les interrogatoires et témoignages qui ont eu lieu au sein de la cour d’assise.

L’annonce du verdict

Le procès se termine très rapidement puisque le verdict tombe le jeudi 30 décembre 1869, soit seulement trois jours après l’ouverture du procès. Ce jour-là, la cour d’assise et les jurés condamnent Jean-Baptiste Troppmann à la peine de mort par la guillotine. Il s’agit d’un épisode très important de l’affaire, qui semble presque sonner le glas des péripéties de cet horrible crime. Cet épisode est d’autant plus important au vu de la date de publication des articles de journaux. En effet, le verdict tombe le 30 décembre mais les articles sont publiés entre le 1^{er} et le 2 janvier 1870. La sentence fait donc partie des premières nouvelles de l’année 1870. Cela explique également le léger retard sur l’information que les journaux créent. Effectivement, certains quotidiens réservent les derniers jours de l’année à des éditions spéciales, notamment pour adresser les vœux de la nouvelle année comme c’est le cas du *Petit Journal*. Ainsi, les lecteurs ne seront tenus au courant de la conclusion du procès que deux jours après la clôture de celui-ci. Cela n’empêche pas les journaux de proposer de longs articles sur cette ultime journée de procès. En effet, il s’agit d’un véritable événement national au vu de la renommée de l’affaire. Le nom de Troppmann est sur toutes les lèvres et chacun souhaite connaître l’issue de son jugement. Plusieurs journaux mentionnent une véritable foule qui installe une cohue au sein de la salle d’assise : « Aussi est-il impossible de donner une idée du nombre des personnes qui, dès sept heures du matin, voulaient forcer l’entrée de l’audience. »⁹⁷, « ce n’est plus seulement de l’encombrement, mais de la cohue. À l’intérieur du prétoire même, on se presse, on se bouscule, on s’étouffe sans pitié. »⁹⁸. Les journaux du *Figaro* et du *Gaulois* sont sensiblement identiques. Ils rapportent les derniers débats et témoignages. Troppmann continue de clamer son innocence, ou du moins la présence de complices qui exerçaient une emprise sur lui. De nombreuses pièces à conviction continuent d’être présentées jusqu’au moment de la

⁹⁷ Extrait du journal *Le Gaulois* du 1^{er} janvier 1870

⁹⁸ Extrait du journal *Le Figaro* du 1^{er} janvier 1870

délibération. Les jurés se retirent seulement trente minutes, un temps très court face à une affaire d’une telle ampleur, preuve qu’aucun doute de subsiste sur la culpabilité de Jean-Baptiste Troppmann. Les deux quotidiens rapportent une même remarque de l’accusé sur cette courte durée de délibération, disant qu’elle lui laisse juste assez de temps pour faire une partie de cartes : « Juste, a repris l’accusé, le temps de faire une partie de cartes, si j’en avais. »⁹⁹, « Ah ! Fit en riant Troppmann, nous aurions le temps alors de faire une petite partie de cartes »¹⁰⁰. De la même manière, à la sortie des jurés de la salle de délibération, les mêmes réactions sont rapportées. À l’annonce du verdict, une clameur se lève dans la salle. Celui-ci est accueilli par des applaudissements et des sifflements. Plusieurs journaux s’offusquent de ces réactions, notamment *Le Temps* qui dit « La foule, qui vient de voir condamner un homme à mort, rit et s’amuse... »¹⁰¹. Les débats concernant la peine de mort commencent déjà à être soulevés dans certains journaux, mais ils seront encore plus visibles dans les articles narrant l’exécution du condamné. Cela n’empêche pas les journaux de soulever le comportement problématique et nauséabond des spectateurs du drame qui se produit devant leurs yeux. Troppmann, quant-à lui, accueille la nouvelle de manière apathique, ne réagissant pas. Certains journaux expliquent cette apathie par une ultime provocation, d’autres parlent d’un « ironique sourire »¹⁰². *Le Petit journal* soulève une théorie tout autre, supposant que l’accusé cache son extrême détresse par un apparent masque de gaieté. Cette hypothèse redonne un aspect humain à l’homme condamné, face au peuple qui semble absolument vouloir lui coller une étiquette de monstre. *Le Temps* ajoute également une autre pièce à conviction au sein de son journal. Effectivement, celui-ci ajoute en annexe une lettre écrite par Troppmann à destination du procureur général. Celle-ci est datée du 18 novembre 1869. Dans cette lettre, il explique que trois individus ont attaqué la voiture de la famille Kinck et les auraient tués. Troppmann n’aurait été qu’un simple témoin, même une victime de cette attaque. Il se place en héros, ayant tenté de défendre les enfants, sans succès. Troppmann explique également que ses précédentes déclarations disant qu’il était le seul agresseur étaient fausses, seulement là pour protéger les trois hommes. Le journal

⁹⁹ Extrait du journal *Le Gaulois* du 1^{er} janvier 1870

¹⁰⁰ Extrait du journal *Le Figaro* du 1^{er} janvier 1870

¹⁰¹ Extrait du journal *Le Temps* du 1^{er} janvier 1870

¹⁰² Extrait du journal *Le Gaulois* du 1^{er} janvier 1870

donne ainsi toutes les clefs, même après l’annonce du verdict, aux lecteurs afin que ceux-ci puissent se faire leur propre opinion sur la véritable culpabilité de l’homme. *Le Petit Journal* offre une approche très différente des autres journaux. En effet, avant de récapituler la dernière journée de procès, le quotidien propose une histoire, intitulée « Les deux nouvel-an de Troppmann »¹⁰³. Cette histoire raconte les nouvel-an hypothétiques que Troppmann aurait vécu le 31 décembre 1868 et 1869. Le premier semble idyllique, empli de joie et de bienveillance aux côtés de Jean Kinck et de sa famille. Le second est bien plus sombre puisque l’homme le passe seul dans sa cellule, se sachant condamné à la guillotine et en espérant une remise de peine. Cette histoire se veut moralisatrice, tout en suscitant une certaine compassion du lecteur.

Ainsi, l’annonce du verdict est une nouvelle d’une extrême importance mais qui est pourtant traitée de manière très différente suivant les journaux. Certains s’en tiennent aux strictes informations formelles tandis que d’autres utilisent des subtilités plus originales, en incluant des textes inédits provenant du condamné afin d’offrir son point de vue ou bien en inventant un conte moralisateur afin de faire éprouver une certaine empathie envers l’homme.

L’exécution du condamné

Finalement, l’affaire Troppmann ne prendra réellement fin que lorsque ce dernier sera guillotiné, aux alentours du 19 janvier 1870. Il s’agit donc évidemment d’un des épisodes les plus marquants de l’affaire. L’exécution se déroule à l’aube, vers sept heures, au sein de la prison de la Roquette où Jean-Baptiste Troppmann est détenu prisonnier depuis son arrestation au Havre. Le supplice ne se déroule pourtant pas à huis-clos puisqu’une large foule est venue assister à la mise à mort du monstre de Pantin. Effectivement, les différents journaux ont tous comme point commun la description d’une affluence de visiteurs : « Vers quatre heures du matin, le flot de spectateurs avait tellement grossi, que la circulation fut entièrement obstruée dans la rue de la Roquette et les rues aboutissant à la place. »¹⁰⁴, « La foule qui a envahi les arbres et le toit des murs de la prison des jeunes détenus est hideuse à contempler. »¹⁰⁵. Les spectateurs grimpent sur les toits et les arbres, les journaux

¹⁰³ Extrait du journal *Le Petit Journal* du 2 janvier 1870

¹⁰⁴ Extrait du journal *Le Gaulois* du 21 janvier 1870

¹⁰⁵ Extrait du journal *Le Petit Journal* du 20 janvier 1870

recensent même des accidents d’un homme qui succombe à ses blessures après la chute du haut d’une branche : « Des curieux enragés étaient montés dans les arbres dont les branches craquaient sous le poids de ces grappes humaines. Aussi a-t-on eu deux accidents à déplorer. Un individu s’est cassé les reins et n’a pas tardé à succomber, l’autre plus heureux ne s’est fracturé que la jambe. »¹⁰⁶. Le journal du *Temps* rapporte par ailleurs un accident identique, sans pour autant mentionner un quelconque décès. Cependant, ce même journal mentionne un acte tout à fait exceptionnel. En effet, certains propriétaires d’appartements situés aux alentours de la place de l’exécution proposaient à la location des places à leurs fenêtres pour assister au spectacle : « dans les maisons voisines, dont les fenêtres étaient louées des prix fous, qui enfin sur une terrasse improvisée sur le toit d’un jardinier ; c’est là que se trouvaient, pour ainsi dire, les premières loges, louées du reste fort cher. »¹⁰⁷. Les places étaient ainsi louées entre cent et trois-cents francs tandis que les places assises prévues autour de l’échafaud étaient vendues au prix de vingt-cinq francs. Les journaux racontent ensuite l’érection de la guillotine sur la place. L’article du *Petit journal* donne même les détails de son personnel et de son fonctionnement. Ce dernier et *Le Figaro* ont ensuite un récit relativement identique. Effectivement, les deux journaux, qui sont par ailleurs les seuls à avoir cédé la Une de leur quotidien à l’affaire, racontent le réveil et la préparation de Troppmann. Le lecteur suit ainsi les déambulations de M. Claude et de l’abbé Croze au sein de la prison, allant réveiller Troppmann aux alentours de 6h30 du matin pour ensuite l’accompagner à son ultime toilette. Celui-ci est décrit comme résigné et imperturbable. Il refuse un dernier verre de vin et continue de clamer son innocence. Il sera ensuite laissé seul avec l’aumônier pour un entretien privé. *Le Petit journal* fait, par ailleurs, une remarque sur la longueur des obligations auxquelles Troppmann doit se soumettre. En effet, le rédacteur dit que le visage du jeune homme se décompose au fur et à mesure que l’heure fatale approche et convainc qu’il faut raccourcir ce temps inutile « Toutes ces formalités, il faut le dire, sont trop longues des trois-quarts au moins et pourraient être facilement supprimées »¹⁰⁸. Une fois cela fait, l’accusé est ensuite accompagné jusqu’à l’échafaud. De-là, celui-ci doit grimper, seul, les marches qui le mènent jusqu’au bourreau. C’est lors de cette

¹⁰⁶ Extrait du journal *Le Gaulois* du 21 janvier 1870

¹⁰⁷ Extrait du journal *Le Temps* du 21 janvier 1870

¹⁰⁸ Extrait du journal *Le Petit journal* du 20 janvier 1870

montée des marches que les journaux font part d’une ultime tentative de rébellion, animée par l’énergie du désespoir « Il y a eu pendant ce court instant une véritable lutte entre l’exécuteur et sa victime. Troppmann a bondi sous la puissante main du bourreau, et pendant que son dos se bombait par un effort suprême, sa tête passait au-dessus de la lunette. M. de Paris a été obligé d’employer ses deux mains pour le ramener sur la bascule et pendant qu’il l’étreignit, l’assassin, qui défendait encore sa vie, mordit le bourreau au médius de la main gauche, morsure fort légère, du reste, et qui ne laissait plus de traces un instant après. »¹⁰⁹. Cet épisode de la morsure revient également à de nombreuses reprises dans différents articles. Finalement, l’exécution en elle-même est racontée de manière très succincte par la majorité des quotidiens. Effectivement, ceux-ci se contentent d’un simple « Puis un bruit de roulettes, un coup sec et mat, tout était fini »¹¹⁰. Seul le rédacteur du *Figaro* avoue ne pas avoir pu regarder l’exécution, dégoûté par la scène. Effectivement, une certaine répulsion émane de différents articles. Le journal *Le Gaulois* s’interroge sur la nécessité de garder ces exécutions publiques dont seul de la terreur ou de la curiosité morbide se dégage¹¹¹ : « Quand donc le Gouvernement prendra-t-il le parti de faire exécuter les condamnés à mort à huis-clos ? »¹¹². Il en va de même pour *Le Petit journal*. *Le Figaro*, quant-à lui, explique que, malgré les terribles événements survenus, ils étaient nécessaires car il s’agissait de justice « Pourquoi ? Parce que l’œuvre sanglante du bourreau était une œuvre de justice »¹¹³. Un point de vue est cependant très différent des autres. Effectivement, l’article du *Temps* est bien plus court que les autres et ses propos sont également très distincts. Celui-ci explique que le 19 janvier à sept heures du matin, la nuit est noire et aucun mouvement ne pouvait être distingué. Ainsi, seuls les gardes postés au pied de l’échafaud ont pu voir la scène « nous pouvons affirmer que *personne*, sauf les gardes de Paris à pied, qui entouraient l’échafaud, n’a vu les détails de l’exécution, et n’aurait pu déterminer si l’exécution avait réellement lieu »¹¹⁴. Ainsi, cet article remet tous les autres en question. Auraient-ils été inventés ? Il est plus probable qu’il s’agisse encore du

¹⁰⁹ Extrait du journal *Le Petit journal* du 20 janvier 1870

¹¹⁰ Extrait du journal *Le Gaulois* du 21 janvier 1870

¹¹¹ Il faudra attendre l’année 1939 pour que les exécutions publiques soient interdites en France. Le dernier condamné sera Eugène Weidmann le 17 juillet 1939.

¹¹² Extrait du journal *Le Gaulois* du 21 janvier 1870

¹¹³ Extrait du journal *Le Figaro* du 21 janvier 1870

¹¹⁴ Extrait du journal *Le Temps* du 20 janvier 1870

principe d’emprunt des articles d’un journal à l’autre. Un seul journaliste n’a du pouvoir se rendre aussi près de la scène et celui-ci a partagé son expérience aux autres rédacteurs.

Ainsi, une fois de plus, les récits sont différents tout en étant très similaires. La trame principale reste la même et seulement des petits détails diffèrent. *Le Temps* est le seul journal à proposer une vision radicalement différentes des autres en avouant ses lacunes. L’épisode de l’exécution de Troppmann n’en reste pas moins l’un des plus important de l’affaire puisqu’il s’agit du dernier. Or, l’affaire du crime de Pantin restera gravée dans les mémoires et la légende va peu à peu se former dans l’histoire.

L’AFFAIRE TROPPMANN DANS LA MÉMOIRE ACTUELLE

Ainsi, l’affaire Troppmann ne semble pas vouloir être oubliée, soit dans un but de mémoire envers les victimes et le sort atroce qui leur a été réservé, soit en souvenir du cataclysme qu’elle entraîne en France. Elle n’est donc délaissée, voire effacée, avec le temps comme d’autres affaires mais continue d’être contée ou chantée. Or, il ne s’agit pas du seul moyen de transmission qui sera utilisé dans les années et siècles qui suivront cette affaire.

En votre âme et conscience est une émission de télévision diffusée du 25 novembre 1955 au 13 décembre 1969 sur RTF Télévision. Elle est présentée par Pierre Dumayet. Cette émission a pour but de recréer parmi les plus grands procès de France afin d’être jugée de nouveau par le public de l’émission, comme si ceux-ci faisaient partie du jury de l’époque. Parmi ces affaires, nous retrouvons notamment le procès Fualdès, le procès Lafarge, le procès Weidmann et, évidemment, le procès Troppmann. Celui-ci est diffusé le 2 janvier 1959, soit presque quatre-vingt-dix ans après la découverte du massacre. L’émission est intitulée « L’affaire Troppmann ou les ruines de Herrenfluh », en référence aux ruines où le cadavre de Jean Kinck fut retrouvé. Ainsi, le film retrace le procès de Jean-Baptiste Troppmann. Le spectateur assiste donc aux auditions des témoins les plus importants, notamment le cocher, le maître d’hôtel, des amis proches de Kinck ou de Troppmann. La totalité des débats sont filmés, et notamment ceux menés par l’avocat défendant Troppmann, Maître Lachaud, qui fait preuve d’une défense et détermination implacable. Le film est également entrecoupé d’interludes. Ceux-ci présentent un homme seul parlant

directement au spectateur en lui posant des questions sur le procès et les témoignages afin que le spectateur puisse se faire sa propre opinion sur l’affaire. Il n’est pas le seul à s’adresser directement au spectateur puisqu’à de nombreuses reprises, les différents acteurs interprétant certains témoins ou Maître Lachaud regardent l’objectif en s’adressant directement à la personne qui regarde. Ils invitent ainsi le spectateur à se faire une intime conviction sur l’affaire. Le procès insiste lourdement sur la théorie selon laquelle Jean-Baptiste Troppmann fut aidé de complices pour commettre son forfait. De nombreux points de doutes sont soulevés, comme le temps, jugés trop court par la défense, parcouru entre l’endroit où le cocher s’est arrêté et le lieu de l’assassinat. Effectivement, d’après l’expert appelé à la barre, il aura fallu entre cinq et six minutes à Troppmann pour tuer Hortense Kinck et ses deux plus jeunes enfants. Or, cela ne lui laisse que dix minutes pour faire un trajet d’environ un kilomètre, dont un aller avec deux enfants en bas-âge. Ainsi, la défense met l’accent sur cette possibilité, et ce avec de nombreuses autres hypothèses. La plaidoirie de Maître Lachaud, présente à l’extrême fin de l’émission, donne donc une version très différente de la version officielle. Elle ne sera pourtant pas écoutée puisque les jurés condamnent tout de même Troppmann à mort. De ce fait, l’émission cherche réellement à semer le doute chez le spectateur en lui proposant une alternative à la fin officielle.

Les nombreuses données du film sont exactes et les scènes sont réalistes. Un seul défaut est remarquable. En effet, les différents protagonistes prononcent le nom de famille des victimes « Kirck » au lieu de Kinck, faute assez facile à éviter pourtant, surtout au vu des recherches qui ont dû être faites. Il n’empêche que le film se veut le plus proche possible de la réalité historique, même s’il se permet quelques écarts et comparaisons anachroniques. Effectivement, dans l’un des interludes, agissant comme une sorte d’entretien privé, l’homme insiste sur le fait que l’affaire Troppmann fait écho à d’autres affaires criminelles françaises célèbres comme celle de Weidmann, avec laquelle il note une similitude phonique dans le nom, et celle de Landru. Or, ces deux affaires sont bien postérieures à l’affaire Troppmann puisque les premiers crimes commis ont respectivement eu lieu en 1937 et 1914. De ce fait, même si la comparaison fait sens chez les spectateurs de 1959, elle n’en a aucun d’un point de vue judiciaire et de celui de l’enquête.

Il reste important de remarquer que le sujet de l’affaire du crime de Pantin passionne

toujours le public presque un siècle après sa résolution, et ce, même si l’issue fatale semble de nouveau faire débat.

Outre cette émission télévisée, l’affaire Troppmann est également réactualisée à travers une autre sorte d’art, le roman. Effectivement, en 1994 paraît *Le Massacre de Pantin, ou L’Affaire Troppmann*, écrit par Christophe Claro et publié chez Fleuve noir, au sein de la collection Crime Story. L’auteur, Christophe Claro est également un éditeur et traducteur français né en 1962. Ce n’est pas son premier ouvrage sur le sujet du massacre de Pantin, et surtout sur son tueur, puisqu’il a déjà écrit un premier livre, *Dialogue entre un certain Du Casse et Jean-Baptiste Troppmann*, qui paraît l’année précédente, en 1993. Cependant, cette œuvre paraît dans une autre maison d’édition, et donc une autre collection, que celle qui intéressera cette étude. Effectivement, la collection « crime story » est spécialisée dans le récit d’affaires de meurtres réelles parmi les plus connues dans le monde. On y retrouve notamment l’affaire de l’étrangleur de Boston, Jack l’éventreur ou encore l’affaire Landru. Le massacre de Pantin est le 26^{ème} ouvrage de la collection sur les 27 sortis.

Le livre raconte les différents faits et rebondissements de l’affaire au fur et à mesure qu’ils se sont déroulés 125 années auparavant. Ainsi, à la manière d’un roman policier, le lecteur suit sieur Langlois dans sa découverte des cinq premiers corps, puis les différentes autorités travaillant sur l’affaire. De ce fait, le roman se veut à la frontière entre une simple énumération des faits et un roman fictif. Cela s’explique facilement par le fait qu’un roman est bien plus aisé à lire qu’une déposition de police factuelle. L’auteur se permet également des passages dans lesquels il sort du rôle narratif et du cadre spatio-temporel afin de faire des références aux événements futurs et les impacts qu’ils auront dans le cours de l’affaire. Ainsi, le but reste encore de susciter l’intérêt des lecteurs, plus d’un siècle après le crime. La quatrième de couverture rappelle par ailleurs que « L’affaire Troppmann reste sans nul doute, une des plus étonnantes et une des plus sinistres des annales criminelles françaises du XIX^{ème} siècle. L’horreur qu’elle a suscitée a été telle qu’elle a frappé l’imagination de quelques-uns des plus grands écrivains de l’époque, que ce soit Flaubert, Barbey d’Aurevilly, Tourgueniev ou Rimbaud en personne. »¹¹⁵. L’affaire a donc toujours passionné, déjà à l’époque par les grands auteurs français et internationaux, et semble continuer à passionner les générations suivantes et même les futures.

¹¹⁵ Claro Christophe, *Le Massacre de Pantin, ou L’Affaire Troppmann*, récit, Fleuve noir, coll. Crime Story, 1994

L’œuvre a été écrite dans ce but, l’auteur étant un passeur de savoir permettant de donner chaque moindre détail de l’affaire afin que le lecteur ai toutes les clefs en main pour garder l’horrible massacre de Pantin et son assassin dans les mémoires. On retrouve également la mention de l’affaire Troppmann dans l’un des textes de référence d’un site de préparation aux concours de l’enseignement. Effectivement, ce site propose divers textes sur de nombreux sujets comme la philosophie ou les sciences afin de préparer les futurs professeurs et enseignants au type de travail qu’il leur sera demandé aux examens. Ainsi, le texte mettant en scène Jean-Baptiste Troppmann se trouve dans la catégorie de textes de sociologie, classé parmi le dossier « Révolutions et républiques contre la peine de mort ». Ainsi, le document est composé d’une petite introduction résumant grossièrement l’affaire, mais aussi les conséquences médiatiques qu’elle aura. Elle explique également rapidement que la couverture médiatique de l’exécution entrainera une remise en question du bien-fondé de celle-ci en France. Après l’introduction vient un long texte écrit par Arnold Mortier est issu d’un article du journal *Le Gaulois* du 17 janvier 1870, quelques jours avant la date d’exécution de Troppmann, intitulé « Le guillotiné ». Ce texte est principalement composé d’une lettre du docteur Pinel¹¹⁶ qui démontre en plusieurs point l’horreur et la souffrance que subit le condamné d’une exécution à la guillotine. Effectivement, privés de toute blessure mortelle, le cerveau et le tronc continuent de fonctionner un long temps, parfois plus de trois heures, après la décapitation. Ainsi, cette lettre a une réelle volonté abolitionniste de la peine de mort et l’article qui la met en scène a le même but. La lettre n’a, cependant, aucun rapport direct avec la mise à mort de Jean-Baptiste Troppmann puisque son auteur est mort plus de soixante ans avant la découverte des corps. De ce fait, l’auteur réintègre cet écrit dans son article afin d’appuyer son propos et pour montrer l’horreur du supplice qu’attend le condamné quelques jours avant son exécution. L’exemple de l’affaire Troppmann est ainsi utilisé afin de servir d’appui concernant un écrit sur la peine de mort et le débat qu’elle engendre du XVII^{ème} siècle jusqu’au 9 octobre 1981, date officielle de l’abolition de la peine de mort en France. Il s’agit effectivement d’un débat très houleux dont les défenseurs sont désormais des figures mythiques de la politique française. Il s’agit notamment de Voltaire, Alphonse de Lamartine, Victor Hugo ou encore Jean Jaurès. Ainsi, il s’agit d’un sujet relativement commun dans

¹¹⁶ Le docteur Philippe Pinel (1745-1826) était un médecin et zoologiste français notamment réputé pour son travail autour de la psychiatrie. Il est reconnu comme un précurseur dans ce domaine.

les concours et, ici, c’est à travers un document du XIX^{ème} siècle traitant et défendant Troppmann, du moins le défendant contre son exécution, que le sujet est amené. De ce fait, l’affaire du crime de Pantin n’a, en soi, que très peu d’importance, d’où le fait que le résumé soit si exhaustif. Il aurait pu s’agir de n’importe quelle autre affaire, l’important était l’article et notamment la lettre du docteur Pinel. D’ailleurs, la preuve en est que la lettre est bien antérieure à l’affaire, confirmation qu’elle est universelle et valable à toute affaire criminelle et tout débat sur l’usage de la guillotine.

Ainsi, l’affaire Troppmann reste une histoire gravée dans les mémoires, à l’épreuve du temps. Effectivement, elle est souvent reprise à travers des médias et buts variés. Elle reste au cœur des débats à travers l’émission télévisée « En votre âme et conscience » qui propose aux spectateurs de juger une nouvelle fois l’accusé. Elle se veut également immuable en restant inscrite sur le papier dans le roman de Christophe Claro. Enfin, elle se veut éducative et didactique en servant de point d’appui d’un sujet d’examen. Il s’agit donc réellement d’une affaire intemporelle et universelle.

CONCLUSION

Le XIX^{ème} siècle est un siècle de bouleversements de la presse. Celle-ci, libérée du contrôle politique qui l'oppressait, sort de plus en plus de sa zone de confort afin de proposer des articles toujours plus différents et variés. Et c'est au sein de ce siècle que l'intérêt pour les faits-divers se fait de plus en plus ressentir. En effet, ceux-ci sont traités d'une manière très éloignée de ce que le XIX^{ème} siècle connaît par la suite. Les faits-divers sont, et restent, très appréciés par le tout-public. Cependant, ce n'est pas à travers les journaux que ceux-ci sont relayés mais bien plus à travers des récits, chansons ou comptines, racontées ou chantées.

C'est notamment le cas de l'affaire Fualdès, premier fait-divers retentissant qui passionne la France. Un haut magistrat, Antoine Bernardin Fualdès, est assassiné dans la nuit du 20 mars 1817 à Paris. Il est égorgé et pratiquement saigné à blanc. Les coupables sont des petites-gens appartenant tous à l'entourage plus ou moins proche de la victime. Le mobile reste cependant obscur, certains invoquant un simple crime crapuleux, d'autres une sombre histoire d'infanticide que Fualdès aurait étouffée par amitié envers le coupable, Jausion, l'un de ses assassins. L'histoire n'en reste pas moins épouvantable et passionne le public. Elle n'est cependant pas connue à travers la presse ou les journaux mais à travers une complainte très célèbre, tellement qu'elle finit par donner son nom à l'air lui-même : l'air de Fualdès.

Cependant, c'est réellement à partir de l'affaire Troppmann, aussi connue sous les appellations de crime de Pantin ou massacre de Pantin, que l'intérêt et le succès des fait-divers va exploser. Effectivement, cette sombre histoire met en scène un homme, Jean-Baptiste Troppmann, qui assassine, au cours de l'année 1869, une famille complète par pure cupidité et soif de butin. C'est une famille roubaisienne, la famille Kinck, qui payera le prix de cette avarice. L'homme commence par empoisonner le père, feignant un moyen aisé de se faire de l'argent, en l'occurrence à travers de la fausse monnaie, pour l'attirer dans les ruines d'un château et mettre fin à ses jours. Une fois ce premier meurtre commis, il s'en prend au fils aîné de la famille, Gustave, qu'il poignarde à mort dans le champ de Pantin qui deviendra tristement célèbre par le massacre qui s'y produit seulement quelques jours plus tard. Frustré de n'avoir toujours pas touché l'argent promis par le fils aîné, Troppmann demande à la mère de famille, Hortense, et aux autres

membres de la famille, soit les cinq enfants, de se rendre à Pantin afin qu'ils y retrouvent leur mari et père. Il ne s'agit évidemment que d'une ruse afin d'obtenir l'argent tant désiré avant de fuir vers l'Amérique. Arrivée à Pantin, la famille est attirée par Troppmann vers un champ, le même où le cadavre du fils aîné est enterré. Ils se font tous assassiner l'un après l'autre par l'homme qui les enterre rapidement et fuit vers le Havre. Il est, par la suite, arrêté lors de son trajet et incarcéré à la prison de la Roquette. Il avouera tous ses crimes avant de se rétracter et de changer de versions plusieurs fois. Il sera finalement reconnu seul coupable de ses crimes, malgré l'invocation de complices, et sera guillotiné.

Cette affaire rocambolesque va passionner les foules, au point que les spectateurs se ruent pour acheter des places aux premières loges de son procès. De ce fait, l'affaire est largement suivie par la presse, qui y voit une source de revenus florissante. Celle-ci va même développer un nouveau média afin de traiter de manière plus juste et plus précise ce type d'affaires : la presse à fait-divers. Celle-ci s'accroît notamment avec l'apparition du quotidien *Le Petit Journal* qui devient rapidement le journal le plus prisé des Français, notamment grâce à sa couverture de l'affaire dans les moindres détails. D'autres périodiques plus généraux comme *Le Figaro* ou *Le Gaulois* vont également couvrir l'affaire tandis que des journaux spécialisés comme *Le Temps* vont principalement se contenter de citer d'autres journaux afin de donner les quelques informations les plus pertinentes, sachant que ce ne sont pas celles-ci qui vont le plus intéresser leur clientèle.

Cependant, la presse n'est pas le seul et unique moyen que l'on utilise pour faire connaître l'affaire et pour satisfaire le peuple. Il existe également des sociétés et industries créatrices d'images comme le célèbre atelier d'Épinal tenu par la famille Pellerin. L'atelier Pinot & Sagaire fait produire également des images à Épinal et notamment de nombreuses retraçant pas à pas les différents rebondissements de l'affaire Troppmann.

Enfin, à l'instar de l'affaire Fualdès, de nombreuses plaintes sont écrites et chantées au sujet de l'affaire. Effectivement, celles-ci restent très présentes dans les moyens de raconter les faits-divers. Elles sont très prisées du public, du fait de leur divertissement mais aussi par la simplicité d'accès, même aux personnes qui ne savent pas lire.

Cependant, ce sont les journaux qui restent au centre de l'étude et notamment l'examen des divergences de récits entre les différents quotidiens de l'époque. De

ce fait, il est nécessaire de prendre des faits identiques, afin que le fond de l'article soit similaire dans tous les exemples, et de comparer les formes d'écrits. Ainsi, il s'agit de prendre six épisodes parmi les plus marquants qui jonchent le chemin de l'enquête. Pour cela, il sera mis à étude les événements de la découverte des corps dans la plaine de Pantin, l'arrestation de Jean-Baptiste Troppmann, son passage aux aveux, l'ouverture de son procès puis l'annonce de son verdict pour enfin terminer sur son exécution. Lors de l'étude, il a été montré que les articles restent sensiblement identiques dans leur forme. Le seul journal à faire réellement exception est *Le Temps* qui propose des articles largement plus succincts que les autres quotidiens. Le contenu des journaux *Le Gaulois* et *Le Figaro* sont très similaires, autant dans leur approche que dans leur contenu. Les articles sont souvent de même longueur et les enjeux identiques. *Le Petit journal*, quant-à lui, semble réellement tirer un énorme bénéfice de l'affaire en couvrant les moindres détails de celle-ci. Le quotidien propose de nombreux articles extrêmement précis qui expliquent, argumentent, persuadent. De ce fait, les journaux ont un point de vue et une manière d'aborder le sujet de l'affaire Troppmann bien spécifique à chacun, ce qui différencie leur approche de l'affaire des uns et des autres.

Il est également intéressant de se pencher rapidement sur la réutilisation de cette affaire au cours du temps, et notamment à une époque plus récente. Ainsi, celle-ci est sortie de terre pour de nombreux sujets, soit au sein d'émission de télévision ou de roman, mais également dans des approches bien plus officielles comme dans un concours national d'enseignement par exemple. L'affaire Troppmann est donc une affaire intemporelle, de son époque jusqu'à nos jours. Les faits émeuvent universellement, petits et grands du XIX^{ème} au XXI^{ème} siècle. Après deux siècles d'existence, l'affaire reste gravée dans toutes les mémoires. Il est donc compréhensible que cette histoire soit de nouveau utilisée de nos jours à titre d'exemple ou de démonstration dans divers procédés.

SOURCES

COLONNA, Henri. *Le Figaro*. Paris, 22 septembre 1869. BNF

DANGIN, Edouard. *Le Gaulois* [en ligne]. 25 septembre 1869. Disponible à l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-gaulois/25-sep-1869/37/220371/1>. BNF

DANGIN, Edouard. *Le Gaulois* [en ligne]. 19 novembre 1869. Disponible à l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-gaulois/19-novembre-1869/37/203621/3>. BNF

DE PONT-JEST, René. *Le Figaro* [en ligne]. Paris, 29 décembre 1869. Disponible à l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-figaro/29-dec-1869/104/537343/2>. BNF

DE PONT-JEST, René. *Le Figaro* [en ligne]. Paris, 1 janvier 1870. Disponible à l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-figaro-1854-/1-janvier-1870/104/534391/2>. BNF

DU BOUZET, Ch. *Le Temps* [en ligne]. Paris, 25 septembre 1869. Disponible à l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-temps/25-septembre-1869/123/762893/2>. BNF

DU BOUZET, Ch. *Le Temps* [en ligne]. Paris, 15 novembre 1869. Disponible à l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-temps/15-novembre-1869/123/356529/3>. BNF

FROISSARD, Georges. *Le Gaulois* [en ligne]. 22 septembre 1869. Disponible à l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-gaulois/22-septembre-1869/37/215049/1?from=%2Fsearch%23sort%3Dscore%26publishedStart%3D1869-09-24%26publishedEnd%3D1900-01-01%26publishedBounds%3Dfrom%26indexedBounds%3Dfrom%26tfPublicationsOr%255B0%255D%3DLe%2520Gaulois%26page%3D1%26searchIn%3Darticle%26total%3D11272>. BNF

FROISSARD, Georges. *Le Gaulois* [en ligne]. 21 janvier 1870. Disponible à l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-gaulois/21-jan-1870/37/210021/3>. BNF

GIRAUD, /, GRIMM, Thomas et CONSTANTIN, Marc. *Le petit Journal* [en ligne]. Paris, 25 novembre 1869. Disponible à l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-petit-journal/25-septembre-1869/100/1094553/2>. BNF

GRIMM, Thomas. *Le petit Journal* [en ligne]. Paris, 22 septembre 1869. Disponible à l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-petit-journal/22-septembre-1869/100/1094235/1?from=%2Fsearch%23sort%3Dscore%26publishedStart%3D1869-09-22%26publishedEnd%3D1900-01-01%26publishedBounds%3Dfrom%26indexedBounds%3Dfrom%26tfPublicationsOr%255B0%255D%3DLe%2520Petit%2520Journal%26page%3D1%26searchIn%3Darticle%26total%3D11041&index=0>. BNF

GRIMM, Thomas. *Le petit Journal* [en ligne]. Paris, 28 décembre 1869. Disponible à l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-petit-journal/28-decembre-1869/100/1094085/1?from=%2Fsearch%23sort%3Dscore%26publishedStart%3D1869-09-22%26publishedEnd%3D1900-01-01%26publishedBounds%3Dfrom%26indexedBounds%3Dfrom%26tfPublicationsOr%255B0%255D%3DLe%2520Petit%2520Journal%26page%3D5%26searchIn%3Darticle%26total%3D11041&index=97>. BNF

GRIMM, Thomas. *Le petit Journal* [en ligne]. Paris, 2 janvier 1870. Disponible à l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-petit-journal/02-jan-1870/100/1095039/2>. BNF

GRIMM, Thomas. *Le petit Journal* [en ligne]. Paris, 20 janvier 1870. Disponible à l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-petit-journal/1-janvier-1870/100/1095035/4>. BNF

M, H. *Le Gaulois* [en ligne]. 1 janvier 1870. Disponible à l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-gaulois/1-janvier-1870/37/221381/1?from=%2Fsearch%23sort%3Dscore%26publishedStart%3D1869-09-24%26publishedEnd%3D1900-01-01%26publishedBounds%3Dfrom%26indexedBounds%3Dfrom%26tfPublicationsOr%255B0%255D%3DLe%2520Gaulois%26page%3D5%26searchIn%3Darticle%26total%3D11272&index=107>. BNF

MORAND, Eugène. *Le Figaro* [en ligne]. Paris, 26 septembre 1869. Disponible à l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-figaro-1854-/26-septembre-1869/104/535387/2>. BNF

NAZET, Hippolyte. *Le Figaro* [en ligne]. Paris, 15 novembre 1869. Disponible à l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-figaro-1854-/15-novembre-1869/104/534401/2>. BNF

WOLF, Albert. *Le Figaro* [en ligne]. Paris, 21 janvier 1870. Disponible à

l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-figaro-1854-/21-janvier-1870/104/531333/1?from=%2Fsearch%23sort%3Dscore%26publishedStart%3D1869-09-22%26publishedEnd%3D1900-01-01%26publishedBounds%3Dfrom%26indexedBounds%3Dfrom%26tfPublicationsOr%255B0%255D%3DLe%2520Figaro%2520%25281854-%2529%26page%3D6%26searchIn%3Darticle%26total%3D11087&index=120>. BNF

Le Gaulois [en ligne]. 29 décembre 1869. Disponible à

l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-gaulois/29-decembre-1869/37/221383/1?from=%2Fsearch%23sort%3Dscore%26publishedStart%3D1869-09-24%26publishedEnd%3D1900-01-01%26publishedBounds%3Dfrom%26indexedBounds%3Dfrom%26tfPublicationsOr%255B0%255D%3DLe%2520Gaulois%26page%3D5%26searchIn%3Darticle%26total%3D11272&index=104>. BNF

Le petit Journal [en ligne]. Paris, 15 novembre 1869. Disponible à

l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-petit-journal/15-novembre-1869/100/1094325/2>. BNF

Le Temps [en ligne]. Paris, 22 septembre 1869. Disponible à

l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-temps/22-septembre-1869/123/755437/1?from=%2Fsearch%23sort%3Dscore%26publishedStart%3D1869-09-22%26publishedEnd%3D1900-01-01%26publishedBounds%3Dfrom%26indexedBounds%3Dfrom%26tfPublicationsOr%255B0%255D%3DLe%2520Temps%26page%3D1%26searchIn%3Darticle%26total%3D11365&index=0>. BNF

Le Temps [en ligne]. Paris, 29 décembre 1869. Disponible à

l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-temps/29-dec-1869/123/358945/3>. BNF

Le Temps [en ligne]. Paris, 1 janvier 1870. Disponible à

l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-temps/01-jan-1870/123/634825/3>. BNF

Le Temps [en ligne]. Paris, 20 janvier 1870. Disponible à

l'adresse : <https://www.retronews.fr/journal/le-temps/20-jan-1870/123/567777/3>. BNF

BIBLIOGRAPHIE

AMBROISE-RENDU, Anne-Claude. L'affaire Troppmann et la tentation de la fiction. *Le temps des médias*. 2010, Vol. n°14, n° n°1, p. 47-61

AMBROISE-RENDU, Anne-Claude. *Petits récits des désordres ordinaires. Les faits divers dans la presse française des débuts de la Troisième République à la Grande Guerre*, Seli Arslan. Paris : [s. n.], 2004, 1 vol.

CLAUDE, Antoine. Chapitre I : Les sept victimes. Dans : *Mémoires de M. Claude, chef de la police de sûreté sous le second-empire*. Vol. 5 [en ligne]. Paris : [s. n.], 1883 1881, 10 vol., p. 380. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6525383t/f16.item>. BNF

CLAUDE, Antoine. Chapitre II : Les plans de Troppmann. Dans : *Mémoires de M. Claude, chef de la police de sûreté sous le second-empire*. Vol. 5 [en ligne]. Paris : [s. n.], 1883 1881, 10 vol., p. 380. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6525383t/f31.item>. BNF

CLAUDE, Antoine. Chapitre III : Le huitième cadavre. Dans : *Mémoires de M. Claude, chef de la police de sûreté sous le second-empire*. Vol. 5 [en ligne]. Paris : [s. n.], 1883 1881, 10 vol., p. 380. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6525383t/f45.item>. BNF

CLAUDE, Antoine. Chapitre IV : La vérité sur les plans de Troppmann. Dans : *Mémoires de M. Claude, chef de la police de sûreté sous le second-empire*. Vol. 5 [en ligne]. Paris : [s. n.], 1883 1881, 10 vol., p. 380. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6525383t/f59.item>. BNF

CLAUDE, Antoine. Chapitre V : La défense. Dans : *Mémoires de M. Claude, chef de la police de sûreté sous le second-empire*. Vol. 5 [en ligne]. Paris : [s. n.], 1883 1881, 10 vol., p. 380. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6525383t/f77.item>. BNF

CLAUDE, Antoine. Chapitre VI : La dernière heure. Dans : *Mémoires de M. Claude, chef de la police de sûreté sous le second-empire*. Vol. 5 [en ligne]. Paris :

[s. n.], 1883 1881, 10 vol., p. 380. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6525383t/f93.item>. BNF

CLAUDE, Antoine. Chapitre XX : Le premier coup de foudre ! Troppmann. Dans : *Mémoires de M. Claude, chef de la police de sûreté sous le second-empire*. Vol. 4 [en ligne]. Paris : [s. n.], 1883 1881, 10 vol., p. 374. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6524559j/f336.item>. BNF

DUBIED, Annik. Introduction. *Travaux de Sciences Sociales*. Librairie Droz, 2004, Vol. n° 202, p. 13-14. ISBN 9782600008907

DUBIED, Annik. *Les dits et les scènes du fait divers*. [S. l.] : Librairie Droz, 2004. [Consulté le 8 mai 2021]. ISBN 978-2-600-00890-7. DOI [10.3917/droz.dubie.2004.01](https://doi.org/10.3917/droz.dubie.2004.01)

GRAMFORT, Véronique. Les crimes de Pantin : quand Troppmann défrayait la chronique. *Romantisme : Revue du dix-neuvième siècle*. 1997, n° 97, p. 17-30. Le fait-divers

HEINTZEN, Jean-François « Maxou ». Le canard était toujours vivant ! De Troppmann à Weidmann, la fin des plaintes criminelles, 1870-1939. *Criminocorpus* [en ligne]. Novembre 2013, Vol. Musique et justice. [Consulté le 10 février 2021]. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/criminocorpus/2562>

Jamati Vincent, *Pour devenir journaliste : comment se rédige et s'administre un journal : mécanisme de la presse, principaux cas de reportage, législation*, Paris, 1906

KALIFA, Dominique, RÉGNIER, Philippe, THÉRENTY, Marie-Ève et VAILLANT, Alain. *La Civilisation du journal : Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIXe siècle*. [S. l.] : Nouveau Monde, 1 janvier 2011. [Consulté le 7 mai 2021]. ISBN 978-2-36583-650-0. Disponible à l'adresse : <https://www-numeriquepremium-com.bibelec.univ-lyon2.fr/content/books/9782847365436>

LAROUSSE, Pierre. Fualdès. Dans : *Grand Dictionnaire géographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique du xixe siècle*. Vol. 15 [en ligne]. Paris : [s. n.], 1876, 8 vol., p. 1668. Disponible à l'adresse : BNF. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k205360r/f866.item> Page 862

LAROUSSE, Pierre. Troppmann. Dans : *Grand Dictionnaire géographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique du xix^e siècle*. Vol. 15 [en ligne]. Paris : [s. n.], 1876, 17 vol., p. 1532. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2053661/f547.item>. BNF. Page 543

OLIVIER, Isaac. Journal écrit et journal conçu : L'hyper-signature du Petit Journal à l'époque de l'affaire Troppmann. *Quaderni : La revue de la communication*. Hiver -2005 2004, n° 56, p. 33-40. Agriculture et technologie

220 ans d'images - Maison Images d'Épinal [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 7 mai 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.imagesdepinal.com/content/7-un-peu-d-histoire>

BnF - La presse à la une [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 1 juin 2021]. Disponible à l'adresse : <http://expositions.bnf.fr/presse/arret/08.htm>

La Caroline de 1779 - Wikisource [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 6 mai 2021]. Disponible à l'adresse : https://fr.wikisource.org/wiki/La_Caroline_de_1779

La structure du fait-divers Roland Barthes [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 8 mai 2021]. Disponible à l'adresse : <https://victorianpersistence.files.wordpress.com/2012/03/barthes-structure-du-fait-divers1.pdf>

L'affaire Troppmann [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 6 mai 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.lhistoire.fr/laffaire-troppmann>

L'affaire Troppmann (1869) | lhistoire.fr [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 6 mai 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.lhistoire.fr/laffaire-troppmann-1869>

Pages de début. *Travaux de Sciences Sociales*. Librairie Droz, 2004, Vol. n° 202, p. 3-11. ISBN 9782600008907

PINOT | Dictionnaire des imprimeurs-lithographes du XIX^e siècle [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 7 mai 2021]. Disponible à l'adresse : <http://elec.enc.sorbonne.fr/imprimeurs/node/24936>

Pinot (Editeur). Dans : *data.bnf.fr* [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 7 mai 2021]. Disponible à l'adresse : https://data.bnf.fr/fr/14558975/pinot_editeur/

Quand «Le Temps» était le quotidien de la bourgeoisie française - Le Temps [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 6 mai 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.letemps.ch/opinions/temps-etait-quotidien-bourgeoisie-francaise>

Tourgueniev - L'Exécution de Troppmann [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 6 mai 2021]. Disponible à l'adresse : <https://bibliotheque-russe-et-slave.com/Livres/Tourgueniev%20-%20L'Execution%20de%20Troppmann.htm>

Troppmann, la figure du Mal [en ligne]. [s. d.]. [Consulté le 6 mai 2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.lhistoire.fr/les-grandes-heures-de-la-presse/troppmann-la-figure-du-mal>

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Une du <i>Figaro</i> , 7ème année-n° 2457, 23 septembre 1869	41
Figure 2 : Une du <i>Gaulois</i> , 2ème année-n°445, 23 septembre 1869	43
Figure 3 : <i>Le Figaro</i> , 16ème année-3ème série-n°268, 26 septembre 1869..	48
Figure 4 : <i>Le Figaro</i> , 16ème année-3ème série-n° 267, 25 septembre 1869.	49
Figure 5 : <i>Le Gaulois</i> , 2ème année-n°542, 29 décembre 1869	50
Figure 6 : <i>Le Gaulois</i> , 2ème année-n°449, 27 septembre 1869.....	50
Figure 7 : <i>Le Gaulois</i> , 2ème année-n°446, 24 septembre 1869.....	50
Figure 8 : <i>Le Gaulois</i> , 2ème année-n°447, 25 septembre 1869.....	51
Figure 9 : <i>Le Gaulois</i> , 2ème année-n°448, 26 septembre 1869.....	52
Figure 10 : Imagerie Pinot & Sagaire, image n°144, Le Crime de Pantin "Troppmann assassine Mme Kinck et ses cinq enfants"	53
Figure 11 : Imagerie Pinot & Sagaire, image n°143, <i>Le crime de Pantin</i> « Troppmann empoisonne Jean Kinck dans la forêt de Wattwiller »	54
Figure 12 : Imagerie Pinot & Sagaire, n°145, <i>Le crime de Pantin</i> « L'arrestation de Troppmann au Havre »	55
Figure 13 : Imagerie Pellerin, n°24, Condamnation et exécution de Jean- Baptiste Troppmann le 19 janvier 1870.....	56
Figure 14 : Imagerie Pellerin, Exécution de Jean-Baptiste Troppmann	56
Figure 15 : France Louis, « Crime de Pantin : Complainte sur les crimes de TROPPMANN, condamné à la peine de mort, par arrêt de la Cour d'Assises de la Seine, le 30 décembre 1869 », Arcis, 1870	63
Figure 16 : Sombreval, « Le crime de Pantin, Complainte », Marseille, 31 décembre 1869	67
Figure 17 : Rupp, « Le crime de Pantin »	69
Figure 18 : Laurent Simon, « La grande complainte sur les crimes épouvantables de Pantin et d'Herrenflug, Découvertes des cadavres – Arrestation – Jugement – Exécution de Troppmann », 1879	71

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
INTRODUCTION.....	8
UNE HISTOIRE DU FAIT-DIVERS.....	11
La théorisation du fait-divers.....	11
<i>Roland Barthes, le premier théoricien</i>	<i>11</i>
<i>La poursuite de la théorisation par Laetitia Gonon</i>	<i>13</i>
L'exemple de l'affaire Fualdès : une affaire antérieure aux articles de fait-divers	15
Le tournant dans la presse à fait-divers : l'affaire du Massacre de Pantin	18
LE BOULEVERSEMENT DE LA PRESSE POPULAIRE DU XIX^{ÈME} SIÈCLE : L'AFFAIRE TROPPMANN	33
Les Journaux nationaux	35
<i>La présence de Troppmann dans les journaux nationaux</i>	<i>39</i>
Les Images	44
<i>L'imagerie d'Épinal et l'imagerie de Pinot et Sagaire</i>	<i>45</i>
<i>L'affaire Troppmann dans les images</i>	<i>48</i>
Les Complaintes	59
<i>L'histoire des plaintes</i>	<i>59</i>
<i>La structure et le contenu de la plainte</i>	<i>62</i>
<i>Troppmann dans les plaintes.....</i>	<i>66</i>
L'AFFAIRE TROPPMANN DANS LA PRESSE DU XIX^{ÈME} SIÈCLE : ÉTUDE DE CAS	73
Analyse des articles issus de la presse à fait-divers.....	73
<i>La découverte du massacre</i>	<i>73</i>
<i>L'arrestation de Troppmann</i>	<i>75</i>
<i>Les aveux de Troppmann.....</i>	<i>77</i>
<i>L'ouverture du procès.....</i>	<i>79</i>
<i>L'annonce du verdict</i>	<i>82</i>
<i>L'exécution du condamné.....</i>	<i>84</i>
L'affaire Troppmann dans la mémoire actuelle.....	87
CONCLUSION	93
SOURCES.....	97

BIBLIOGRAPHIE.....	101
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	105
TABLE DES MATIÈRES.....	107